



Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)



Bureau
international
du Travail

IPEC Evaluation

**Programme Interagence pour
l'amélioration des conditions des enfants
à risque au Sénégal
P.250.07.147.002 / SEN/07/02/HSF**

**Une évaluation finale indépendante par une équipe de consultants
externes d'un projet réalisée par ILO et UNICEF en partenariat**

Région of Thiès, à savoir les communautés rurales de Ngoundiane,
Darou Khoudoss et Taiba Ndiaye
et la Commune de Mboro

Version original

Octobre 2012

Ce document n'as pas était éditée par un professionnel

NOTE SUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ET RAPPORT

Cette évaluation indépendante a été dirigée par la Section Evaluation et Valorisation d'Impact de l'IPEC (EIA) en suivant une approche consultative et participative. La section EIA s'est assurée que toutes les principales parties prenantes ont été consultées et informées tout au long de l'évaluation mais aussi que cette dernière a été effectuée selon les plus hauts critères de crédibilité et d'indépendance ainsi qu'en conformité avec les normes d'évaluation établies.

L'évaluation a été faite par une équipe de consultants externes¹. La mission sur le terrain a eu lieu en septembre-octobre 2012. Les opinions et les recommandations qui sont incluses dans le rapport sont celles des auteurs et elles ont contribué comme telles à l'étude et la planification sans pour autant constituer la perspective de l'OIT ou de n'importe quelle autre organisation impliquée dans le projet.

Cette évaluation de projet a été financée par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Sécurité Humaine. Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de ce organisation.

¹ Sue Upton and Mamadou Gueye

Table des matières

Sigles et Abréviations.....	v
Résumé Exécutif	vi
Contexte	vi
Description du projet.....	vi
Objectifs et méthodologie de l'évaluation.....	vii
Constats clés.....	vii
Leçons apprises et meilleures pratiques	viii
Conclusions et Recommandations	viii
Adressées au BIT et à l'UNICEF.....	viii
Adressées aux agences d'exécution	ix
Adressées aux Collectivités locales et les Commissions Locales.....	ix
Adressées aux Ministères en charge du travail et de la Famille.....	x
1. Introduction et vue d'ensemble	1
1.1 Contexte et description du projet.....	1
1.1.1 Context National	1
1.1.2 La zone d'intervention du projet inter-agences	2
1.1.3 Partenaires de mise en œuvre	2
1.1.4 Objectifs et réalisations du projet.....	3
1.2 Le processus d'évaluation.....	4
1.2.1 Objectif de l'Évaluation	4
1.2.2 Méthodologie et le déroulement de l'évaluation	4
1.2.3 Difficultés rencontrés et limites de l'évaluation.....	5
2. Constats de l'évaluation	6
2.1 Conception du Projet	6
2.2 Mise en Œuvre du Projet	7
2.2.1 Le partenariat OIT-UNICEF	7
2.2.2 Mise en route du projet.....	7
2.2.3 Niveau d'atteinte des Objectifs	8
2.2.4 Plus sur les Programme d'action	12
2.2.5 Programme d'Action du DEE	13
2.2.6 Programme d'Action de l'ANAFSA	14
2.2.7 Programme d'action du CEGID	14
2.2.8 Les Programmes d'action de ABETAS et du GRAIM.....	15
2.2.9 La Sélection des bénéficiaires	15
2.2.10 Renforcement des capacités	17
2.2.11 Rapport coût - résultats.....	18
2.2.12 La Gestion, la Planification et le Suivi.....	19
2.2.13 Recommandations de l'auto- évaluation	19
2.2.14 Pertinence du projet.....	21
2.2.15 Durabilité.....	21
2.2.16 L'approche de l'UNTFHS par rapport au projet inter-agences	21
3. Leçons apprises et des bonnes pratiques.....	23
3.1 Leçons Apprises	23
3.1.1 Projets inter-agences	23
3.1.2 Durée des PA.....	23
3.1.3 Respect du Document du Projet	23
3.2 Bonnes pratiques.....	23
3.2.1 Mettre l'accent au niveau communautaire.....	23
3.2.2 Comités villageois ou de quartiers pour la lutte contre le travail des enfants.....	24
3.2.3 Création d'un environnement propice	24
3.2.4 Appui psychosocial	25
3.2.5 Activités centrés sur les enfants	25

4.	Conclusions and recommandations	26
4.1	Conclusions	26
4.2	Recommandations	26
4.2.1	Adressées au BIT et a l'UNICEF	26
4.2.2	Adressées aux agences d'exécution	27
4.2.3	Adressées au Collectivités locaux et les Commissions Locales	27
4.2.4	Adressées aux Ministères en charge du travail et de la Famille	27
	Annexe 1 - Liste des documents consultés	28
	Annexe 2 – Liste des Personnes consultées	29
	Annexe 3 - Synthèse des PA	32
	Annexe 4 - Instrument d'évaluation concernant les questions d'évaluation	47
	Annexe 5 - Calendrier d'évaluation sur le terrain	51
	Annexe 6 - Termes de Références de l'Évaluation indépendante finale	53

Sigles et Abréviations

ABETAS	Association pour le Bien-Être des Talibés au Sénégal
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AMAFE	Association Mbouroise d'Assistance a la Femme et L'Enfant
ANAF	Association Nationale pour l'Alphabétisation et la Formation des Adultes
AMAT	Association des Moniteurs en Alphabétisation de Taïba
BIT	Bureau International du Travail
CEGID	Centre de Guidance Infantile et Familial
DEE	Direction de l'Enseignement Elémentaire
DPES	Document de Politique économique et Social
EIA	la Section Evaluation et Valorisation d'Impact de l'IPEC
GRAIM	Groupe De Recherche et d'Appui aux Initiatives Mutualistes
JED	Jeunesse et Développement
IABA	Approche Intégrée basée sur la zone
IDEN	Inspection Départementale de l'Éducation Nationale =
ILO	Organisation International du Travail
IPEC	Programme International pour l'Élimination du travail des Enfants
PA	Programme d'Action
PAD	Programme assorti de délai
PFTE	Pire Formes de Travail des Enfants
PPTD	Programme pays de Promotion du Travail Décent
RENADES	Réseau des associations de développement pour l'entraide et la solidarité
SCREAM	Supporting Children's Rights through Education, Arts and Media
SOSTE	Système de Suivi de Travail des Enfants
TAATAAN	Agence d'Appui à la Décentralisation et aux initiatives citoyennes
UNICEF	Fonds pour l'Enfance des Nations Unies
UNTFHS	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Sécurité Humaine

Résumé Exécutif

Contexte

Comme dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, les causes du travail des enfants au Sénégal sont liées à la pauvreté, à l'accès limité aux services de qualité d'éducation et de santé et aux contraintes socioculturelles. Les enquêtes montrent que plus d'un tiers des enfants du Sénégal travaillent, la plupart dans le secteur agricole dans leurs champs familiaux. Beaucoup de filles sont des travailleuses domestiques, en plus des enfants qui travaillent en grand nombre dans le secteur informel et des enfant-talibés, pensionnaires d'écoles coraniques, qui se trouvent dans la rue pour mendier.

Le gouvernement du Sénégal, appuyé par l'UNICEF et l'OIT, travaille depuis l'an 2000 à asseoir un cadre juridique et administratif pour protéger les enfants vulnérables et pour combattre le travail des enfants. Toutefois, l'actuel plan cadre national de lutte contre le travail des enfants a été validé seulement en 2012 pour être mis en œuvre et le cadre administratif ne fonctionne pas comme il faut. La Cellule de lutte contre le travail des enfants logé au sein du Ministère en charge du travail, ne dispose pas de ressources à la hauteur de ses missions et la coopération entre les Ministères chargés du travail et de la famille reste à améliorer.

Description du projet

0.3 Financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies sur la sécurité humaine (UNTFHS) et conçu par le BIT et l'UNICEF, ce projet inter-agences trouve son socle sur les interventions de développement local précédemment menées dans quatre collectivités de la région de Thiès. Une approche intégrée basée sur la zone (IABA) a été développée pour lutter contre le travail des enfants à travers la création de quatre Commissions Locales et les programmes d'action (PA) déroulés par douze agences d'exécution sélectionnées à cause de leurs expertises techniques ainsi que leurs connaissances et expériences des zones d'intervention. Le projet avait pour but la sensibilisation, par rapport aux questions liées au travail des enfants, des autorités administratives, des élus locaux, des chefs religieux et de la communauté de manière générale, afin qu'ensemble ils s'engagent et travaillent à réduire les pires formes de travail des enfants (PFTE) à travers la mise en œuvre et la documentation d'une IABA. Il était également prévu, avant la fin du projet, que les autorités administratives et politiques et les leaders au sein de la communauté, mettent en place un mécanisme pour surveiller et empêcher les PFTE dans les zones ciblées.

0.4 Le BIT a appuyé et supervisé dix PA tandis que l'UNICEF était responsable de trois PA, dans les zones ciblées. Au moment de l'évaluation un des PA de l'UNICEF n'avait pas encore été mis en œuvre, donc il y avait effectivement 12 PA qui ont contribué à l'impact du projet. Les Ministères en charge du travail et de la famille ont participé, dans une certaine mesure à la supervision du projet alors que les Ministères en charge de l'Éducation et de la Justice étaient chacun responsable de la mise en œuvre d'un PA, même si au moment de l'évaluation le PA du Ministère en charge de la Justice n'avait pas encore commencé. Les grandes activités des PA étaient, notamment :

- la sensibilisation au sujet du travail des enfants et de l'importance de l'éducation ;
- la création des comités villageois de protection des enfants ;
- le maintien et l'appui aux enfants vulnérables dans le système scolaire et la scolarisation des enfants;
- le retrait des enfants des PFTE et leur réinsertion à travers les structures d'éducation ou de formation ;
- l'appui en matériels et à travers des cours d'initiation en lecture et calcul à l'endroit des enfants talibés;

- le soutien psychosocial aux enfants traumatisés ;
- l'appui aux enfants pour l'obtention, à coût réduit, d'actes de naissance;
- l'adhésion des enfants vulnérables aux mutuelles de santé locales ;
- l'appui aux parents ou tuteurs des enfants et aux maîtres des écoles coraniques à accroître leurs revenus afin de mieux prendre en charge leurs enfants.

Démarré en mars 2009 pour une durée initiale prévue de 36 mois, le projet a obtenu une prorogation sans coût de 9 mois. L'évaluation à mi-parcours prévue a donné lieu à une auto-évaluation organisée sous forme d'atelier de trois jours en juin 2012 auquel ont pris part les parties prenantes qui ont mis en œuvre le projet. La présente évaluation finale est réalisée, en octobre 2012, par une équipe de deux consultants indépendants.

Objectifs et méthodologie de l'évaluation

L'objectif principal de l'évaluation finale a été de déterminer dans quelle mesure le projet a atteint ses objectifs et d'apprécier la pertinence des stratégies adoptées et le niveau de durabilité atteint.

Après quelques préliminaires, l'équipe d'évaluation a passé deux semaines au Sénégal, où elle a rencontré des parties prenantes nationales, 13 agences d'exécution, les quatre Commissions locales et 122 bénéficiaires directs du projet, à savoir les enfants, les parents ou tuteurs et les maîtres coraniques. Le travail de terrain s'est terminé par une réunion avec les parties prenantes.

Il y a eu deux contraintes majeures pendant l'évaluation. D'abord, il a été très difficile d'accéder à des informations précises sur le rôle de l'UNICEF dans le projet. Ensuite le temps consacré aux missions de terrain ne permettait pas à l'équipe de visiter d'autres villages en dehors des quatre chefs-lieux des collectivités locales d'intervention.

Constats clés

Dans l'ensemble, le projet était bien conçu pour atteindre ses objectifs, même si dans la pratique les modalités de collaboration entre le BIT et l'UNICEF n'ont pas marché comme prévues. Au niveau de la mise en œuvre, il n'y avait que deux lacunes (i), d'une part, l'absence de stratégies dans l'ensemble du projet pour permettre aux enfants de participer activement à la promotion des droits de l'enfant et à la sensibilisation et, d'autre part, (ii) le fait qu'il n'y ait, pour les enfants plus âgés, de possibilités de faire des cours de formation orientés vers les activités de production d'où leurs communautés tirent leurs principaux moyens d'existence, comme, par exemples, l'agriculture, l'élevage ou la pêche.

En dépit d'un certain nombre de défis liés à la gestion, le projet a réussi à montrer l'avantage de l'utilisation d'une approche basée sur la zone pour lutter contre le travail des enfants. Les Commissions Locales créées comme structures charnières dans chaque zone d'intervention ont fait preuve d'engagement et ont participé activement à l'amélioration des services offerts aux enfants vulnérables et à leurs familles. Ces Commissions ont atteint un niveau significatif d'appropriation des activités après une période d'existence relativement courte. Les PA ont été, pour la plupart, créatifs, bien coordonnés et efficaces. Les compétences spécifiques et l'expertise d'un éventail d'agences d'exécution (ministères, ONG nationales et locales) ont été combinées afin d'offrir aux groupes cibles du projet une gamme de services. Le projet a largement dépassé le nombre de bénéficiaires prévus, mais la courte période d'intervention au niveau communautaire limitera inévitablement la durabilité de ses résultats.

Il y a eu deux problèmes importants qui ont joué sur la gestion du projet. Le premier était le désengagement progressif des deux agences principales, dans la mesure où, au moment de l'évaluation, il n'y avait pratiquement pas de communication entre le BIT et l'UNICEF, chaque organisme fonctionnant de façon indépendante et gérant les PA qu'il a financés. Le BIT a mis en place une équipe à temps plein pour appuyer ses dix PA, ce qui a été extrêmement bien fait. L'UNICEF a utilisé

une partie du temps de ses spécialistes de protection l'enfant pour gérer les PA à sa charge, alors qu'elle s'était engagée, dans le document de projet, à fournir du personnel à temps plein. L'équipe d'évaluation a eu des difficultés à comprendre les PA gérés par l'UNICEF, parce que, d'une part, les rapports fournis sur la mise en œuvre n'étaient pas d'un très bon niveau et, d'autre part, l'UNICEF n'a pas été diligente pour répondre aux demandes de renseignements et, en plus, elle n'a pas assisté à la rencontre des parties prenantes à la fin de l'évaluation.

Le deuxième problème de gestion concerne le temps consacré à l'exécution du projet. Dans un projet de 45 mois, la période effective de l'intervention directe au niveau communautaire a duré moins de dix mois. Lorsque le projet a démarré en mars 2009 il a fallu près d'une année pour recruter l'équipe du BIT et la rendre opérationnelle. Par la suite, il a fallu une deuxième année pour sélectionner les agences d'exécution et approuver les PA dont la plupart sont entrés en phase de mise en œuvre en mai 2011, pour une période de dix mois. Au moment où ces PA se sont mis en route, il restait peu de temps pour les interventions au niveau communautaire et de surcroît, moins que cinq mois pour les actions d'éducation et de formation des bénéficiaires directs. Au moment de l'évaluation, les TDR proposés pour le système de suivi du travail des enfants n'étaient pas encore approuvés, donc il est impossible de mettre en œuvre ce système avant la fin du projet prévue en décembre 2012.

Il est difficile de savoir exactement ce qui s'est passé. L'approbation des plans de travail par le personnel au sein du BIT, semblent avoir pris un temps extrêmement long, et l'agence chef de file ne semble pas avoir abordé l'absence de collaboration à un niveau suffisamment élevé au sein de l'UNICEF. Il est apparu lors de l'évaluation que l'UNICEF n'a pas encore dépensé la plus grande partie du budget alloué alors que le BIT disposait d'un montant moins important de reliquat de fonds.

Alors que de nombreux aspects du projet inter-agences étaient conformes à l'approche UNTFHS, le projet n'a pas satisfait le critère essentiel de la mise en œuvre des activités d'une manière intégrée à cause du manque de coopération entre l'UNICEF et le BIT. Pour assurer une approche de sécurité humaine authentique, les agences doivent travailler au-delà de collaboration pour aller vers l'intégration, ce que ce projet n'a pas atteint.

Leçons apprises et meilleures pratiques

Le rapport énonce un certain nombre de leçons à tirer, surtout en ce qui concerne la conception et la gestion des projets inter-agences futurs. Il met également en évidence un certain nombre de bonnes pratiques, notamment des services d'appui psychosocial et plusieurs stratégies efficaces au niveau communautaire basées sur les ressources locales pour la création d'un environnement propice en matière de lutte contre le travail des enfants.

Conclusions et Recommandations

Certes, il est important de tirer des leçons par rapport à la gestion et à la collaboration mais cela ne doit pas cacher le fait que ce projet a réussi à montrer comment une IABA peut être efficace dans la lutte contre le travail des enfants grâce à la coordination d'un éventail d'activités qui a amélioré les services disponibles et renforcé les capacités locales. C'est bien dommage que la période d'intervention au niveau communautaire ait été si courte, mettant en cause ainsi la durabilité des changements qui ont été obtenus. Les recommandations suivantes suggèrent quelques approches pour régler ces questions dans les projets inter-agences futurs :

Adressées au BIT et à l'UNICEF

1. Conformément aux suggestions des parties prenantes nationales pour les futurs projets inter-agences, la mise en place d'une équipe de gestion conjointe entre les agences en partenariat (deux ou plusieurs) est recommandée.

2. Les agences concernées doivent signer un protocole d'accord qui spécifierait les engagements, les rôles et les responsabilités de chaque agence. Le protocole doit inclure un calendrier de réunions pour assurer le suivi de l'accord.
3. Le protocole doit identifier un responsable dans chaque agence et spécifier les niveaux de responsabilité, de prise de décision et de rapportage, afin que l'équipe de gestion puisse travailler efficacement.
4. Un projet inter-agence doit utiliser un format standard de procédures et normes d'élaboration des rapports narratif et financier de tous les partenaires d'exécution. Par ailleurs, les accords de partenariat devraient être signés avec le projet dans son ensemble, plutôt qu'en considération de chaque partenaire d'exécution au regard de l'Agence onusienne qui l'appui. Les modalités de gestion financière devraient être concertées et harmonisées entre les agences onusiennes concernées afin que tous les partenaires d'exécution puissent avoir les mêmes systèmes de suivi, d'appui et d'encadrement.
5. Les projets utilisant une approche basée sur la zone pour lutter contre le travail des enfants doivent assurer un minimum de deux ans d'intervention au niveau communautaire afin d'assurer un degré raisonnable de durabilité. Une période plus longue serait encore mieux.

Adressées aux agences d'exécution

6. Les PA devraient prévoir un bureau au niveau communautaire dans la zone d'intervention – soit spécifiquement pour une agence d'exécution soit, idéalement, un bureau financé et partagé par des agences d'exécution du projet qui travaillent dans la même zone.
7. Les agences d'exécution doivent faire des efforts pour employer des agents de développement locaux, ou à défaut, prendre les dispositions pour que leur personnel du projet réside dans la zone pendant le période de la mise en œuvre du projet.
8. Des agences d'exécution travaillant dans la même zone devraient tenir des réunions régulières pour assurer la coordination, la planification et le suivi des activités et l'utilisation la plus efficace de leurs compétences et expérience. Cela contribue également à favoriser l'apprentissage partagé entre les différentes agences.
9. Le fait d'intervenir au niveau communautaire devrait amener les agences d'exécution à prévoir une évolution de leurs rôles au cours du projet. Au début, elles passeront beaucoup de temps dans la formation et la sensibilisation et l'appui aux Commissions Locales. Avec le temps, elles devraient transférer progressivement leurs pouvoir et responsabilité aux Commissions locales, afin que ces dernières soient bien établies et opérationnelles avant la fin du projet. Ainsi, les agents de l'agence d'exécution deviendront principalement des conseillers et/ou des personnes-ressources, capables d'offrir leurs services aux commissions locales selon les besoins.
10. Les agences d'exécution doivent partager le document du projet avec les Commissions Locales afin de promouvoir la transparence et la bonne gouvernance et à éviter une mauvaise compréhension. C'est aussi une bonne pratique pour les structures impliquées dans le livraison et l'utilisation d'un service à signer un accord qui donne des détails sur la fonctionnement du service concerné et les rôles des différents parties prenantes.

Adressées aux Collectivités locales et les Commissions Locales

11. Les Commissions Locales devraient élaborer des plans de travail réalistes pour la prochaine année (2013); lesquels plans devraient se concentrer sur le suivi des bénéficiaires du projet inter-agences pour s'assurer qu'ils tirent le meilleur profit des opportunités offertes par le projet. Ces plans de travail doivent également préciser

comment les Commissions Locales appréhendent-elles le changement de rôle les concernant, à savoir de ne plus être spécifiquement liées aux activités du projet inter-agences en voie d'achèvement, pour jouir d'un statut leur conférant un rôle de protection des droits de l'enfant d'une manière générale, sous l'autorité leur collectivité locale.

Adressées aux Ministères en charge du travail et de la Famille

12. Ces Ministères sont encouragés à développer leur coopération et leur collaboration dans le cadre des initiatives de lutte contre le travail des enfants, afin d'exploiter de manière optimale les ressources disponibles et de se renforcer mutuellement par rapport à leurs expertises pour la cause des enfants travailleurs du Sénégal. Ils sont encouragés à exploiter le plan cadre national de lutte contre le travail des enfants qui a été validé en octobre 2012 pour appuyer le développement des mécanismes pour suivre et contrôler le travail des enfants et la collaboration entre les directions et les ministères.

1. Introduction et vue d'ensemble

1.1 Contexte et description du projet

1.1.1 Context National

1. Selon l'Enquête nationale de 2005 sur le travail des enfants au Sénégal, 36,7 % des enfants âgés de 5 à 17 ans (plus de 1 378 000 enfants) sont des travailleurs. Plus de 80% de ces enfants travaillent dans le secteur agricole, pour la plupart comme des travailleurs familiaux non rémunérés. Dans les villes, la majorité des filles travailleuses sont des employées de maisons communément appelées domestiques. A cela s'ajoutent des filles et des garçons travaillant dans l'économie informelle comme apprentis ou dans le petit commerce. Les enfants travaillant ou vivant dans la rue comprennent des enfants mendiants ainsi que des enfants opérant au niveau des décharges d'ordures et ceux exploités par la prostitution infantile. Les conditions de vie d'une catégorie spécifique d'enfants mendiants liés à certaines écoles coraniques (appelés *daaras* au Sénégal) sont particulièrement préoccupantes.
2. Les causes du travail des enfants au Sénégal sont multiples. Elles restent liées dans une grande mesure, à la pauvreté, à l'offre insuffisante de services sociaux de base (santé et éducation) et à des facteurs socioculturels liés à la tradition. La situation de pauvreté des familles limite considérablement l'accès au crédit et le faible taux d'enregistrement des naissances joue sur l'accès des enfants aux soins de santé et à l'éducation.
3. Depuis plus de dix ans, le Gouvernement du Sénégal, appuyé par des agences onusiennes telles que l'OIT et l'UNICEF, a pris des mesures allant dans le sens de développer et d'opérationnaliser un cadre juridique et des mécanismes institutionnels de protection des enfants vulnérables y compris la lutte contre le travail des enfants. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les partenariats développés entre d'une part le Ministère en charge du Travail et l'OIT en matière de lutte contre le travail des enfants et, d'autre part le Ministère en charge de la famille et l'UNICEF pour la protection des droits de l'enfant. Aussi, le Sénégal a-t-il ratifié, en 1990, la Convention relative aux Droits de l'Enfant. Les deux conventions fondamentales régissant le travail des enfants ont aussi été ratifiées à savoir, la Convention N° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi en 1999 et la Convention N° 182, traitant les pires formes de travail des enfants, en 2000.
4. Le Ministère en charge du travail a mis en place la Cellule nationale de lutte contre le travail des enfants en 2004 et le Comité intersectoriel National de lutte contre le travail des enfants avec des comités intersectoriels régionaux dans 6 régions en 2005. Mais à nos jours ces structures n'arrivent pas à jouer pleinement leurs rôles. Les stratégies de prévention, de réhabilitation et de réinsertion des enfants travailleurs définies dans le plan cadre national de prévention et d'élimination du travail des enfants qui a été validé en 2005, tardent à être mises en œuvre à cause de peu d'allocation des ressources pour sa mise en œuvre. Le plan cadre a été mis à jour et validé en 2012. Dans le Document de Politiques économique et Sociale (DPES 2011-2015), document de référence national, les objectifs du plan cadre national de lutte contre le travail des enfants sont bien pris en compte. Aussi, le Programme pays de Promotion du Travail Décent (PPTD 2012-2015) a-t-il prévu sous le volet protection sociale que « *Le gouvernement en concertation avec les partenaires sociaux adopte des mesures visant à éliminer le travail des enfants en ciblant les pires formes* »
5. De 2004 au 2008 l'OIT-IPEC a mené, au Sénégal, un projet d'appui à la mise en œuvre du Programme assorti de délais (PAD). Il y a eu aussi un projet régional OIT-IPEC couvrant le pays pour le renforcement des capacités nationales, l'éducation, la formation professionnelle et des activités visant à assurer la durabilité des actions mises en œuvre en matière de lutte contre le travail des enfants. Dans son programme de coopération avec le Gouvernement du Sénégal

pour la période 2007-2011, l'UNICEF a inclus un projet sur les Pires Formes du Travail des Enfants logé au Ministère en charge de la Famille. Ce projet, financé par le gouvernement italien, devrait couvrir l'ensemble des 10 régions selon une approche d'extension progressive.

1.1.2 La zone d'intervention du projet inter-agences

6. Suite à une visite conjointe de l'UNICEF et l'OIT en 2007 pour rencontrer les partenaires locaux, les trois communautés rurales de Ngoundiane, Taïba Ndiaye et Darou Khoudoss et la commune de Mboro de la région de Thiès ont été identifiées comme communautés cibles du projet.
7. Selon le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC 2005²) dans la région de Thiès, 33,5 % des enfants âgés de 5 à 17 ans étaient économiquement actifs. L'OIT-IPEC a été déjà actif dans la région à travers des partenariats avec des administrations locales et des ONG. Suite à ces initiatives, la mobilisation sociale pour lutter contre le travail des enfants a été identifiée comme une action prioritaire dans le cadre du développement local de la Communauté rurale de Ngoundiane en janvier 2007, ce qui a abouti à l'affectation d'environ 4 000 USD dans le budget de la Communauté rurale pour l'exercice 2007. Il y avait aussi des interventions de la coopération japonaise qui ont promu une approche communautaire du développement par la construction de châteaux d'eau dans des villages de la Communauté rurale de Taïba Ndiaye. Le Département de Tivaouane, où se trouvent les communautés rurales de Taïba Ndiaye et Darou Khoudoss et le commune de Mboro, est une zone de forte concentration d'écoles coraniques fréquentées par des enfants dits talibés. Donc le choix des zones d'intervention a été motivé par la recherche d'opportunités pour créer des synergies avec d'autres projets et d'agir spécifiquement sur la problématique des enfants talibés

Données de base des communautés cibles de la région de Thiès

Zone d'intervention	Nom du département	Population	Superficie	Nombre de villages (quartiers pour la Commune de Mboro)
Communauté rurale de Ngoundiane	Thiès	24,265	86 Km ²	15
Communauté rurale de Darou Khoudoss	Tivaouane	75,000	520Km ²	73
Communauté rurale de Taïba Ndiaye	Tivaouane	21,311	151Km ²	38
Commune de Mboro	Tivaouane	19,423	3.1Km ²	27

8. Comme une de ses stratégies principales, le projet a adopté une approche basée sur la zone (ABA) qui met l'accent sur le développement communautaire et le renforcement des services de base à plusieurs niveaux. Elle avait pour but la sensibilisation et l'implication des autorités, des leaders, des employeurs, des parents et tous les acteurs locaux impliqués dans la prévention et le retrait des enfants des pires formes du travail partout dans la zone. Elle s'adressait au travail des enfants en général au sein des communautés sélectionnées sans mettre l'accent sur une seule forme de travail.

1.1.3 Partenaires de mise en œuvre

9. Le document du projet prévoit l'exécution du projet à travers un partenariat entre le BIT et l'UNICEF, appuyé par des organisations non-gouvernementales, des ministères et quatre commissions locales, une dans chacune des zones d'intervention. Au niveau national, le BIT

² Le SIMPOC est l'unité de statistiques et de suivi de l'IPEC

travaille traditionnellement avec le Ministère en charge du Travail et l'UNICEF avec le Ministère en charge de la Famille.

10. La mise en œuvre du projet dans les quatre zones d'intervention reposait sur plusieurs Programmes d'Action (PA) exécutés par des ONG nationales ou internationales et les Ministères en charge de l'Education et de la Justice. Chaque zone était couverte par une ou deux structures exécutant des PA ciblant spécifiquement la zone et d'autres PA étaient de type transversal car ciblant à la fois plusieurs zones. Les interventions par agence et zone sont présentées dans le tableau ci-dessous, selon que l'agence est appuyée à travers le BIT ou l'UNICEF.

Zone	Agence	Appuyé par le BIT		Appuyé par l'UNICEF	
		PA dans une Zone spécifique	PA Transversaux	PA dans une Zone spécifique	PA Transversaux
Communauté rurale de Ngoundiane		Intermondes	CEGID	RENADES	
Communauté rurale de Taïba Ndiaye		AMAFE TAATAAN	ANAF DEE (Ministère de l'Education)	AMAT	AEMO (Ministry of Justice)
Communauté rurale de Darrou Khoudoss		GRAIM Aide et Action	ABETAS		
Commune de Mboro		JED			

11. La gestion du projet a été faite sur la base de la gestion des PA spécifiques par les deux agences onusiennes concernées. L'OIT était la principale agence de coordination, assurant la synthèse des rapports narratifs annuels, mais les rapports financiers ont été faits séparément. L'OIT a mis en place une équipe pour travailler spécifiquement sur le projet tandis que l'UNICEF ne l'a pas fait, préférant s'appuyer sur des spécialistes ayant des responsabilités plus large pour gérer les activités du projet.
12. Le BIT a soutenu un total de dix PA achevés dans leur exécution. L'UNICEF a approuvé trois PA pour un appui, dont le premier (exécuté par l'ONG l'AMAT au Taïba Ndiaye) est terminé, le second (mis en œuvre par l'ONG RENADES à Ngoundiane) est en cours, et la troisième (proposé par AEMO, un département du ministère de la Justice), n'a pas encore commencé.

1.1.4 Objectifs et réalisations du projet

13. Le tableau ci-dessus fournit une vue d'ensemble des trois objectifs immédiats du projet et des réalisations prévues. Il montre aussi comment les agences des Nations Unies que sont le BIT et l'UNICEF, ont partagé les responsabilités dans la mise en œuvre du projet.

But du Projet : Soutenir les enfants à haut risque, en particulier souffrant des PFTE (y compris les enfants mendians des écoles coraniques) dans la région de Thiès	
Objectifs immédiats	Réalisations
<p>Objectif immédiat 1 A la fin du projet, les autorités administratives, les élus locaux, les chefs religieux et les communautés de la région de Thiès (notamment la Commune de Mboro, et les Communautés Rurales de Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et Ngoundiane) seront conscients des conséquences négatives des PFTE</p>	<p>1.1 Campagnes de sensibilisation conçues et mises en œuvre pour les communautés des zones cibles (UNICEF) 1.2 Plaidoyer et appui aux élus et aux institutions locales, y compris aux chefs religieux de la région de Thiès (UNICEF)</p>

But du Projet : Soutenir les enfants à haut risque, en particulier souffrant des PFTE (y compris les enfants mendians des écoles coraniques) dans la région de Thiès	
Objectifs immédiats	Réalisations
<p>Objectif immédiat 2 A la fin du projet, les PFTE seront réduites dans les zones ciblées de la région de Thiès, et des modèles d'approche basée sur la zone pour l'abolition des PFTE seront développés, mis en œuvre/testés, et documentés dans ces zones cibles</p>	<p>2.1 Au moins 3 000 enfants (environ 50 % de chaque sexe) des villages ciblés bénéficient d'éducation formelle/non formelle et/ou de formation professionnelle, de services de soins de santé et d'autres services (OIT-IPEC)</p> <p>2.2 Appui au renforcement du pouvoir économique d'au moins 200 familles d'enfants ciblés (OIT-IPEC)</p> <p>2.3 Élaboration, documentation et dissémination du modèle d'ABA (OIT-IPEC en collaboration avec l'UNICEF)</p> <p>2.4 Au moins 1 000 enfants des écoles coraniques des villages ciblés dans les zones choisies de la région de Thiès bénéficient de services pour améliorer leurs conditions de vie (UNICEF)</p> <p>2.5 Campagnes d'enregistrement des naissances (UNICEF)</p>
<p>Objectif immédiat 3 A la fin du projet, l'administration locale, les leaders politiques et les dirigeants communautaires auront mis en place un mécanisme efficace de suivi du travail des enfants et de prévention des PFTE dans les zones cibles de la région de Thiès</p>	<p>3.1 Un système communautaire pilote de suivi du travail des enfants (CLM) testé dans les zones cibles (OIT-IPEC)</p> <p>3.2 Le personnel d'agences et de partenaires clés formé aux questions relatives au travail des enfants et à la protection des enfants ainsi qu'à la gestion de PA (OIT-IPEC/UNICEF)</p> <p>3.3 Enquête de base effectuée pour fournir des informations sur les questions cruciales pour l'Objectif immédiat 2 et une autre enquête réalisée pour évaluer l'impact des activités du projet dans la zone cible (OIT-IPEC en collaboration avec l'UNICEF)</p>

1.2 Le processus d'évaluation

1.2.1 Objectif de l'Évaluation

14. Tel que défini par les TDR, l'objectif principal de l'évaluation finale indépendante est de déterminer dans quelle mesure le projet a atteint ses objectifs et d'apprécier la pertinence des stratégies adoptées et le niveau de durabilité atteint par rapport aux changements obtenus. L'évaluation cherche également à identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques, ainsi que les résultats imprévus. Les évaluateurs évaluent l'efficacité en ce qui concerne la relation coût résultats et ils regardent comment le projet a appuyé le développement de cadres institutionnels aux niveaux local et national afin de contribuer à la réalisation des objectifs nationaux de la lutte contre le travail des enfants. Sur la base d'une analyse des informations disponibles, les recommandations sont adressées aux divers groupes d'intervenants. Aussi les évaluateurs sont-ils invités réfléchir sur le partenariat et la mise en œuvre conjointe de l'OIT et l'UNICEF.

1.2.2 Méthodologie et le déroulement de l'évaluation

15. L'équipe d'évaluation est composée d'une consultante internationale et d'un consultant national. L'évaluation a démarré par une revue des documents liés au projet (voir Annexe 1), suivie par des entretiens avec des parties prenantes aux niveaux national et international et des visites aux communautés dans les zones d'intervention pour rencontrer les quatre Commissions Locales et des bénéficiaires directs du projet (voir Annexe 2). Dans l'ensemble, l'équipe a rencontré 105 enfants (35 filles et 70 garçons), 24 parents ou tuteurs (17 femmes et 7 hommes) et 34 dirigeants locaux (11 femmes et 23 hommes). Les travaux de terrain ont conduit à une rencontre à Saly, le 16 octobre 2012, entre l'équipe d'évaluation et les parties prenantes pour échanger et améliorer les résultats préliminaires de l'évaluation présentés par les évaluateurs. Une large diffusion du projet de rapport final a permis aux parties prenantes de faire des commentaires et suggestions qui étaient pris en compte dans la finalisation du rapport d'évaluation.

1.2.3 Difficultés rencontrés et limites de l'évaluation

16. L'équipe d'évaluation a rencontré deux difficultés majeures. La première était qu'il s'est avéré irréaliste dans le délai imparti de visiter des localités autres que le village chef-lieu de chacune des quatre zones d'intervention du projet. Dans un délai très court, il fallait rencontrer 13 agences d'exécution et un échantillon de bénéficiaires de chaque PA. Considérant que l'auto-évaluation n'offrait pas la possibilité de participation aux bénéficiaires directs, plus de temps aurait permis à l'évaluation finale de toucher un échantillon plus important de ce groupe de bénéficiaires directs.
17. La seconde difficulté était le manque de coopération efficace entre l'OIT et l'UNICEF. De ce fait il n'était pas possible par l'intermédiaire de l'équipe du BIT d'accéder aux informations sur les activités appuyées par l'UNICEF. L'UNICEF a tardé à fournir des informations et des réponses claires aux questions de l'équipe de l'évaluation et n'a pas assisté à la rencontre des partie-prenantes à Saly alors que celle-ci offrait l'occasion de combler certains déficits d'informations.

2. Constats de l'évaluation

2.1 Conception du Projet

18. La conception du projet inter-agences a tenu compte de la situation socio-économique, culturelle et politique du pays et des données sur le travail d'enfants disponibles aux niveaux national et local. Elle a également tenu compte des initiatives antérieures de développement dans les zones d'intervention ciblées, soutenant ainsi les processus de développement local en cours. Les critères de financement de l'UNTFHS étaient bien respectés dans la conception du projet qui, du reste, a offert la possibilité d'intégrer les approches de l'OIT et de l'UNICEF dans le traitement des questions relatives au travail des enfants.
19. Dans sa conception, le projet a permis de mettre au point et de tester une approche basée sur la zone (ABA) dans le contexte sénégalais. Dans l'ensemble, cette conception était logique et cohérente, au regard de la bonne définition de l'objectif global, des objectifs intermédiaires, des résultats et des activités dudit projet. Les trois objectifs intermédiaires sont bien définis en ce sens qu'ils contribuent à l'atteinte de l'objectif global du projet. Aussi, les objectifs étaient-ils réalisables au regard des ressources allouées pour les trois années de durée du projet, dans l'hypothèse d'un démarrage à temps et diligent du projet et surtout des activités au niveau communautaire. Les principales composantes du projet, à savoir le renforcement de capacités, la sensibilisation et les appuis directs, ont été conçues pour se compléter mutuellement et reposaient sur une relative bonne connaissance et une analyse des réalités et des besoins des communautés ciblées. Les questions de genre étaient prises en compte dans la mesure où, à chaque fois que possible, le choix des enfants bénéficiaires a tenu compte des deux sexes en nombre. Les indicateurs de projet ont été largement quantitatifs. Certes, la qualité est plus difficile à mesurer, mais il semble important de développer des moyens d'évaluer la qualité des interventions dans la conception du projet.
20. L'approche traditionnelle de l'IPEC consistant à soutenir des partenaires dans la mise en œuvre de PA, a permis à des ONG ayant une bonne connaissance des zones d'intervention ciblées ou disposant de compétences spécifiques, de concevoir et de mettre en œuvre des interventions qui se complétaient mutuellement. Cette approche a également permis à des organismes gouvernementaux de renforcer leur soutien aux enfants vulnérables par les soins de leurs services. La mise en place de quatre Commissions Locales respectivement dans les zones d'intervention du projet a contribué au développement des capacités institutionnelles locales pour appuyer la coordination et le soutien aux initiatives de protection des droits des enfants, notamment en matière de santé et d'éducation formelle et non formelle. L'importance de s'attaquer à la situation économique des familles vulnérables a été aussi reconnue à travers des activités permettant aux parents de soutenir l'éducation de leurs enfants plutôt que de s'appuyer sur leur travail pour faire face à cette situation économique difficile. Il a également été encourageant de constater que certaines agences d'exécution ont bien intégré l'alphabétisation des jeunes et adultes comme composante dans leurs PA, ce qui favorise l'inclusion et la participation des bénéficiaires dans la vie politique, sociale et économique de leurs terroirs.
21. Deux lacunes peuvent être relevées par rapport à la conception du projet. Il s'agit, d'abord, de relever que le projet n'a pas prévu d'activités pour rendre les enfants actifs dans le plaidoyer et la sensibilisation sur les droits de l'enfant, à l'image des activités de SCREAM expérimentées dans certains projets du BIT et, ensuite, de relever le manque de possibilités aux enfants plus âgés de se former en agriculture, maraîchage, pêche et élevage qui sont les secteurs de production dans les zones concernées où les communautés tirent l'essentiel de leurs moyens d'existence.
22. Le projet a été conçu pour développer et tester un modèle de collaboration entre les agences des Nations Unies, qui pourrait être largement partagé et mis en œuvre pour le plus grand bénéfice

des enfants vulnérables. L'élaboration du document de projet s'est faite de manière concertée, ce qui a nécessité l'organisation d'une mission conjointe de l'OIT et l'UNICEF sur le terrain et l'identification commune des zones d'intervention et des objectifs du projet. Ainsi, les responsabilités pour chaque résultat spécifique du projet ont été clairement énoncées et un financement a été alloué à chacune des agences onusiennes en fonction des résultats attendus. Les dispositions administratives et de gestion du projet ont été définies, faisant de l'OIT l'agence chef de file et engageant chacune des deux à mettre en place une équipe à temps plein pour mettre en œuvre ses activités. Cependant, en réalité, ce n'est pas ce qui a été fait et il y a, sans doute, quelques leçons à retenir pour la phase de conception des projets conjointement mis en œuvre par des agences des Nations Unies.

23. Des changements dans la stabilité économique et politique et l'engagement politique ont été identifiés au départ comme des facteurs de risque externes, et dans la période de la mise en œuvre du projet le pays a vécu une période de turbulences politiques liées à l'organisation d'élections (législative et présidentielle) qui a contribué à quelques retards d'exécution.
24. La mise en œuvre de l'approche basée sur la zone et le développement d'un système de surveillance du travail des enfants comptent parmi les stratégies principales pour la durabilité du projet, en plus de l'intégration de la protection de l'enfance dans les plans de développement local. Ce sont là de bonnes stratégies, mais elles ne suffisent pas pour croire que les Commissions Locales introduites par le projet seraient prêtes à coordonner et à promouvoir la protection de l'enfance sans un soutien continu, après une période relativement courte d'intervention au niveau communautaire.

2.2 Mise en Œuvre du Projet

2.2.1 Le partenariat OIT-UNICEF

25. Avant d'aborder la réalisation des objectifs, il faut dire quelques mots sur la collaboration entre les deux agences onusiennes chargées de la mise en œuvre du projet. En réalité, le cadre conjointement conçu pour la gestion du projet et la collaboration attendue de ces deux partenaires, n'ont jamais été matérialisés de façon efficace dans la phase d'exécution, même s'il est difficile à ce stade, d'identifier ce qui s'est passé et pourquoi rien n'était fait pour redresser la situation. Il paraît que l'UNICEF n'a pas affecté à temps plein du personnel à ce projet, comme indiqué dans le document dudit projet et le personnel y travaillant à temps partiel ne semblait pas avoir une appropriation satisfaisante du projet ou des responsabilités de l'UNICEF. D'un autre côté, le BIT a mis en place une équipe à temps plein afin d'assumer ses responsabilités. Apparemment les deux agences ont travaillé sans beaucoup de communication; cela s'est reflété au niveau communautaire dans le mesure où il y avait peu de liens entre des PA pris en charge par le BIT et ceux appuyés par l'UNICEF dans la même zone.

2.2.2 Mise en route du projet

26. Il est difficile de comprendre tout le temps consacré à la mise en route du projet, notamment le temps mis pour le choix des agences d'exécution et l'approbation des PA. Le projet a démarré en 2009 mais il a fallu deux ans pour qu'il soit opérationnel sur le terrain, étant donné que la plupart des PA ont été mis en œuvre au cours de la période 2011-2012, lorsque le projet a obtenu une prorogation sans coût de neuf mois. Sur la base des points de vue des parties prenantes des raisons importantes de ce retard ont été :
 - Trop de temps perdu pour recruter et mettre en place le personnel (environ une année);
 - Manque de diligence dans le traitement de certains dossiers au BIT et des difficultés de collaboration interne);

- Les partenaires ont mis du temps pour s'approprier les procédures notamment la préparation et la validation des PA;
- Inexistence de mémorandum pour préciser les responsabilités de l'UNICEF et du BIT;

2.2.3 Niveau d'atteinte des Objectifs

Objectif 1: *Les autorités administratives, les élus locaux, les chefs religieux et les communautés seront conscients des conséquences négatives des PFTE*

27. Lors des visites de l'équipe d'évaluation aux communautés, les autorités administratives locales ont démontré une bonne compréhension des dangers associés au travail des enfants, de la situation dans leurs zones par rapport au travail des enfants et de la nécessité d'agir pour protéger les enfants à risque. Cette prise de conscience a été particulièrement forte chez les membres des quatre Commissions Locales mises en place au cours du projet et regroupant des leaders et acteurs locaux variés représentatifs des communautés concernées dans chaque zone. Néanmoins, certains bénéficiaires du projet, y compris des enfants et des adultes, avaient une compréhension moins développée du travail des enfants et des risques associés, ce qui illustre la diversité des niveaux de compréhension de la communauté dans son ensemble.
28. La réalisation de cet objectif était une des responsabilités de l'UNICEF dont des agences d'exécution partenaires, en l'occurrence RENADES et AMAT, ont mené des campagnes de sensibilisation et tenu des ateliers de formation dans ce sens, respectivement à Ngoudiagne et Taiba Ndiaye. Cependant, l'équipe d'évaluation n'était pas convaincu que les quatre comités de veille mis en place par RENADES dans quatre villages de Ngoundiane, seraient efficaces, parce qu'ils étaient chacun constitué de seulement trois personnes, (le chef du village, un conseiller élu et la responsable des femmes), qui ont tous d'autres responsabilités qui pourraient limiter leur disponibilité à jouer pleinement leurs rôles dans les-dits comités de veille. L'équipe a rencontré des représentants de tous les quatre comités de veille, qui ont décrit leurs responsabilités à savoir servir de lien entre la RENADES et leurs communautés et faire la sensibilisation sur le travail des enfants. Ils ont dit qu'ils ne travaillaient pas avec la Commission Locale mise en place pour la coordination des activités du projet à Ngoundiane, mais ils ont un lien avec un organe de suivi de la lutte contre les PFTE mis en place par l'UNICEF et le Ministère en charge de la Famille au niveau départemental à Thiès (le CTS – Comité Technique de Suivi). Les représentants des Comités de veille avaient une bonne compréhension des risques auxquels les enfants étaient exposés dans leurs zones et ont déplorés l'absence de centres de formation de proximité, qu'ils ont considérés comme l'une des causes importantes du travail des enfants. Toutefois, ni ces représentants des comités de veille ni RENADES n'ont vu pas de problème à ce qu'une formation prévue à l'attention d'enfants empêchés soit retardée jusqu'à la fin de la récolte à la demande des parents. Le choix de la formation dans un centre urbain était fait au regard de la situation de travail desdits enfants alors que la demande des parents procède d'une volonté de se servir encore du travail des enfants.
29. La plupart des PA appuyés par le BIT ont mené des activités de sensibilisation dans le cadre de leurs interventions en vue de contribuer aux objectifs intermédiaires 2 et 3. Ces interventions nombreuses et variées, constituent également une contribution importante à la réalisation de l'objectif un.

Objective 2: *Les PFTE seront réduites dans les zones ciblées de la région de Thiès, et des modèles d'approche basée sur la zone pour l'abolition des PFTE seront développés, mis en œuvre/testés, et documentés*

30. En 2011 un consultant justifiant d'une connaissance approfondie du travail des enfants en Afrique de l'Ouest a réalisé une étude détaillée à propos de l'utilisation de l'approche basée sur la zone dans les collectivités locales d'intervention du projet. Ce fut l'occasion d'expliquer l'approche et son application pratique dans les contextes national et local du projet actuel.

L'étude a attiré l'attention sur des facteurs qui contribuent au travail des enfants dans les zones du projet, tels que l'insuffisance de l'offre de services d'éducation et de santé par manque de financement, le taux élevé de non-déclaration des naissances à l'état civil et les pesanteurs socioculturelles. L'étude a également présenté un inventaire des ressources existantes ainsi que certaines composantes essentielles d'une approche basée sur la zone. Par ailleurs, il a été souligné l'importance de l'accès aux données fiables et la participation active et de même que l'appropriation des initiatives par les leaders locaux et la communauté au sens large.

31. Tous les interlocuteurs rencontrés au cours de l'évaluation ont démontré une bonne compréhension de l'ABA qu'ils ont considéré comme un moyen efficace pour lutter contre le travail des enfants. La création des Commissions locales a été un facteur déterminant quant au succès de cette approche et il était encourageant d'entendre des membres de ces commissions prononcer avec enthousiasme l'expression « nos activités » en se référant aux interventions soutenues par le projet.
32. Le projet a mis l'accent sur des mesures directes pour réduire le travail des enfants dans le cadre d'une approche basée sur la zone. Outre la sensibilisation mentionnée sous le premier objectif, les activités menées comprennent :
 - Le soutien aux enfants vulnérables dans le système éducatif formel afin de prévenir des risques liés au travail des enfants (scolarisation des enfants, accès aux cours de rattrapage et mise à disposition de matériels didactiques) ;
 - Le retrait des enfants des pires formes de travail des enfants pour accéder à une formation appropriée (négociation et prise en charge pour une gamme de cours de formation et d'apprentissage) ;
 - L'amélioration des conditions de vie et l'éducation des enfants dans les écoles coraniques (matériels de base, l'équipement et l'alimentation; l'alphabétisation et des cours en français)
 - L'amélioration de l'accès aux soins de santé pour les enfants des écoles coraniques à travers l'adhésion aux mutuelles de santé ;
 - Les facilités accordées aux enfants d'obtenir une pièce de l'état civil et, dans certains cas des cartes d'identité, à un coût réduit ;
 - La formation de relais communautaires pour assurer un soutien psychosocial aux enfants traumatisés, y compris la sensibilisation sur la nécessité pour un tel soutien ;
 - L'alphabétisation des jeunes et des adultes ;
 - Le renforcement de la situation économique des parents, tuteurs et maîtres coraniques chargé du bien-être des enfants vulnérables, (formation en gestion; appui aux groupements faisant des activités génératrices de revenus; création, formation et enregistrement de groupements d'intérêt économique)
33. Comme recommandé dans les TDR de l'évaluation à la taille en nombre de page, ce rapport fera l'économie des détails de tous les PA pour éviter d'être long; mais un résumé des objectifs et des réalisations de chaque PA, se trouve dans l'annexe 3. Le tableau, ci-dessous, résume le nombre d'enfants empêchés ou retirés par les dix PA soutenus par le BIT et mis en œuvre par dix agences d'exécution partenaires.
34. Au total, le BIT a appuyé l'empêchement ou le retrait de 5 449 enfants (2 818 garçons et 2 631 filles) du travail des enfants, ce qui dépasse de loin l'objectif initial de 3000 enfants fixé. Tout en respectant dans une large mesure le critère de parité entre les filles et les garçons sauf pour les écoles coraniques qui sont beaucoup plus fréquentées par les garçons.

Agence d'exécution	Filles			Garçons			Totaux enfants		
	Empêchés	Retirés	Total	Empêchés	Retirés	Total	Total Empêchés	Total Retirés	TOTAL GENERAL
GRAIM	120	40	160	238	60	298	358	100	458
INTERMONDES	89	35	124	119	77	196	208	112	320
TAATAAN	109	86	195	91	14	105	200	100	300
AMAFE	102	62	164	98	38	136	200	100	300
ANAF A	50	231	281	54	65	119	104	296	400
ABETAS	0	36	36	0	164	164	0	200	200
DEE	1 278	0	1 278	1200	0	1 200	2 478	0	2 478
AIDE ET ACTION	35	65	100	81	41	122	116	106	222
CEGID	0	0	0	0	0	0	0	0	0
JED	234	59	293	272	206	478	506	265	771
TOTAUX	2 017	614	2 631	2 153	665	2 818	4 170	1 279	5 449

35. Le projet a également travaillé à améliorer la situation des enfants à risque à travers l'appui à leurs familles ou tuteurs. Cela a pris plusieurs formes dans les différents PA. Il s'agit entre autres de :

- la formation en gestion des entreprises, principalement en utilisant la méthodologie et les outils GERME développés par le BIT ;
- l'organisation de cours d'alphabétisation des adultes ;
- l'amélioration des compétences pour soutenir des activités génératrices de revenus ;
- la formation sur la législation des droits de l'enfant et les stratégies de protection d'enfant;

36. Le tableau ci-dessous fournit une indication des services offerts par les différents PA appuyés par le BIT et montre que 824 adultes ont reçu un total de 1 287 services. Encore une fois cela dépasse de loin l'objectif initial de soutenir 200 familles³.

AE	Effectifs des parents bénéficiaires			Nombre de parents ayant reçus des services												Total services offerts aux parents
				Formation en gestion / GERME			Alphabétisation			Formation qualifiante			Formation en droits / normes			
	H	F	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
GRAIM	45	30	75	5	10	15	0	0	0	0	0	0	30	0	30	45
INTER MONDES	0	100	100	83	17	100	0	0	0	100	0	100	75	125	200	400
TAATAAN	0	95	95	20	0	20			0			95	30	70	100	215
AMAFE	0	100	100	0	0	20	0	0	0	0	0	0			0	20
ANAF A	10	314	324	0	20	20	314	10	324			0			0	344
ABETAS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DEE	0	0	0			0			0			0			0	0
AIDE ET ACTION	5	75	80	78	6	84	0	0	0	0	0	0	0	0	34	118
CEGID ⁴	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	15	25	25
JED	29	21	50			50			0			0			70	120
TOTAUX	89	735	824	186	53	309	314	10	324	100	0	195	105	210	459	1287

³ Le tableau montre une analyse des services communs à plusieurs PA. Il y a des incohérences à cause des différents services offerts par des PA différents, qui ne font pas tous partie du tableau

⁴ These services (training to provide psychosocial support) were offered to field workers

37. Les informations et données disponibles relativement aux PA appuyés par l'UNICEF n'ont pas été assez claires. Les listes de bénéficiaires fournies par AMAT montrent qu'elle a aidé 198 enfants à acquérir des jugements supplétifs valant actes de naissance, 149 élèves à disposer de matériels didactiques et 65 enfants à accéder aux soins médicaux dans la Communauté Rurale de Taiba Ndiaya. Toutefois, tous ces données n'ont pas été désagrégées par sexe. AMAT a également organisé cinq cours d'alphabétisation pour 25 à 30 enfants à raison de trois séances par semaine pendant cinq mois. Elle a aussi pu réintégrer à l'école 25 jeunes qui avaient abandonné leurs études. L'équipe d'évaluation a dénombré un total de 587 services aux enfants qui ont été soutenus par AMAT, en plus de 20 mères d'enfants vulnérables qu'elle a organisé en cinq groupements auxquels un appui financier est fourni. Le tableau suivant montre les informations fournies par AMAT à travers des listes de bénéficiaires et son rapport final à l'UNICEF. Dans les cas où les données des deux sources n'étaient pas les mêmes, les listes de bénéficiaires ont été exploitées. Comme les listes des bénéficiaires n'étaient pas au complet il n'est pas possible à savoir si le même enfant a reçu plus qu'un service.

No Services aux enfants fournis par AMAT	Filles	Garçons	Total
Suivi et assistance des enfants malades	13	11	24
Suivi de santé	15	26	41
Distribution de kits scolaires			149
Organisation de cours de renforcement français, maths et science pendant 3 mois			14 écoles (l'enseignant par école)
Re-inscription à l'école			25
Enregistrement à l'Etat civil			198
Classes d'alphabétisation			5 classes (estimation de 150 enfants)
			587 +

38. Le tableau en bas donne une synthèse des services fournis aux adultes par AMAT :

Services provided by AMAT to adults	Femmes	Hommes	Total
Formaton sur les PFTE			20
Mise en place de 5 microprojets	100		100
Total			120

39. L'ONG RENADES qui a été aussi soutenu par l'UNICEF a géré un PA au niveau de la communauté rurale de Ngoundiane. Des entretiens entre l'équipe d'évaluation et les mandataires du RENADES, il est ressorti que cette agence d'exécution a identifié et travaillé avec 25 enfants bénéficiaires issus de familles très pauvres. Parmi ces enfants, 17 filles ont été inscrites dans un centre de formation en art ménager et en économie sociale et familiale à Ngoundiane-village pendant six mois, mais l'achèvement du cours devrait intervenir deux ans plus tard et dépendait du paiement par leurs familles des coûts y afférant. Les autres enfants, à savoir sept garçons, avaient été choisis pour effectuer dans la capitale régionale (THIES) une formation technique. Ils devraient être hébergés par des familles tutrices dont les logements sont visités et jugés satisfaisants par RENADES qui s'est engagé à veiller sur le bien-être des garçons jusqu'à la fin de l'apprentissage, même si le projet se terminait plus tôt. Paradoxalement, ces garçons rencontrés également par l'équipe d'évaluation ne savaient pas qu'ils devaient se déplacer à Thiès et démarrer des projets d'apprentissage et ils se présentaient toujours comme enfants travailleurs agricoles d'appoint dans les exploitations familiales. Cela soulève des préoccupations quant au niveau de compréhension des adultes par rapport au besoin légitime des enfants à participer aux décisions qui les concernent et à se préparer aux changements importants dans leur vie. L'équipe a aussi rencontré trois des filles inscrites au centre de formation et trois enfants plus jeunes de la même communauté. L'une avait douze ans et n'a

jamais été à l'école; elle a exprimé son désir de partir en ville comme une travailleuse domestique tout comme les deux autres filles moins âgées. Cela soulève également d'autres préoccupations quant au niveau de prise de conscience des communautés par rapport au travail des enfants, dans la mesure où tous ces enfants sont présentés comme des bénéficiaires du projet. Les tableaux en bas donnent une synthèse des services fournis par RENADES aux enfants et adultes respectivement. Cependant dans le rapport finale de RENADES on trouve une partie sur la planification du trimestre suivant, donc cil n'est pas toujours clair quelles activités sont toujours en cours.

No Services aux enfants fournis par RENADES	Girls	Boys	Total
Formation pour enfants 15-18	17	07	25
Distribution de kits scolaires			20
Appui aux AGR	8	7	15
Total			60

Services aux adultes fournis par RENADES	Femmes	Hommes	Total
Formaton sur les PFTE			40
Appui aux AGR aux familles des enfants vulnérables	15		15
Total			120

40. Le troisième PA soutenu par l'UNICEF devait être géré à Tivaoune (Chef-lieu de département dans la région de Thiès) par un service déconcentré du Ministère en charge de la Justice en l'occurrence la section départementale de coordination de l'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) qui dépend de la Direction de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS). Cependant, les fonds mis à disposition par l'UNICEF pour ce PA, d'une valeur de 6 millions de francs CFA, sont versés dans un compte dudit ministère au niveau central. Au moment de l'évaluation, les fonds n'étaient pas encore redéployés vers la section AEMO de Tivaoune et, par conséquent, aucun enfant n'en a bénéficié; car le PA n'a pas encore démarré.

2.2.4 Plus sur les Programme d'action

41. Le projet inter-agences a porté sur la mise en œuvre d'une approche basée sur la zone et des activités significatives au niveau politique n'étaient pas prévues. L'implication des ministères en charge du travail et de la famille était indiquée à cause de leurs missions respectives par rapport au travail des enfants et à la protection des droits de l'enfant, domaines dans lesquels ils collaborent avec l'OIT et l'UNICEF respectivement. Les ministères en charge de la justice et de l'éducation étaient impliqués à travers des PA portés respectivement par la Direction de l'Éducation surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) et la Direction de l'Enseignement Élémentaire (DEE). Les PA appuyés par l'UNICEF étant analysés dans la section précédente, cette section se focalise sur les PA appuyés par le BIT.
42. Dans l'ensemble les 10 PA soutenus par le BIT ont été bien conçus et bien exécutés, ce qui vaut des félicitations pour tous ceux qui sont à la base de cette réussite. Le problème commun à tous ces PA est lié à la durée courte, qui a varié entre cinq mois et dix mois dans un projet de 36 mois qui a été porté à 45 mois.
43. Inévitablement, il y a eu quelques difficultés de coordination au démarrage du projet, dans certaines zones, liées à la multiplicité des agences intervenant dans ces zones. Mais ces difficultés ont été progressivement surmontées en organisant des réunions conjointes de planification et en faisant recours aux Commissions Locales comme organes de coordination. Les six agences d'exécution travaillant chacune dans une zone spécifique (Intermondes, AMAFE, TAATAAN, GRAIM, Aide et Action et JED) ont tous développé des initiatives visant à sensibiliser les communautés et à empêcher les enfants vulnérables de tomber dans le travail

des enfants ou à les y retirer, à travers l'appui à la scolarisation, à la formation et le soutien aux familles desdits enfants en d'améliorer leur situation économique.

44. Les PA mis en œuvre par Intermondes, AMAFE, GRAIM et JED dans leurs zones d'intervention respectives, ont facilité l'obtention des actes de naissance à un coût réduit pour des enfants non déclarés à l'état civil. En effet, le non-enregistrement des naissances est un problème majeur au Sénégal, ce qui constitue une limite à l'accès des enfants à l'éducation ou pour passer les examens leur permettent de progresser dans le système éducatif. L'enregistrement est gratuit à la naissance mais cela peut coûter plus de 7 000 F CFA s'il est fait tardivement pour l'obtention d'un jugement supplétif auprès d'un tribunal, ce qui est hors de portée pour de nombreuses familles. Le projet a aidé au total 746 enfants (267 filles et 379 garçons) à obtenir des actes de naissance avec l'appui des autorités judiciaires locales et les responsables des exécutifs locaux.
45. La modalité consistant à promouvoir des PA transversaux sur plusieurs zones d'intervention s'est avérée très pertinente dans la mesure où elle conférait une certaine continuité aux activités du projet dans son ensemble et offrait des possibilités de renforcement des capacités en nouvelles expertises à certaines agences d'exécution, comme décrit dans les paragraphes qui suivent.

2.2.5 Programme d'Action du DEE

46. Le Direction de l'Éducation Élémentaire (DEE) a coordonné le PA qui a touché le plus grand nombre de bénéficiaires, en soutenant les enfants vulnérables dans le système éducatif formel. Dans les quatre zones d'intervention du projet, 1 575 enfants (759 filles et 816 garçons) âgés de 6 à 7 ans ont été inscrits à l'école pour l'année scolaire 2011-2012 et ont reçu des kits de matériels didactiques. Un nombre de 903 enfants (400 garçons et 503 filles) de 11 à 13 ans ont bénéficié de cours de renforcement en vue d'améliorer leurs performances scolaires et de les maintenir dans le système éducatif. A cela s'ajoutent 33 enseignants des 20 écoles ciblées par ce PA qui ont été formés à l'utilisation d'un Guide sur les Stratégies de Remédiations Pédagogiques élaboré par la DEE avec le soutien d'un projet antérieur de BIT-IPEC. Ces enseignants ont continué à tenir les cours de renforcement jusqu'à la fin de l'année scolaire même après l'épuisement du financement du PA. Il y eu comme résultat une amélioration significative des performances des enfants concernés : 552 enfants (282 filles et 270 garçons) ont obtenu la moyenne. Le taux de réussite est passé de 43.85 % au début de l'année à 62.44 % à la fin, soit une progression de 18,59 %. Le PA de DEE a dépassé considérablement le nombre d'enfants prévus, avec un dépassement de 678 enfants. En termes de durabilité, on pourrait supposer que les enseignants ayant reçu la formation continueront à dispenser des cours de renforcement, compte tenu en particulier de l'engagement qu'ils ont montré en travaillant bénévolement pendant plusieurs mois après l'épuisement du financement. Cependant, il faut tirer l'attention sur la durée très courte de l'appui apporté par le projet inter-agences qui fait qu'il est difficile de dire à quel degré cet appui pourrait contribuer au maintien des enfants à l'école dans le long terme.
47. L'équipe d'évaluation a sélectionné au hasard dix des enfants appuyés par le projet pour des entretiens. Mais seuls cinq parmi eux étaient au rendez-vous dont deux garçons et trois filles. Deux entre eux avaient changé d'école et trois étaient absents de la classe. L'enseignante a reconnu avoir été formée sur les stratégies de remédiations pédagogiques et avoir reçu un appui jugé très utile en matériels pédagogiques qu'elle utilisait toujours; mais a mis en évidence la vulnérabilité de nombreux enfants, donnant en exemple, un enfant qui avait récemment cessé de venir à l'école parce qu'il n'avait ni vêtements appropriés ni fournitures scolaires. Elle a aussi fait remarquer que l'école ne disposait pas de cantine et que dans ces conditions les enfants habitant loin de l'école ne pouvaient pas étudier correctement, d'autant plus que beaucoup d'élèves ne prennent qu'un repas par jour.

2.2.6 Programme d'Action de l'ANAFa

48. L'agence d'exécution ANAFa a soutenu 400 enfants (119 garçons et 281 filles) à travers un éventail d'activités. 54 garçons et 50 filles, soit au total 104 enfants âgés de 7 à 14 ans et n'étant pas à l'école, étaient inscrits dans quatre écoles communautaires mises en place pour une période de trois mois (au lieu des neuf mois prévus), en vue de leur permettre de fréquenter par la suite l'école formelle ou les centres de formation. Trois classes d'alphabétisation étaient ouvertes pendant 2 mois (au lieu des six mois prévus) dans chaque zone d'intervention pour recevoir 296 enfants âgés de 15 à 18 ans dont 65 garçons et 231 filles victimes du travail des enfants. Certains de ces apprenants ont également reçu une formation GERME⁵ de niveau un dispensée en sept jours.
49. Également, des classes d'alphabétisation étaient ouvertes pendant 2 mois (au lieu des quatre mois prévus) pour recevoir 324 parents (314 femmes et 10 hommes) des enfants retirés du travail. Certains parents ont aussi reçu une formation GERME de niveau 1.
50. La période d'évaluation ne permettait pas une analyse réelle de la qualité de la formation offerte, voire des résultats obtenus, mais le fait que l'alphabétisation soit systématiquement offerte à tant de bénéficiaires du projet dans les quatre zones d'intervention pour apprendre à lire et écrire dans leur langue est une avancée significative et participe à reconnaître le rôle de l'alphabétisation dans la participation des populations au développement de leurs terroirs.

2.2.7 Programme d'action du CEGID

51. Ce PA a introduit des approches innovatrices dans les zones d'intervention du projet. L'ONG CEGID s'est spécialisée dans l'offre de services en soutien psychosocial aux enfants traumatisés, particulièrement pour les familles pauvres. A cet effet, elle a mis au point les moyens d'y parvenir, d'autant que dans les zones d'intervention les services de psychologues et de thérapeutes sont quasi-inexistants. Ainsi, dans le cadre de son PA, CEGID a identifié et formé 10 conseillers émanant du personnel des autres agences d'exécution travaillant au niveau communautaire pour les amener à pouvoir identifier et accompagner des enfants traumatisés à l'aide d'un certain nombre d'outils et d'exercices pouvant aider à vivre avec des expériences traumatisantes dans la vie, tout en leur assurant le soutien et le suivi nécessaires. Au total, les conseillers ont travaillé avec 62 enfants qui ont été identifiés grâce à un processus rapide d'évaluation. L'équipe d'évaluation s'est entretenue avec une conseillère, une étudiante vivant dans sa propre communauté. Malgré sa formation relativement courte, elle a bien décrit son travail de prise en charge de 5 enfants, en mettant particulièrement l'accent sur les besoins de confidentialité et les échanges avec son superviseur de CEGID sur les implications pénales de certains cas.
52. Une des Commissions Locales a reconnu n'avoir pas compris au départ le travail de CEGID. Cependant, après avoir vu un film sur l'exploitation sexuelle des enfants dans un contexte africain, les membres de ladite commission avaient été surpris et horrifiés de découvrir que cela pouvait se produire au sein de leurs communautés. Ils étaient par la suite en mesure de mieux comprendre le besoin de confidentialité et d'appuyer le travail de CEGID. Cette agence d'exécution semble avoir réussi dans la sensibilisation du public au sujet des facteurs de risque et de développement de l'enfant par le biais de réunions publiques en y associant les chefs religieux et en organisant lesdites réunions en rapport avec les Commissions Locales. D'autres agences d'exécution ont témoigné leur satisfaction de la formation reçue par leur personnel et, surtout, l'appropriation de nouvelles compétences par ce personnel. Toutefois, CEGID a relevé la difficulté de travailler par l'intermédiaire des agences qui n'assuraient pas une présence permanente au niveau communautaire. Également, CEGID a déploré la courte durée du projet et le fait d'avoir été financé à moitié par rapport à ce qu'il avait demandé comme financement, ce

⁵GERME est un cours de formation du BIT-IPEC : "Gérez mieux votre entreprise"

qui avait rendu très difficile la prise en charge du suivi. Cependant, CEGID reconnais avoir été soutenu par les exécutifs locaux pour la prise en charge de son personnel de suivi, parfois même au-delà de ses attentes.

2.2.8 *Les Programmes d'action de ABETAS et du GRAIM*

53. Le projet inter-agences a mis particulièrement l'accent à l'endroit des enfants talibés et des maîtres d'école coranique. Les conditions de vie des enfants talibés sont préoccupantes au Sénégal à l'instar de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest. La question reste particulièrement sensible au Sénégal en raison de l'influence des groupes religieux. Toutefois, ces agences d'exécution ont réussi à gagner la confiance des maîtres d'école coranique avec lesquels elles ont travaillé et leurs PA ont amélioré la vie des enfants grâce à la fourniture de matériels, de nourriture et d'équipements divers (par exemple des matelas, des nattes et des cahiers). Les enfants talibés étaient également adhérents de mutuelles de santé, ce qui leur facilitait l'accès aux soins de santé. Aussi certains ont-ils reçu des cours de l'alphabétisation ou d'initiation en français en plus d'apprendre le coran. Des maîtres coraniques ont reçu un appui financier et une formation dans le but de les aider à accroître leurs revenus, sachant que le manque de ressources est l'un des facteurs qui explique le fait que les enfants talibés sont envoyés mendier dans les rues.
54. Toutes ces initiatives sont positives, mais elles s'avèrent insuffisantes parce que n'ayant duré que très peu de temps pour créer un effet durable sur la vie des enfants talibés. Il est à espérer qu'elles ont contribué à faire prendre d'avantage conscience de la problématique des enfants-talibé dans les localités concernées, en montrant comment il est possible d'appuyer la prise en charge et la protection des enfants talibés. L'équipe d'évaluation a rencontré deux maîtres coraniques et tous les deux ont dit qu'il est indispensable d'offrir un soutien plus important aux enseignants afin qu'ils puissent à leur tour appuyer leurs élèves. Au cours d'une de ces réunions tenues sur le terrain, un membre de la Commission Locale de Darra Khoudoss est intervenu pour résoudre un problème de la prise en charge des frais de photos pour les cartes d'adhésion des enfants talibés à la mutuelle de santé, ce qui témoigne de leur engagement à continuer à travailler avec ces écoles. Des enfants talibés ont aussi contribué à l'évaluation en participant activement à ces réunions, ce qui leur a permis d'expliquer leur emploi du temps quotidien et les changements intervenus dans leur vie au sein des écoles coraniques grâce à l'appui du projet. Ils ont également posé quelques bonnes questions: Un garçon âgé qui a déjà passé six ans à son école coranique, a demandé ce qui motive les bailleurs de fonds à financer le projet; est-ce « pour l'amour de Dieu » ou « parce qu'ils ont pitié de nous »? Un autre garçon a posé une question plus pratique en faisant remarquer qu'il payait à chaque fois pour bénéficier de soins au niveau de la structure de santé auprès de laquelle il se rendait alors qu'il pensait pouvoir se soigner au frais de la mutuelle de santé dont il est membre. Apparemment, la structure sanitaire fréquentée par ce garçon ne devrait pas être la bonne car n'étant certainement pas en partenariat avec sa mutuelle. Ces questions posées prouvent que les enfants n'ont pas été bien informés et préparés par rapport à ces appuis. Dans l'ensemble, le projet a collaboré avec 14 écoles coraniques et 339 enfants talibés dont 262 garçons et 77 filles.

2.2.9 *La Sélection des bénéficiaires*

55. Le plus souvent les agences d'exécution ont travaillé en collaboration avec les Commissions Locales pour identifier les bénéficiaires des PA. En ce qui concerne la cible enfant, des enquêtes étaient faites auprès des ménages, avec l'appui de l'expertise locale, afin d'identifier les enfants victimes ou vulnérables par rapport aux PFTE, ce qui a permis de déterminer le nombre maximal possible de bénéficiaires auxquels le projet inter-agences a offert, par la suite, des services appropriés adaptés à leurs âges afin de les empêcher d'être victimes ou pour les retirer du travail des enfants. Les listes des enfants sélectionnés ont été validées d'un commun accord par les représentants de la communauté à travers les Commissions Locales et les représentants des agences d'exécution. Également, des parents des enfants vulnérables ont été sélectionnés

pour recevoir un appui du projet dans le but de les aider à améliorer leur situation économique. Ce processus de sélection semble avoir bien marché dans toutes les quatre zones visitées par l'équipe d'évaluation.

56. Au niveau de la DEE, l'approche utilisée en matière de sélection des bénéficiaires dans le cadre du projet a connu une évolution notoire par rapport à ce que cette agence d'exécution a eu à faire antérieurement dans ses interventions menées en partenariat avec le BIT. En effet, l'approche n'est plus d'organiser des cours de renforcement à l'attention d'un groupe d'élèves à résultats scolaires faibles dans une classe mais plutôt de les organiser pour l'ensemble des élèves de la classe. Comme suggéré par la coordonnatrice du PA de la DEE, l'approche devrait encore évoluer, dans une prochaine étape, pour que les cours de renforcement touchent l'ensemble des élèves de l'école ciblée, puisque la forte prévalence de la pauvreté en milieu rural rend vulnérables la plupart des enfants par rapport au travail des enfants.
57. De l'analyse des processus de sélection et des données désagrégées fournies, il ressort que les agences d'exécution appuyées par le BIT ont une bonne compréhension de la nécessité de travailler avec les garçons et les filles. Ces agences ont pris en compte les questions de genre dans le choix des structures d'accueil pour la formation des bénéficiaires et ont été flexibles par rapport aux enfants talibés qui sont pour la plupart des garçons. Dans l'ensemble, les agences d'exécution appuyées par l'UNICEF n'ont pas fourni des données désagrégées et il est difficile de dire à quel niveau elles ont été sensibles aux questions de genre par rapport au processus de sélection des bénéficiaires.

Objective 3: *L'administration locale, les leaders politiques et les dirigeants communautaires auront mis en place un mécanisme efficace de suivi du travail des enfants et de prévention des PFTE dans les zones cibles.*

58. Le BIT et l'UNICEF étaient conjointement responsables de la réalisation de cet objectif, mais les informations ci-dessous ont été fournies exclusivement par l'équipe du BIT. Pour le cas de l'UNICEF même après plusieurs demandes, les informations n'ont pas été fournis.
59. En effet, cet objectif était décliné en trois résultats. L'un des résultats consistait en la réalisation d'une étude de base et d'une étude d'impact du projet. L'étude de base a été réalisée en 2010 et a permis d'aborder dans le fonds la question du travail des enfants dans les zones d'intervention du projet, y compris les conditions de vie des enfants talibés. Au moment de l'évaluation du projet, les TDR de l'étude d'impact avaient été élaborés mais pas encore mis en œuvre.
60. Le second résultat a concerné la formation du personnel clé du projet sur le travail des enfants, la protection des enfants et sur la gestion des PA. A cet effet, le BIT et l'UNICEF ont organisé, à Thiès en décembre 2010, un atelier conjoint pour les agences d'exécution qui étaient potentiellement ciblées pour travailler avec le projet. L'atelier a permis aux structures participantes de s'approprier la méthodologie et les outils de base pour l'élaboration des PA.
61. Le principal résultat attendu au titre de l'objectif 3 concernait le développement et le pilotage d'un système d'observation et de suivi du travail des enfants (SOSTE) à base communautaire dans les zones cibles, avec l'appui de l'Équipe IPEC. Les TDR pour les activités y afférentes ont été élaborés depuis longtemps et ont été largement discutés, avec la participation des spécialistes de BIT/IPEC basés à Genève et à Dakar. Toutefois, au moment de l'évaluation, il restait encore à convenir de certains aspects de l'approche globale. Compte tenu de la complexité de la création d'un SOSTE et des besoins réellement ressentis pour, d'une part, accompagner le développement des mécanismes au niveau communautaire et, d'autre part, mettre en place un système efficace de communication, il semble maintenant bien trop tard pour lancer les activités de mise en place du SOSTE au stade actuel d'exécution de ce projet. Toutefois, il y a une proposition de commencer le processus de mise en place, pendant les mois restants de ce projet, en collaboration avec une autre initiative en cours, à savoir le projet

BIT/AECID qui intervenant en Afrique de l'Ouest pourrait assurer le suivi. Le risque que présente cette proposition est de voir l'expérimentation du SOSTE dans certaines parties de la région de Thiès, être considérée comme marginale par rapport aux activités principales du projet BIT/AECID en dehors de Thiès, ce qui n'agrée pas l'équipe d'évaluation.

2.2.10 Renforcement des capacités

62. La clé de la stratégie de renforcement de capacités du projet a été la mise en place et la capacitation des quatre Commissions Locales composée chacune d'une trentaine de membres représentatifs des communautés concernées. Cela a stimulé l'engouement et la participation des populations à travers ces Commissions qui se sont engagées à coordonner les interventions du projet et à entreprendre des activités de protection des enfants dans leurs zones respectives. Les trois conseils ruraux et le conseil municipal, organes élus qui président aux destinées des quatre collectivités locales couvertes par le projet, ont institutionnalisé par arrêté les Commissions Locales où ils sont représentés et leur ont offert des bureaux, ce qui prouve leur approbation du travail accompli par lesdites commissions. D'ailleurs, les présidents de deux des quatre collectivités locales se sont engagés à allouer des fonds aux Commissions Locales dans le budget de 2013. Le travail de la commission locale est positivement apprécié dans chacune des collectivités locales. Nanties, des formations reçues et des expériences récentes capitalisées, les Commissions ont toutes exprimé le souhait de mettre en œuvre des PA dans tous futurs projets du BIT. Elles s'intéressaient également à élaborer leurs propres propositions de financement pour poursuivre et renforcer le travail commencé. Dans chaque zone, au moins une agence d'exécution a travaillé spécifiquement pour développer les capacités de la Commission Locale. Dans certaines zones, des agences d'exécution étaient également représentées en tant que membres de la Commission Locale. Un facteur clé de la réussite de la mise en place de ces commissions a été de leur faire jouer de rôles actifs et significatifs dans l'exécution du projet, ce qui pourrait être encore renforcé à l'avenir à travers le financement de leurs initiatives pour développer davantage l'appropriation locale des réponses aux questions relatives au travail des enfants.
63. Les agences d'exécution ont aussi reconnu que leurs capacités sont renforcées grâce au projet. L'appui de l'équipe du BIT a permis à leurs partenaires de maîtriser les procédures pour faire des rapports narratifs et financiers, comme l'ont souligné les agences d'exécution. Certaines d'entre elles ont même pu améliorer leurs propres procédures internes grâce à l'expérience acquise à travers le partenariat avec le BIT. La formation et l'information reçues sur le soutien psychosocial aux enfants traumatisés, ont également participé au renforcement des capacités des agences d'exécution.
64. Les agences d'exécution se sont bien approprié l'étude de base sur la situation du travail des enfants dans les zones d'intervention et les autres documents du projet notamment la documentation nécessaire pour faciliter l'utilisation de l'approche basée sur la zone, ce qui a contribué à la mise à niveau des parties prenantes au projet et au renforcement de leurs capacités de travailler efficacement ensemble. Un certain nombre de partenaires ont documenté leurs réalisations ou bonnes pratiques; cela participe à la capitalisation des acquis du projet et ces documents devraient être présentés pour partage dès que possible.
65. Le projet inter-agences n'avait pas prévu d'interventions centrées sur les politique au niveau national, mais le mode opératoire de ce projet impliquant à la fois les agences d'exécution et les Commissions Locales, a contribué à renforcer la base de ressources nationales en termes de mécanismes institutionnels à travers des structures expérimentées capables de travailler au niveau local sur les questions du travail des enfants, voire de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'Action National de Lutte contre le travail des enfants. Les deux ministères clés, ceux en charge du Travail et de la Famille, sont au courant du projet et l'utilisation d'une approche basée sur la zone car leurs représentants ont visité des communautés concernées. Si le SOSTE planifié était mis en place, ces ministères auraient pu booster les liens latents, voir provisoires

Commissions Locales établies par le BIT et les Comités de Suivi Techniques (CTS) au niveau départemental mis en place par le Ministère en charge de la famille et l'UNICEF. De tels liens auraient pu aussi être davantage renforcés si les possibilités de coopération entre ces Ministères clés, d'une part, et le BIT et l'UNICEF, d'autre part, étaient bien exploitées.

66. L'aspect le plus décevant par rapport aux potentialités du projet en matière de renforcement des capacités, est le manque de coopération entre le BIT et l'UNICEF alors que c'est l'une des bases du projet tel que recommandé par l'ONU à travers le concept « One U.N ». Les participants au niveau national à la réunion des parties prenantes ont été invités à réfléchir sur des stratégies pour une bonne collaboration dans les futurs projets inter-agences. Ils ont, entre autres, fait les suggestions suivantes :

1. Systématiser la signature de protocole d'accord pour tout projet conjoint ;
2. Mettre en place une équipe conjointe de gestion ;
3. Élaboration d'un plan de travail conjoint et un calendrier de rencontres
4. Déterminer les rôles et responsabilité de chaque agence ;
5. Mettre en place un comité national restreint de suivi représenté par les ministères, les commissions locales, les organisations d'employeurs et des travailleurs et agences d'exécution ;
6. Prendre en charge les activités de ce Comité (finances et logistique... dans le cadre de son exécution) ;
7. Mener une évaluation indépendante des activités du Comité national de suivi.

67. Il n'est pas apparu que le projet inter-agences a eu à coordonner des activités avec d'autres projets ou projets du BIT ou l'UNICEF dans le pays, au-delà de la discussion sur la possibilité de mise en œuvre du SOSTE qui a déjà été mentionnée. L'UNICEF a envoyé aux évaluateurs un certain nombre de documents qui semblent se référer à son projet financé par le Gouvernement de l'Italie, mais elle n'a pas fourni les précisions demandées. Les activités en question ont été mises en œuvre par une ONG nationale appelée ENDA-Jeunesse Action en dehors des zones d'intervention du projet inter-agences et n'ont pas donc été prises en compte lors des visites pendant l'évaluation. Certes, il peut y avoir des synergies entre ces deux initiatives de l'UNICEF portant sur le travail des enfants, mais il n'y a pas eu suffisamment d'informations pour aborder cette question dans l'évaluation.

2.2.11 Rapport coût - résultats

68. Les PAs du BIT ont fait des réalisations considérables dans le peu de temps qu'ils étaient opérationnels. S'ils avaient démarré plus tôt, il serait raisonnable de supposer qu'ils auraient été encore plus efficaces. Dans un projet de 45 mois qui met l'accent sur l'action directe au niveau communautaire, une période d'intervention de moins d'une année s'avère très courte.

69. Le projet a travaillé avec plus d'enfants et de familles vulnérables que prévu, en dépit de la courte période d'intervention. Toutefois, il est plus important d'avoir un impact durable sur la vie des enfants concernés que de dépasser le nombre d'enfants ciblés par le projet. Cela veut dire qu'un appui adéquat dispensé au cours d'une période suffisamment longue pour faire la différence, et conduirait à des résultats immédiats encore meilleurs dont les effets induits peuvent être appréciés à travers une étude d'impact effectuée au moins une année après la fin du projet.

70. Au moment de l'évaluation, il restait du budget alloué au BIT des ressources, non encore dépensées mais affectées principalement à la mise en place du SOSTE, à la réalisation d'une étude d'impact et à la poursuite de la mise en œuvre du projet jusqu'à sa fin. Le coordinateur du

projet du BIT a parlé de la mise en œuvre de l'étude d'impact avant la fin du projet, mais cela ne semble pas être très réaliste en vue du période court qui reste.

71. Sur les trois PA de l'UNICEF, l'un géré par AMAT a offert un bon rapport coût/résultat, même si les rapports narratifs produits par cette agence n'étaient pas assez instructifs à cause peut être du manque de soutien dans la rédaction desdits rapports. L'équipe d'évaluation n'a pas eu une très bonne impression par rapport au PA géré par RENADES, même si le personnel de RENADES semble être très engagé ; toutefois, il peut y avoir des aspects du PA qui n'ont pas été bien compris du fait de la courte durée de la visite. La structure aurait bénéficié du renforcement de capacité. Le troisième PA n'a pas encore commencé car il n'était pas de tout judicieux de verser les fonds de ce PA dans un compte de la Direction de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale à Dakar. Il fallait plutôt les verser dans un compte accessible aux responsables de la mise en œuvre des activités à Tivaoune. Jusqu'au moment de l'évaluation les fonds restaient encore indisponibles.
72. Il est noté lors de l'évaluation que l'UNICEF avait apparemment dépensé seulement 36% de sa dotation totale, et, partant de cette situation, elle cherche maintenant une extension pour consommer les fonds restants. Malheureusement, personne n'était disponible pour en discuter avec les évaluateurs.
73. Il n'a pas été trouvé que le projet inter-agences a pu mobiliser des ressources provenant d'autres sources au niveau national, hormis l'appui prévu par certaines autorités locales à l'endroit des Commissions locales ou les synergies encouragées par certaines agences d'exécution pour appuyer en ressources les PA.

2.2.12 La Gestion, la Planification et le Suivi

74. Le projet a eu à faire face à un certain nombre de défis de gestion, en plus du manque de collaboration entre les deux agences onusiennes, que sont l'UNICEF et le BIT. En effet il y a eu quelques problèmes internes de communication au sein de l'équipe du BIT et beaucoup de lenteurs dans la mise en place du personnel et l'approbation des plans de travail. Cela a fait perdre beaucoup de temps à tel point que l'action directe du projet au niveau communautaire n'a été que de très courte durée.
75. Le projet n'avait pas un plan de suivi global, le BIT comme l'UNICEF se chargeant chacun du suivi de ses PA. Les agences d'exécution soutenues par le BIT ont fait le suivi de leurs PA, qui ont été bien élaborés. Il s'y ajoute qu'elles ont reçus des visites trimestrielles des missions de suivi du BIT. Certaines agences d'exécution ont impliqué dans le suivi de leurs activités des représentants des Commissions Locales et d'autres structures appropriées, telles que l'Inspection Départementale de l'Éducation Nationale (IDEN) et la Chambre des Métiers. Les rapports du BIT et ceux de ses partenaires d'exécution étaient d'une haute qualité, dans un format standardisé, avec des informations bien présentées, détaillées et faciles à comprendre.
76. Les agences d'exécution appuyées par l'UNICEF ont aussi fait le suivi de leurs PA, mais il y avait peu d'éléments indicatifs sur la régularité du suivi effectué par l'UNICEF. Les évaluateurs tirent cette conclusion puisqu'ils n'ont pas vu des documents clairs de planification et n'ont pu accéder ni aux listes des bénéficiaires, ni aux rapports sur les missions de suivi. Les procédures de rédaction des rapports des agences d'exécution ont été moins bien développées et les contenus des rapports difficiles à comprendre à cause d'omissions d'information importantes.

2.2.13 Recommandations de l'auto-évaluation

77. Une évaluation interne du projet a été organisée en mai 2012 à travers un atelier de trois jours auquel ont pris part des parties prenantes au projet. L'atelier a abordé un certain nombre de recommandations adressées aux différentes parties prenantes, comme résumées ci-dessous. La

plupart de ces recommandations sont applicables aux projets futurs et ne pourront être mises en œuvre dans les derniers mois du projet inter-agences, à l'exception des recommandations adressées aux autorités locales et aux Commissions Locales, qui s'en approprient déjà de manière positive.

Recommandations adressées au BIT et à l'UNICEF:

- Renforcer (i) les moyens d'action des Commissions Locales; (ii) l'appui pour que les parents et enfants puissent exploiter la formation reçue; et (iii) les moyens alloués au suivi et à la supervision pour l'appui psychosocial;
- Organiser de missions conjointes BIT/ UNICEF ;
- Mettre en place des plans d'action pluri annuels ;
- Plus d'implication des (i) Agences d'exécution dans tout le cycle du projet;
- (ii) des Commissions Locales dans les missions de suivi et évaluation ; and (iii) des partenaires techniques locaux dans le lancement et la capitalisation du projet.

Recommandations adressées aux Agences d'exécution:

- Impliquer les commissions locales durant tout le processus du projet (e.g. partage des rapports) et renforcer les capacités en gestion administrative et financière des projets pour assurer la pérennité ;
- Ouvrir un bureau dans les localités d'intervention ; Résider à proximité des zones d'intervention afin d'assurer dans les localités une supervision plus régulière ;
- Renforcer le développement institutionnel des collectivités locales ;
- Améliorer la coordination de la planification ;
- Renforcer la supervision des équipes d'assistance psychosociale et adopter le concept Gamou des enfants dans la communication et la sensibilisation (approche de CEGID)

Recommandations adressées aux autorités exécutives locales et aux Commissions Locales

- Prévoir l'allocation d'un budget pour la protection des enfants ;
- Affecter des locaux à usage de bureau aux AE et aux commissions locales ;
- Instituer un compte rendu régulier à la collectivité locale par la commission locale ;

Recommandations adressées aux Ministères en charge du Travail et de la Famille

- Associer les commissions locales au fonctionnement des CTS ;
- Créer un cadre de concertation des commissions locales ;
- Assurer une meilleure implication de l'inspecteur régional du travail de Thiès, représentant de la tutelle et chargé du contrôle et des dispositions législatives et réglementaires relatives au travail des enfants ;
- Finaliser, adopter et mettre en œuvre le Plan Cadre National

2.2.14 Pertinence du projet

78. Le projet semble avoir été une intervention tout à fait pertinente pour avoir répondu, la plupart du temps aux besoins des différents groupes cibles et des parties prenantes dans les zones d'intervention. Néanmoins, les besoins qui ont motivé la mise en place d'un tel projet existent toujours, étant donné que d'une part, le projet n'était pas à mesure d'appuyer tous les enfants à risque ou victimes du travail des enfants et, d'autre part, la durée d'appui a été trop courte pour introduire des changements durables dans la vie d'un grand nombre de bénéficiaires.
79. Il est également difficile d'assurer efficacement un encrage des activités de ce projet au sein des services sociaux à la base pendant une période aussi courte, mais l'implication des ministères et des autorités locales y ont contribué.
80. Le projet a permis de démontrer comment une approche basée sur la zone peut effectivement mobiliser le soutien pour une gamme d'interventions communautaires coordonnées dans un secteur géographique déterminé. L'ABA présente beaucoup de potentialités qui peuvent être répliquées à une échelle plus large, en tenant compte des leçons apprises et des expériences acquises, contrairement à l'approche inter-agences qui n'a pas été très efficace à cette occasion, mais reste une approche pertinente. C'est pourquoi il pourrait être utile d'envisager de faire participer d'autres agences, comme par exemple, la FAO, en raison de son expertise en matière d'agriculture et par rapport à d'autres domaines connexes, ce qui augmenterait la pertinence des interventions de lutte contre le travail des enfants dans les zones rurales où les activités du secteur primaire sont dominantes.

2.2.15 Durabilité

81. Un certain nombre d'aspects liés à la durabilité des activités du projet ont déjà été mentionnées. Comme indiqué dans la partie relative à la conception du projet, la stratégie principale pour la durabilité a été l'utilisation d'une approche basée sur la zone afin d'encourager l'intégration de la protection des enfants dans les plans de développement local.
82. Étant donné que les activités communautaires du projet ont commencé tardivement, il n'y avait pas de temps pour la planification et la mise en œuvre d'une phase de retrait structurée où l'accent serait mis sur les dispositifs de pérennisation. Néanmoins, il y a eu des contributions directes allant dans le sens de la durabilité du projet telles que le renforcement des capacités et des connaissances des parties prenantes nationales et locales, l'appui à l'appropriation des initiatives de protection des enfants au niveau local, et l'engagement des autorités locales à appuyer le travail des Commissions Locales.
83. Certaines agences d'exécution ont documenté leurs meilleures pratiques et d'autres ont déjà des projets de plans d'intervention pour leurs activités futures dans les zones d'intervention du projet, ce qui contribuera également à la durabilité des interventions dans le cadre du projet inter-agences.

2.2.16 L'approche de l'UNTFHS par rapport au projet inter-agences

84. L'objectif de l'UNTFHS est de financer les activités menées par les organisations des Nations Unies et/ou d'autres organisations désignées, qui traduisent le concept de sécurité humaine au niveau des actions concrètes, en particulier sur le terrain, afin de démontrer sa valeur ajoutée en vue de promouvoir et diffuser le concept. Le projet inter-agences a été bien adapté aux objectifs de l'UNTFHS, comme le montre le tableau suivant :

Critères de financement de l'UNTFHS	Commentaires sur des caractéristiques du projet inter-agences
Procurer des avantages complets et durables aux Le projet était procuré des avantages et des supports de formation pour les enfants vulnérables et leurs familles opportunités et les dirigeants communautaires, personnes et communautés dont la survie, les moyens d'existence et la dignité sont menacés	Le projet a fourni des matériels et des cours de formation aux enfants vulnérables, à leurs familles et aux leaders communautaires.
Mettre en œuvre le cadre de « Protection et Autonomisation » en incluant exhaustivement des mesures de protection du sommet à la base et d'autonomisation de la base au sommet	Les Commissions Locales qui rendent compte aux collectivités locales ont commencé la création d'un cadre de protection des enfants dans les 4 zones d'intervention. Des enfants et famille vulnérables ont eu accès aux nouvelles opportunités pour réduire le recours au travail des enfants
Promouvoir le partenariat avec des groupes de la société civile, des ONG et d'autres entités locales, et encourager la mise en œuvre par ces entités	Des ONG nationales et internationales ont travaillé en partenariat avec les agences onusiennes afin d'exécuter les PA pour atteindre les objectifs du projet
Traiter le large éventail de questions interdépendantes qui prennent en compte les demandes multisectorielles de la sécurité humaine, par exemple, les conflits et la pauvreté, les déplacements et la santé, l'éducation et la prévention des conflits	Le projet a intégré des interventions dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Il aurait été utile d'étendre dans le secteur agricole afin de tenir compte de la prédominance de ce secteur dans les communautés concernées
Promouvoir, dans la mesure possible et nécessaire, la coopération inter- agences fondée sur les avantages comparatifs des organisations afin de faire progresser l'impact opérationnel du projet.	Le BIT et l'UNICEF n'ont pas réussi à collaborer efficacement à cette occasion, mais il n'y a aucune raison pourquoi ils ne devraient pas le faire à l'avenir.
Se concentrer sur les domaines de la sécurité humaine qui sont actuellement négligés et éviter la duplication avec des projets et activités existants	L'attention à la génération de revenu et à l'alphabétisation dans les régions ayant un taux élevé d'analphabétisme et de pauvreté contribue à l'autonomisation et l'auto-détermination pour les groupes vulnérables.
Ayant un caractère pilote et innovateur qui pourrait être reproduit dans d'autres régions ou pays par d'autres sources de financement.	L'ABA pour lutter contre le travail des enfants est une approche innovatrice qui peut être reproduit ailleurs, si le financement est disponible.
Ayant un élément désigné spécifiquement pour la diffusion du concept de la sécurité humaine.	Les évaluateurs n'étaient pas au courant d'un tel composant au sens large, mais le projet a mis un accent sur la sensibilisation aux questions du travail des enfants et la menace qu'il représente pour la sécurité humaine.

85. Cependant, alors que de nombreux aspects du projet inter-agences étaient conformes à l'approche UNTFHS, le projet n'a pas satisfait le critère essentiel de la mise en œuvre des activités d'une manière intégrée, comme décrit dans les lignes directrices de l'UNHTFS. C'est le manque de coopération entre l'UNICEF et le BIT qui a fait que les deux agences ont travaillé en parallèle et en lieu de travailler ensemble. Pour assurer une approche de sécurité humaine authentique, les agences doivent travailler au-delà de collaboration pour aller vers l'intégration, ce que ce projet n'a pas atteint.

3. Leçons apprises et des bonnes pratiques

3.1 Leçons Apprises

3.1.1 Projets inter-agences

86. Un projet inter-agences demande plus que le partage de ressources entre les agences concernées pour que chacune poursuive ses activités indépendamment de l'autre. Dans un projet inter-agences il faut nécessairement une planification conjointe une mise en œuvre à travers un manuel de procédures communes et une appropriation partagée des activités de suivi et d'évaluation.
87. La mise en œuvre d'un projet inter agences nécessite la mise en place d'une équipe conjointe et une planification détaillée pour assurer que la gestion conjointe du projet soit efficace. Les rôles et tâches de chacune des agences doivent être clairement définis, avec un plan de suivi de la gestion qui est bien respecté. Cela demande un esprit de la collaboration et des compromis au sein des agences concernées.

3.1.2 Durée des PA

88. L'approche basée sur la zone est surtout une approche de développement communautaire. Le processus de changement des idées et des comportements nécessite des interventions pertinentes qui durent suffisamment dans le temps, avec un accompagnement technique et les ressources nécessaires. Les PA du projet inter-agences se sont avérées pertinents et les agences d'exécution avaient, pour la plupart, les compétences requises et disposaient des ressources demandées. Mais la période opérationnelle de ces PA était trop courte pour qu'un tel processus puisse être durable et pour que les bénéficiaires puissent compléter le cycle d'éducation ou de formation et mettre à profit les acquis.

3.1.3 Respect du Document du Projet

89. C'est important de respecter les arrangements et dispositions du document du projet (PRODOC) et de les considérer comme des engagements contractuels entre les partenaires et le bailleur de fonds. Le PRODOC dispose que «L'UNICEF fournira l'assistance financière et la capacité technique requises, en ce qui concerne le personnel des responsables du projet et le personnel d'appui, et désignera un Chef de projet national comme point focal du projet. L'UNICEF nommera un consultant à temps plein et un Assistant administratif pour appuyer le responsable national. » Mais ces dispositions ne semblent pas avoir été suivies d'effet.
90. Une demande de l'UNICEF pour faire des changements au niveau de certaines activités liées aux objectifs immédiats numéros 1 et 2 a été agréée par le bailleur en 2011. Il y avait des indications que certaines activités liées aux changements ont été exécutées dans la ville de Thiès, qui ne fait pas partie des quatre zones d'intervention identifiées dans le PRODOC.

3.2 Bonnes pratiques

3.2.1 Mettre l'accent au niveau communautaire

91. L'agence d'exécution AMAFE a mis en place un bureau à Taiba Ndiaye. Elle a aussi employé une animatrice locale et un autre agent, venant de Dakar, a résidé à Taiba Ndiaye pendant la durée du projet. Ainsi, les populations avaient en permanence un accès au personnel local d'AMAFE. Également le bureau ouvert à Taiba Ndiaye par AMAFE a été salutaire puisqu'il sert de lieu d'information et de soutien pour la population et surtout pour les bénéficiaires de son PA. Le bureau était aussi utilisé de temps en temps par d'autres agences d'exécution pour des manifestations publiques.

92. Cette bonne pratique a facilité les contacts entre les animateurs d'AMAFE et la population, favorisant ainsi l'instauration d'un climat de confiance propice à la discussion, à l'information et l'appui. La contractualisation des services d'une animatrice locale a assuré à AMAFE d'avoir une bonne compréhension de la culture et des normes sociales locales et des centres d'intérêts de la population, ce qui a certainement contribué à la création d'une relation de confiance entre l'agence d'exécution et la communauté.
93. La plupart des alphabétiseurs employés par les agences d'exécution ont aussi travaillé dans leurs propres communautés ou dans les communautés voisines, avec les mêmes avantages.

3.2.2 *Comités villageois ou de quartiers pour la lutte contre le travail des enfants*

94. Les agences d'exécution qui sont TAATAAN, Intermondes, GRAIM, Aide et Action, AMAFE et JED, ont tous facilité la création de comités villageois ou de quartiers pour lutter contre le travail des enfants. Cela participe de la décentralisation du travail des Commissions Locales en facilitant la coordination et la promotion d'activités de lutte contre le travail des enfants au niveau des villages. En raison du délai très court imparti à l'évaluation, il n'était pas possible pour les évaluateurs de rendre visite à ces comités de village ou de quartiers, mais des informations fournies par TAATAAN et la Commission Locale de Mboro, beaucoup d'aspects positifs sont mis en exergue relativement à la pratique de mise en place de comités villageois ou de quartiers de lutte contre le travail des enfants.
95. Des comités villageois et de quartiers efficaces sont mis en place démocratiquement élus, avec des membres élus et représentatifs des différentes couches de la population. Une fois mis en place ces comités reçoivent une formation qui leur permet de sensibiliser la population au sujet du travail des enfants et sur les opportunités offertes par l'éducation par rapport au devenir des enfants. Étant proches des familles et des enfants concernés par le travail de enfants, ces comités endogènes utilisent des techniques de communication familiales qui facilitent l'appropriation et la compréhension des questions liées à la protection des enfants au sein de la population. Ainsi, ils sont bien placés pour contribuer à la sélection et au placement de bénéficiaires du projet, pour suivre leurs progrès et pour servir d'interface entre la population et l'extérieur.
96. Dans la perspective de mise en œuvre de futurs projets TAATAAN trouverait mieux de commencer par la création des comités villageois pour que leurs représentants puissent être impliqués dans la mise en place de la Commission Locale. Cela créerait une relation claire entre les deux niveaux de coordination et fournirait un meilleur cadre communautaire pour la protection des enfants. Cette proposition est bien inspirée en termes de bonne pratique mais devrait requérir beaucoup d'attention pour les délais de mise en œuvre.

3.2.3 *Création d'un environnement propice*

97. Des PA ont soutenu le développement d'un environnement propice à la protection des enfants à travers une variété d'interventions. La participation des ministères et de leurs services déconcentrés et l'utilisation des médias, notamment la radio locale, font partie de ces activités de même que les appuis variés à la génération de revenus et l'organisation de cours d'alphabétisation pour les adultes et les jeunes qui ne sont pas à l'école. Cependant, l'expérience a montré qu'il est difficile de lutter efficacement contre le travail des enfants sans s'attaquer à la situation socio-économique des familles concernées, et que l'alphabétisation est un droit humain fondamental qui facilite l'accès aux autres droits. Une autre étape pourrait être d'examiner des approches d'alphabétisation plus participatives (par exemple, l'approche dite *Reflect*) qui pourraient être intégrées à ces PA par le biais de liens avec la génération de revenus, la protection des enfants, la citoyenneté et le plaidoyer.

3.2.4 *Appui psychosocial*

98. Le Dispositif Itinérant d'Appui Psychosocial (DIAP) développé par le Professeur Sérigne Mor MBAYE du CEGID et utilisé dans le projet inter-agences, a permis de prendre en charge les situations post traumatiques des enfants, dans un contexte où il y a peu ou pas du tout de psychologues capables d'assurer un accompagnement psychosocial. Le PA de CEGID a réussi de doter des agents de développement de capacités à pouvoir identifier les enfants traumatisés et leur offrir un accompagnement approprié. Dans le contexte ouest africain, il y a un réel besoin significatif à faire connaître le concept DIAP pour que plus d'enfants puissent bénéficier d'un tel appui. La reconnaissance par la population et les autorités locales de la pertinence et de la portée de ce dispositif d'appui, prouve que l'approche est adaptée au milieu rural africain.

3.2.5 *Activités centrés sur les enfants*

99. Intermondes a organisé un camp de vacances de 2 jours et des séances d'activités psychosociales récréatives, ludiques, artistiques et sportives avec plus de 220 enfants âgés de 7 à 17 ans dont 139 garçons et 61 filles. Quatre associations sportives et culturelles ont été mises à contribution pour l'exécution des 60 activités psychosociales auprès des enfants enrôlés dans les différents villages. Ces types d'activités permettent aux enfants à développer la confiance en soi et des qualités de leadership sans la stigmatisation ou l'exclusion. Intermondes a aussi assuré la présence des enfants dans les comités de veilles et d'alerte (COVA) dans les différents villages pour qu'ils puissent donner leurs points de vus et contribuer au travail du COVA. Ces activités sont des exemples des interventions qui donnent aux enfants les occasions pour s'exprimer et qui permettent leurs voix d'être entendus.

4. Conclusions and recommandations

4.1 Conclusions

100. La conclusion générale de l'évaluation est que, malgré certains problèmes de gestion et un manque de collaboration entre les deux agences onusiennes, le projet a travaillé très efficacement au niveau communautaire et a réussi à démontrer les potentialités d'une approche basée sur la zone.
101. La création des Commissions Locales était clé de la réussite de l'approche parce que celles-ci ont servi de cadres dans lesquels des leaders locaux ayant une bonne compréhension des enjeux du phénomène du travail des enfants, ont pu mobiliser les soutiens nécessaires pour des interventions pertinentes de lutte contre ce phénomène dans leurs communautés. La collaboration efficace entre les Commissions Locales et les agences d'exécution ainsi que la gamme complète des actions directes sont impressionnantes, tout comme le soutien et la supervision assurés par l'équipe du BIT.
102. La situation la plus regrettable, quant aux lacunes notées au niveau de la gestion du projet, est le retard enregistré dans la mise en route du projet et qui a fait que l'action directe du projet au niveau communautaire a été de très courte durée. Cela a probablement réduit la durabilité et l'impact des activités du projet, étant donné que c'est possible que certains enfants ne puissent pas terminer leur éducation ou leur formation sans un soutien supplémentaire alors que les groupes de parents ou de tuteurs qui ont été formés et organisés en groupements d'intérêt économique au cours du projet ne sont peut-être pas encore suffisamment autonomes pour fournir ce soutien. La responsabilité d'assumer ce soutien est maintenant du ressort des Commissions Locales et des autorités des exécutifs locaux, dans l'espoir qu'elles vont prendre la relève du projet et consolider les acquis en rapport avec les agences d'exécution qui pourront éventuellement maintenir un dispositif d'appui sur le terrain.
103. De la mise œuvre du projet peuvent être tirés des exemples de bonnes pratiques et des leçons qui seront utiles aux interventions futures

4.2 Recommandations

4.2.1 Adressées au BIT et à l'UNICEF

1. Conformément aux suggestions des parties prenantes nationales, pour les futurs projets inter-agences la mise en place d'une équipe de gestion conjointe, entre les agences en partenariat (deux ou plusieurs) est recommandée. Une manière d'assurer l'appropriation commune de l'équipe pourrait être pour les agences d'assurer le paiement des salaires du personnel de manière rotative.
2. Les agences concernées doivent signer un protocole d'accord qui spécifierait les engagements, les rôles et les responsabilités de chaque agence. Le protocole doit inclure un calendrier de réunions pour assurer le suivi de l'accord.
3. Le protocole doit identifier un responsable dans chaque agence et spécifier les niveaux de responsabilité, de prise de décision et de rapportage, afin que l'équipe de gestion puisse travailler efficacement.
4. Un projet inter-agence doit utiliser un format standard de procédures et normes d'élaboration des rapports narratif et financier de tous les partenaires d'exécution. Par ailleurs, les accords de partenariat devraient être signés avec le projet dans son ensemble, plutôt qu'en considération de chaque partenaire d'exécution au regard de l'Agence onusienne qui l'appui. Les modalités de gestion financière devraient être concertées et harmonisées entre les agences onusiennes concernées afin que tous les

partenaires d'exécution puissent avoir les mêmes systèmes de suivi, d'appui et d'encadrement.

5. Les projets utilisant une approche basée sur la zone pour lutter contre le travail des enfants doivent assurer un minimum de deux ans d'intervention au niveau communautaire afin d'assurer un degré raisonnable de durabilité. Une période plus longue serait encore mieux.

4.2.2 *Adressées aux agences d'exécution*

6. Les PA devraient prévoir un bureau au niveau communautaire dans la zone d'intervention – soit spécifiquement pour une agence d'exécution soit, idéalement, un bureau financé et partagé par des agences d'exécution du projet qui travaillent dans la même zone.
7. Les agences d'exécution doivent faire des efforts pour employer des agents de développement locaux, ou à défaut, prendre les dispositions pour que leur personnel du projet réside dans la zone pendant le période de la mise en œuvre du projet.
8. Des agences d'exécution travaillant dans la même zone devraient tenir des réunions régulières pour assurer la coordination, la planification et le suivi des activités et l'utilisation la plus efficace de leurs compétences et expérience. Cela contribue également à favoriser l'apprentissage partagé entre les différentes agences.
9. Le fait d'intervenir au niveau communautaire devrait amener les agences d'exécution à prévoir une évolution de leurs rôles au cours du projet. Au début, elles passeront beaucoup de temps dans la formation et la sensibilisation et l'appui aux Commissions Locales. Avec le temps, elles devraient transférer progressivement leur pouvoir et responsabilité aux Commissions locales, afin que ces dernières soient bien établies et opérationnelles avant la fin du projet. Ainsi, les agents de l'agence d'exécution deviendront principalement des conseillers et/ou des personnes-ressources, capables d'offrir leurs services aux commissions locales selon les opportunités
10. Les agences d'exécution doivent partager le document du projet avec les Commissions Locales afin de promouvoir la transparence et la bonne gouvernance et à éviter une mauvaise compréhension. C'est aussi une bonne pratique pour les structures impliquées dans le livraison et l'utilisation d'un service à signer un accord qui donne des détails sur le fonctionnement du service concerné et les rôles des différentes parties prenantes.

4.2.3 *Adressées aux Collectivités locales et les Commissions Locales*

11. Les Commissions Locales devraient élaborer des plans de travail réalistes pour la prochaine année (2013); lesquels plans devraient se concentrer sur le suivi des bénéficiaires du projet inter-agences pour s'assurer qu'ils tirent le meilleur profit des opportunités offertes par le projet. Ces plans de travail doivent également préciser comment les Commissions Locales appréhendent-elles le changement de rôle les concernant, à savoir de ne plus d'être spécifiquement liées aux activités du projet inter-agences en voie d'achèvement, pour jouir d'un statut leur conférant un rôle de protection des droits de l'enfant d'une manière générale, sous l'autorité leur collectivité locale.

4.2.4 *Adressées aux Ministères en charge du travail et de la Famille*

12. Ces Ministères sont encouragés à développer leur coopération et leur collaboration dans le cadre des initiatives de lutte contre le travail des enfants, afin d'exploiter de manière optimale les ressources disponibles et de se renforcer mutuellement par rapport leurs expertises pour la cause des enfants travailleurs du Sénégal.

Annexe 1 - Liste des documents consultés

- Programme de promotion du travail décent au Sénégal
- Plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants au Sénégal
- Document du projet
- Rapport d'Auto-évaluation
- Rapport final sur l'étude de base
- Rapport final d'étude sur l'approche base sur la zone
- Rapports technique d'avancement de 2009 à 2012
- Plans de travail du projet BIT
- Propositions de Pas, rapports et proposals, reports and listes des bénéficiaires
- Les documents supplémentaires, des séquences vidéo et des photos fournies par les agences d'exécution partenaires
- TdR d'étude d'impact proposé
- Étude des systèmes existants de protection de l'enfance dans la région du projet
- TdR et des commentaires pour le CLMS proposé
- •Résumé des bénéficiaires Projet OIT
- • Rapport BIT de la mission de surveillance résumant toutes les produits et les activités entreprises des PAs

Annexe 2 – Liste des Personnes consultées

Agences Onusiennes

Laurence Dubois, Africa Desk officer ILO-IPEC
Ricardo Furman, Senior Evaluation Officer, ILO -IPEC
François Murangira, Director ILO Senegal
Vera Perdigao-Paquete, Regional Child Labour Specialist, ILO Senegal
Yves Olivier Kassoka, Child protection Specialist, UNICEF
Huw Beynon, Programme Officer UNTFHS
Jennifer Serunjogi, financial management officer, UNTFHS

Ambassade du Japon au Sénégal

ONO Tomoyuki, Premier secrétaire, chef du service de la coopération,
Kumiko KOBAYASHI, Coordinatrice de la coopération
Akiko TAKANO Premier Secrétaire

Parties-prenante au niveau gouvernemental

Mme. Amy Sy Diouf, Direction de l'Enseignement Élémentaire (DEE), Ministère de l'Education
Ibra Ndoye, Coordinateur Cellule de Lutte contre le travail des Enfants, Direction du Travail, Ministère du Travail
Lamine Kebe, Direction des Droits et de la Protection de l'Enfant, Ministère de la Famille
Balla Fall, Chef Section AEMO Tivouane, Direction de l'éducation surveillée et de la Protection social, Ministère de la Justice

ONG Partenaires d'exécution

CEGID	Melissa Beausir, coordinatrice du PA; M. Serignemor Mbaye
Inter mondes	Abdou Fode Sow, Coordinateur du PA
AMAFE	Elie Moussa NDONG, Coordinateur du PA, Elhaj Ndiaye animateur, Thiam SAMB animatrice
GRAIM	Ouseman Kebe, coordinauer du PA et Philip Samou
Taataan	Dior Sarr, coordinatrice du PA:
ABETAS	Dioum Moustapha, coordinateur du PA et Hamed Lamine Djité
ANAFa	Alhassane DIALLO, coordinateur du PA
JED :	Modi Ndiaye, Coordinateur du PA et Marceau Dieppe chargé de suivi de programmes
AMAT	Ousseynou Ndiaye, Coordinateur du PA , Diassé Ndiaye , moniteur d'ANAFa
RENADES	Sidy Gueye, Président, Cloussa Kontate, Secrétaire Générale, Dialiya Mbeigue, Trésorier, Abdoul Aziz Konate, chargé des projets
AIDE et ACTION	Abdoulaye Sambe, Coordinateur du PA et Ousmane Diallo, Coordinateur National

Parties-prenantes au niveau communautaire

Commissions Locales :

Ngoundiane : Aliou Sene, Rama Sene, Khamady Ba, Aliou Tine, Oumy Tine

Taiba Ndiaye : Amy Ndiaya, Thiam Samb, Ibra Ndiaye, Ousseynou Ndiaye, Madiagne MBengue
Darou Khoudoss: Aida Cissé, Ndeye Ndoumbe Kanté, Magotte Diop, Abibou Fall, Bassirou Fall, Mama Sarr, Modou Loum de
Mboro: Madiagne Sall, Charlot Sene, Nyene Diop, Cheick Tiudiane Kane, Amadou Ba, Sada Abdoulaye Diallo, Mouhamed Ben Saio Diour, Daniel Youga Mbengue, NDiolle NDiaye

Synthèse des bénéficiaires rencontrés au niveau local :

Zone & Agence	Enfants empêchés		Enfants retirés		Parents / responsables		Leaders locaux	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Ngoundiane							2	4
Inter mondes			10	10	6	3		
RENADES	3		3	7			1	5
CEGID							1	
Taiba Ndiaye							2	3
TAATAAN	5	5	2	1				
ANAFa			4		2			1
AMAT					4			
AMAFE			2	2	1			
Darou Khoudoss							3	4
GRAIM				10		1		
Aide&Action			3		4	2		
ABETAS				10		1		
Mboro							2	6
JED				16				
DEE	3	2						
TOTAUX	11	7	24	56	17	7	11	23

Participants à la rencontre des partie prenantes

Commissions Locales :

13. Ibra Ndiaye – Taiba Ndiaye
14. Aliou Tine – Ngoundiagne
15. Cheikh Tidiane Kane – Mboro
16. Darou Khoudos

Agences d'exécution

17. Abdou Fodé Sow – Intermondes
18. Amy Sy Diouf – DEE
19. Cheick Serigne Ndiaye – AMAT
20. Ibrahima Konate – Renades
21. Abdoulaye Sambe – Aide et Action
22. Moustapha Dioum – Abetas
23. Mansour Deme – JED
24. Mame Dior Sarr – ASADIC TAATAAN
25. Beausir Melissa – CEGID
26. Elie Moussa Ndong – AMAFE

27. Ousmane Kebe – GRAIM
28. Alasane Diallo – ANAFA
29. Serigne Mor Mbaye – CEGID
30. Balla Fall AEMO, Tivouane

IPEC-BIT

31. Daniel O. Daniff – Assistant financier
32. Maria Theresa Malila – Chargéedu projet
33. Vera Paquete Perdigao – Spécialiste technique Travail des Enfants
34. Elisabeth Venn – Assistante administrative
35. Pape M. F. Maw – Coordinateur National du Programme

Direction des Droits et de la Protection de l'Enfant

36. Lamine Kebe

Journalistes

37. Assane Deme – Agence de Presse Sénégalaise (APS)
38. Al Hadji Ndiaye – RTS/Soleil

Équipe de l'évaluation

39. Sue Upton
40. Mamadou Gueye

Annexe 3 - Synthèse des PA

1. **Ministère de l'Éducation** : Direction de l'Enseignement Élémentaire/DÉE : Mme. Amy Sy Diouf, responsable du PA

Programme d'action : Programme d'actions de lutte contre le travail des enfants par l'Éducation dans les localités de Ngoundiane, Taiba Ndiaye, Darou Khoudoss et Mboro de la région de Thiès.

Objective	Evaluator selected Indicator or evidence	Planned targets **		Achievements as per I/A report or statements		Comments by project manager	Evaluation team Comments.
		Quantitative	Qualitative	Quant.	Qual.		
Objectif 1 : 1000 enfants (500 filles), de 6 et 7 ans inscrits	No d'enfants inscrits 2011	1000, dont 500 filles		1 575 enfants inscrits (759 filles)		En lieu de sélectionner des classes pour un appui, il faut sélectionner toute une école.	PAs très efficaces et s'appuyant sur les partenariats précédentes OIT / DÉE Montré un grand engagement des enseignants; Une gestion efficace des Pas par la DÉE. Reste encore beaucoup à faire pour fournir une éducation de qualité pour les enfants des zones rurales dans la région de Thiès;
Objectif 2 : Guide sur stratégies remédiations pédagogiques et de lutte contre les PFTE diffusé /appliqué dans 20 écoles	Exploitation du guide	1 guide appliqué dans 20 écoles		22 enseignants + 20 Directeurs des 20 écoles disposent du guide, sont formés, et le mettent en œuvre			
Objectif 3 : Amélioration des performances scolaires et d'appui social de 800 enfants (400 filles) de 11 à 13 ans	Performance amélioré	800 enfants (400 filles) de 11 à 13 ans		903 élèves appuyés (462 filles) et 875 testés (450 filles): 552 (270 garçons/ 282 filles) ont eu la moyenne. Le taux de réussite est passé de 43,85% à 62,44% soit un gain de 18,59 points. i. Le taux réussite des filles rapporté à ceux ayant la moyenne représente 51,09 contre 49,28 pour les garçons ii. Chez les orphelins, le taux de réussite a évolué de 17,39 points passant de 34,78% au pré-test à 52,17% au post-test. • - 614 élèves au total ont amélioré leurs notes de départ soit un taux de réussite de 70,17%			

2. **CEGID** : Centre de Guidance Infantile et Familial, Dakar : Melissa Beaussir, Coordinatrice du PA

Programme d'action : Programme de formation en prise en charge psychosociale et réseautage pour un meilleur accompagnement des enfants victimes de maltraitements et/ou d'abus sexuels dans le contexte des pires formes de travail.

Objective	Evaluator selected	Planned targets		Achievements as per I/A report or statements		Comments by project manager (if applicable)	Evaluation team Comments.
		Quantitative	Qualitative	Quantitative	Qual		
Objectif 1 15 AE peuvent évaluer/ prendre en charge la santé mentale / le bien être émotionnel des enfants victimes de pires forme de travail (2) et de former d'autres agents.	Nombre d'agents formés et leur niveau d'activité efficace	15 agents formés	Des agents actifs sur le terrain	15 agents formés Une activité de sensibilisation appelée Gamou des enfants sur la thématique « <i>Développement de l'enfant et facteurs de risques</i> » a été réalisée dans chacun des zones a été réalisée Deux livrets de formation ont été réalisés		- Faible ressources humaines répondant aux pré-requis dans les agences d'exécution ce qui nous a fait perdre du temps - Faible ressources humaines dans les communautés -faible ressources financiers pour un suivi adéquat des agents terrain	Approche novatrice et pertinente, efficace et appropriée à un soutien psychosocial pour les enfants en milieu rural africain avec un accès minimal aux psychologues et des travailleurs sociaux.
Objectif 2 Collaboration entre acteurs de la promotion / protection du bien-être des enfants établie et effective.	Degré de fonctionnalité du réseau de Thiès	Réseau établi	Réseau fonctionnel				
Objectif 3 Meilleure connaissance de l'impact des abus des enfants	Rapport de l'étude de base/ son exploitation	Sélection de 100 enfants dans 4 zones		Rapport d'assessment rapide réalisé sur 10 études de cas			
Objectif 4 Santé mentale améliorée de 100 enfants dans 4 collectivités locales	Changement pour ces 100 enfants	Appui aux 100 enfants		Les 10 personnes formées en appui psychosocial ont travaillé auprès de 62 enfants sur 70 identifiés dans l'assessment rapide	?		

3. **AMAFE:** Association Mbouraise d'Assistance a la Femme et L'Enfant Taiba Ndiaye, Coordinater du PA

Programme d'action : Programme d'Action de lutte Contre le Travail des Enfants dans la Communauté Rurale de Taïba Ndiaye (PACTE-TN).

Objective	Evaluator selected Indicator or evidence *	Planned targets		Achievements as per I/A report or statements		Comments by project manager	Evaluation team Comments
		Quant	Qual	Quant	Qual.		
<p>Objectif 1 : Au terme du programme d'action, la Commission Locale de Protection des enfants (CLP) aura été renforcée dans ses capacités à mettre en œuvre et à coordonner des actions de prévention et protection des enfants des PFTE</p> <p>Objectif 2 : Au terme du programme d'action, des actions de prévention et de protection des enfants exposés aux Pires Formes de Travail des Enfants (PFTE) auront été exécutées par la Commission Locale de Protection des enfants (CLP)</p>	Capacités renforcées			-4 commissions locales dotées de matériels et d'outils pour lutter efficacement contre les pires formes de travail des enfants -Un système d'information sur les pires formes de travail des enfants dans la Communauté Rurale est disponible	supports de formation et de communication (guide d'animation, affiches, déclaration, tee-shirts) réalisés de façon participative avec la Commission Locale		
	#actions prévention ou protection de CL			Visites à Domicile (VAD) auprès des leaders communautaires, des élus locaux, des mouvements associatifs, et des services techniques sur la prévention et la protection des enfants des PFTE 02 rencontres d'échange sur les PFTE avec les réseaux locaux d'agriculteurs et d'éleveurs 1 Forum populaire dans la Communauté Rurale sur les pires formes de travail des enfants 1 caravane de sensibilisation dans les 38 villages de la Communauté Rurale sur les PFTE 40 émissions thématiques organisées avec les radios communautaires sur la prévention des pires formes de travail des enfants Déclaration communautaire de lutte contre les PFTE élaborée et traduite en langue nationale avec la Commission			

Objective	Evaluator selected Indicator or evidence *	Planned targets		Achievements as per I/A report or statements		Comments by project manager	Evaluation team Comments
		Quant	Qual	Quant	Qual.		
Objectif 3: Au terme du programme d'action, 100 parents responsables directs d'enfants, constitués en Groupements, auront développé des activités économiques leur permettant de faire face aux situations pouvant impliquer leurs enfants dans les Pires Formes de Travail des Enfants (PFTE)	# parents à développer des AGR	100		Locale de Protection des enfants des pires formes de travail Les 100 mères de familles des 100 enfants retirés des PFTE ont été regroupées dans 05 Groupements d'Intérêt Economique (GIE)		critères de vulnérabilités retenus et l'entretien direct utilisés pour retenir une liste définitive des 100 enfants sur de nombre 405 recensé et incidemment 100 parents.	
Objectif 4: Au terme du programme d'action, 300 enfants à risque et/ou astreints aux Pires Formes de Travail des Enfants (PFTE) dont 150 garçons et 150 filles auront été réadaptés socialement, réinsérés et/ou maintenus dans le système éducatif et/ou socioprofessionnel.	#enfants : -retirés ou empêchés -formés en GERME -maintenus ou réinséré	300 – dont 150 filles		200 enfants empêchés (102 filles) bénéficiant de cours de renforcement dont 50 du cycle moyen secondaire (en français et maths) et 100 enfants retirés (62 filles) placés dans des structures de formation qualifiantes en plus d'une formation en GERME et de cours d'alphabétisation		Tous les enfants retirés et placés sont affiliés à la chambre des métiers de Thies et disposent de cartes professionnelles	

4. **ASADIC/Taataan** : Agence d'Appui à la Décentralisation et aux Initiatives Citoyennes, Dakar /Taiba Ndiaye Ms. Dior Sarr, Coordinatrice PA

Programme d'action : Contribuer à l'élimination du travail des enfants dans la Communauté Rurale de Taiba Ndiaye.

Objective	Evaluator selected Indicator	Planned targets		Achievements as per I/A report or statements		Comments by PM	Evaluation team Comments.
		Quantitative	Qualitative	Quantitative	Qual		
Objectif 1 : sensibilisation, formation, organisation pour prévention et maintien à l'école de 200 enfants 7-14 ans	# enfants -inscrit à l'éducation	200		-10 comités villageois de suivi de lutte contre le travail des enfants, créés 100membres (30 femmes et 70 hommes) des différents Comités, formés sur les conventions n° 182 et 138 de l'OIT, celles relatives aux droits des enfants et sur la législation nationale sur le travail des enfants. - 6 causeries sur l'enregistrement des naissances organisées -200 enfants âgés de 7 à 14 ans (106 filles et 94 garçons) inscrits dans des structures éducatives dont 141 à l'école formelle et 59 à l'école non formelle (école arabe). -100 enfants parmi les 200 inscrits ayant des difficultés scolaires bénéficient de cours de renforcement pédagogique			
Objectif 2 : 100 enfants (min 25 filles) 14-16 ans retirés de l'agriculture, l'artisanat / travail et formés	# enfants -retirés et formés			-Base de données globale de tous les enfants âgés de 5 à 17 ans de la communauté rurale parmi lesquels 1127 enfants qui ne sont dans aucune structure éducative est réalisée -100 enfants placés en formation qualifiante sont dotés en tenue de travail dont 38 enfants (25filles et 13garçons) placés en formation dans 15 ateliers d'artisans (couture, menuiserie bois et menuiserie métallique) et 62 (61 filles et 1 garçon) enfants âgées de 14 à 16 ans placés dans trois(3) classes de formation en couture -80enfants sur les 100 retirés du travail bénéficient de cours d'alphabétisation -60 enfants âgés d'au moins 15ans retirés du travail formés en entreprenariat			
Objectif 3 : les familles bénéficié de formation technique et micro crédits pour développer activités d'amélioration /AGR en vue de consolider et de pérenniser les résultats acquis.	# parents réussi des AGR	100		-95 parents appuyés -5 GIE de parents (95 femmes) créés, formés en teinture et sérigraphie des parents bénéficiaires. -20 parents bénéficiaires du programme formés en management de groupe et gestion de microprojets -Cinq (5) GIE de parents appuyés à démarrer des activités génératrices de revenus et mis en relation avec des structures de financement de la zone			

5. **ABETAS** : Association pour le Bien-Etre des Talibés au Sénégal

Programme d'action : Améliorer les conditions d'apprentissage et de vie des enfants talibés dans les Communautés rurales de Ngoundiane, de Taïba Ndiaye, de Darou Khoudoss et dans la Commune de Mboro.

Objective	Evaluator selected Indicator or evidence	Planned targets **		Achievements as per I/A report or statements		Comments by PM	Evaluation team Comments.
		Quantitative	Qualitative	Quant	Qual		
Objectif 1 : les Maîtres d'enseignement coranique (serignes daaras) et les communautés villageoises sensibilisées pour assurer la prévention de l'exploitation des enfants talibés par la mendicité.	# Actions de sensibilisation			-02 séances de sensibilisation sur la mendicité -01 forum sur la mendicité -04 émissions radio sur la mendicité et l'amélioration de conditions de vie des enfants talibés -04 rencontres de plaidoyer auprès des autorités locales, des leaders religieux et des Groupements de Promotion Féminine			
Objectif 2 : les conditions d'apprentissage et de vie de 200 enfants talibés de 10 daaras au moins améliorées	Baisse de maladies	200		-200 enfants talibés de 05 à 15 ans dont 164 garçons 36 filles -10 classes d'alphabetisation en langue française ouvertes -10 moniteurs ont sélectionné -200 enfants mendians ont bénéficié de matériels didactiques et des tables bancs et de boites à pharmacie, de l'alphabetisation en langue française -10 toilettes et 10 abris d'apprentissage sont aménagés -200 enfants talibés ont bénéficié de matelas, nattes, ustensiles, et de produits désinfectants -200 enfants talibés inscrit à la mutuelle de santé			
Objectif 3 : 20 Maîtres d'enseignement coranique (en langue locale : Serignes daaras) auront bénéficié de formation sur les droits de l'enfant et d'appui pour la réalisation de projets générateurs de revenus.	# maîtres à mener des AGR	20		Pas d'informations spécifiques sur les ateliers de formation, mais il paraît que les maîtres ont une connaissance augmenté des droits des enfants			

6. Groupe de Recherche et d'Appui aux Initiatives Mutualistes (GRAIM) Darou Khoudoss

Programme d'action : pour l'amélioration de la situation des enfants à risque dans la Communauté Rurale de Darou Khoudoss.

Objective	Evaluator selected Indicator or evidence	Planned targets ** Quantitative	Achievements as per I/A report or statements Quantitative		Comments by PM	Evaluation team Comments
			Qual	Qual		
Objectif 0 : Au démarrage du PA la situation de référence sur le travail des enfants dans la communauté rurale de Darou Khoudoss sera connue, et les acteurs et services à mettre en place identifiés.	Étude fait	1 étude	Étude a été fait			
Objectif 1 : Au terme du PA, le travail précoce de 350 enfants de 05 à 12 ans, dont 125 garçons, 125 filles et 100 talibés des écoles coraniques et arabes aura été prévenu.	No. d'enfants (#) empêchés d'entrer au travail précoce	350 (125 filles) 100 talibé	158 enfants de 05 à 06ans (78 garçons, 45 filles, 35 talibés) (i) ont accès à une pièce d'état civil (ii) sont inscrits à la mutuelle de santé locale 200 enfants de 7 à 12 ans (75 talibés, 50 garçons, 75filles) (i)ont accès à une éducation non formelle dans 03 classes d'alphabétisation en français et (ii) ont été enregistrés à l'état civil (iii) sont inscrits dans la mutuelle de santé (iv)125 garçons et filles dans 02 écoles communautaires (50 garçons, 75 filles) 80 enfants de 07 à 12 ans dont 40 enfants des écoles formelles et 40 enfants talibés des daras et écoles arabes de Darou Khoudos, Sao et Fassboye ont échangé sur leur vécu et ont amélioré leur jugement respectif vis-à-vis des uns et des autres			
Objectif 2 : Au terme du PA, 100 enfants travailleurs de 13 à 17 ans dont 40 filles, 25 garçons et 35 talibés apprenants des écoles coraniques ou arabes auront été retirés des pires formes de travail	#ayant accès à éducation #bénéficiant de formation # retirés PFTTE	100 (40f 25 g, 35 talibés)	100 enfants de 13 à 17 ans retirés (40 filles 25 garçons, 35 talibés) et (i) placés en formation professionnelle : 40 jeunes filles (29 en couture et 11 en coiffure); 25 garçons (10 en mécanique auto, 09 en couture, 04 en menuiserie bois et 02 en menuiserie métal); 35 enfants talibés (04 en mécanique auto, 02 boulangerie, 02 menuiserie métal, 20 menuiserie bois et 07 en couture) (ii) enregistrés à l'état civil (iii) inscrits à la mutuelle de santé			

Objective	Evaluator selected Indicator or evidence	Planned targets ** Quantitative	Achievements as per I/A report or statements		Comments by PM	Evaluation team Comments
			Quantitative	Qual		
				(iv) Les conditions d'apprentissage de sont améliorées Les conditions d'apprentissage de 110 talibés des écoles coraniques et arabes sont améliorées dans 04 daaras bénéficiaires du PA Les capacités de gestion administrative et financière de 20 enfants d'au moins 17 ans sont renforcées sur la gestion des micro-entreprises		
Objectif 3: Au terme du PA 75 parents et/ou responsables d'enfants retirés des pires formes de travail dont 30 femmes, 20 hommes et 25 maîtres coraniques auront bénéficié de microcrédit pour le financement d'(AGR.	# constitué en GIE No. Bénéficiaires du micro-crédit/AGR /revenu augmenté	75 (30f, 20h)		25 maîtres coraniques de 03 daaras et 01 école arabe recrutés 50 parents d'enfants de 13 à 17 ans recrutés (20 hommes et 30 femmes) 05 groupes de 15 adultes constitués pour 05 GIE (1 des maîtres coraniques et 4 des parents) Une charte de non utilisation des enfants au travail a été autoproduite par les parents et responsables d'enfants retirés et placés en formation professionnelle		
Objectif 4: Au terme du PA, un dispositif local de veille, d'alerte et de suivi du travail des enfants sera mis en place et opérationnel	No. de relais CLV capables	# CLV opérationnelle 1		La commission locale de suivi du travail des enfants est réorganisée et ouverte aux différents acteurs et secteurs représentatifs de la communauté; connaissances PFTE renforcés; Les capacités de suivi et d'évaluation de programme renforcés		

7. Jeunesse et Développement, Mboro

Programme d'action : Lutte contre les pires formes de travail des enfants dans la Commune de Mboro.

Objective	Evaluator selected Indicator or evidence	Planned targets **		Achievements as per I/A report or statements		Comments by PM	Evaluation team Comments.
		Quantitative	Qual	Quantitative	Qual		
Objectif 1 : 750 enfants 5-17 ans (400 garçons) (ré)insérés dans l'éducation dont 250 enfants retirés des PFTE et 500 enfants à risque (frères et sœurs)	# enfants insérés ou formés	250 retiré 500 empêché		265 enfants sont retirés des PFTE (206 garçons et 59 filles) 506 enfants 5 à 15 ans empêchés L'effectivité de la gratuité des inscriptions au niveau de l'école Mbaye Mbaye Peulh suite à l'intervention du PA			
Objectif 2 : conditions de vie et de travail améliorées de 40 parents (dont 20 femmes) et 10 Maîtres de Daara.	# parents formé avec un plan d'affaire validé	40 (20f) 10 maîtres		- Renforcement de capacités des parents, des maîtres coraniques en création d'entreprise - 4 GIE créés - Mise en relation avec les structures de financement et engagement des structures de financement pour l'appui aux 4 GIE - Engagement de JED pour un financement des 4 GIE, avec un montant individuel variant entre 500.000 FCFA et 1.000.000 FCFA par GIE			
Objectif 3 : sensibilisation / mobilisation des autorités locales, déconcentrées, les conseillers municipaux, les leaders d'organisations sociales et religieuses, les leaders des regroupements corporatistes, les syndicats	# de cas de suivi de PFTE # actions du plan d'action des leaders locaux réalisés			- mise en place de 10 comités de veille) - Implication des comités de veille dans l'animation et l'encadrement des enfants durant les vacances dans le cadre des centres aérés dénommés CREVAQ (CREPE Vacances Quartier)			

8. **AIDE et ACTION**, Dakar/ Darou Khoudoss Abdoulaye Sambe, /Coordinateur du PA

Programme d'action : Projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants dans la Communauté Rurale de Darou Khoudoss.

Objective	Evaluator selected Indicator or evidence	Planned targets **		Achievements as per I/A report or statements		Comments by PM	Evaluation team Comments.
		Quantitative	Qual	Quantitative	Qual		
Objectif 1 : sensibilisation de 250 bénéficiaires dont 100 enfants (filles et garçons), 100 parents, 50 employeurs d'enfants, élus, organisations communautaires /locales, leaders locaux.	# acteurs locaux engagés dans les actions	100 enfants 100 parents 50 autres		- Création de 3 sous commissions dans les zones : Darou Khoudoss, Niayes et Diogo - 34 membres de la commission locale élargie ont renforcé leurs connaissances sur les droits de l'enfant - Suit aux campagnes de sensibilisation dans 27 villages, 96 enfants âgés de 6 à 14 ans ont été identifiés pour orientation vers des structures éducatives			
Objectif 2 : mobilisation pour l'élimination PFTE : renforcement des capacités des parents, AGR; insertion des enfants à l'éducation / formation.	# personnes avec des micro-projets validé	100		Sur 100 parents cibles, 80 parents dont 75 femmes et 5 hommes sont effectivement formés aux techniques d'élaboration de micros projets, de gestion financière et matérielle.			
Objectif 3: 50 filles et 50 garçons exposés PFTE retirés formés et insérés dans des filières de leur choix	# enfants retiré, formé, inséré	50 f 50g		106 enfants sont formés dans des filières porteuses et en phase d'insertion dans la vie professionnelle : (i)53 enfants âgés de 15 à 17 ans formés aux techniques de transformation et de conservation des produits locaux (ii) 53 enfants âgés de 15 à 17 ans formés aux techniques de teinture 60 bénéficiaires 56 enfants (dont 22 garçons et 34 filles) 4 parents (3 femmes et 1 homme) sont formés en GERME			

9. **Intermondés, Dakar/ Ngroundiane :Abdou Fode Sow, Coordinateur PA**

Programme d'action : Prévenir l'entrée précoce et retirer les enfants travailleurs des secteurs de l'agriculture pluviale, l'exploitation des carrières, du travail domestique de jeunes filles et de l'exploitation des enfants talibés, dans la Communauté Rurale de Ngroundiane.

Objective	Evaluator selected Indicator or evidence	Planned targets ** Quantitative	Achievements as per I/A report or statements		Comments by PM	Evaluation team Comments
			Quantitative	Qualitative		
Objectif 1 : Eempêché l'entrée précoce de 200 enfants (100 filles) de 7-14 ans, frères et sœurs d'enfants travailleurs et à risque d'intégrer le travail précoce	# de certificats établis	200 (100f)	- 188 enfants âgés de 7 à 17 ans frères et sœurs d'enfants travailleurs sont inscrits à l'état civil - Inscription à l'école élémentaire et au centre de formation de 25 enfants âgés de 7 à 14 ans - Camp de vacances et activités psychosociales, éducatives, - Inscription de 208 enfants de 7 à 14 ans dans un programme d'enseignement extrascolaire (école franco arabe ou daara moderne)			
Objectif 2 : améliorer les compétences de 100 parents (50 femmes)	# parents renforcés	100 (50 femmes)	- 100 femmes sont renforcées dans leurs capacités d'organisation et de gestion administrative, matérielle et financière en vue de la formation des unités de transformation - 100 femmes ont bénéficié de la formation en transformation, de la conservation et de la distribution des produits locaux - 100 femmes ont bénéficié de la formation en droits, protection de l'enfant, normes de travail des enfants - Une formation en Germe a contribué à relever le niveau d'autonomisation de 100 femmes dans la gestion de micro entreprises - Des moyens de productions et d'achat d'intrants sont mis à disposition de chaque unité de transformation (400 000 fcfa x 3) dans les 3 villages pilotes			
Objectif 3: retirer et réinsérés 100 enfants travailleurs de 7 -17 ans (50 filles)	# enfants retire et inséré		- 100 enfants effectivement retirés et placés (35 jeunes filles domestiques dans les centres de formation et 65 garçons engagés dans le travail) - 20 enfants retirés et 20 parents d'enfants travailleurs ont bénéficié d'01 session de formation de 7 jours chacune, en Germe - Du matériel de protection et un outillage collectif d'appoint ont été mis à disposition dans chaque atelier et auprès des maîtres artisans responsables de la formation qualifiante des enfants placés - 2 après midi par semaine, chacune des 3 classes d'alphabétisation			

Objective	Evaluator selected Indicator or evidence	Planned targets **		Achievements as per I/A report or statements		Comments by PM	Evaluation team Comments
		Quantitative	Qualitative	Quantitative	Qualitative		
<p>Objectif 4 : Organiser/ renforcer les capacités à prévenir le travail des enfants et à retirer les enfants des PFTE de 100 acteurs locaux (80 parents, 10 membres de la commission locale et 10 responsables d'institutions partenaires)</p>	<p># actions de suivi de placements des enfants</p>	<p>80 parents 10 membres CL 10 partenaires</p>		<p>destinée à l'accompagnement des 100 enfants placés dispense des cours d'initiation et ou de renforcement</p> <ul style="list-style-type: none"> - 03 comités de veille et d'alerte (COVA) sont installés à Diack, Ngoundiane Pèye, Séo Khaye pour lutter contre le travail précoce des enfants - Les 30 membres des 03 COVA et 30 éducateurs pairs ont été renforcés dans leurs connaissances et la maîtrise des textes, outils et mécanismes de protection endogène, de droits, de normes de travail..... - 10 rencontres mensuelles de planification, suivi/évaluation et 10 autres de réorientation, de mise à niveau sur les principes l'environnement protecteur ont permis aux différents acteurs partenaires et collaborateurs dans l'exécution du PA d'échanger en continu - Des relais sont nommés au sein de la commission locale pour faire le suivi des services offerts auprès des institutions mais aussi par rapport aux médiations familiales. - Des rencontres périodiques entre les prestataires de services, l'équipe du projet et la commission locale sont organisées chaque mois pour constater les manquements et apporter les corrections qui s'imposent 			

10. ANAFA : Association Nationale pour l'Alphabétisation et la Formation des Adultes

Programme d'action : Projet d'alphabétisation et d'éducation de base non formelle pour la lutte contre les pires formes de travail des enfants dans la région de Thiès.

Objective	Evaluator selected Indicator or evidence	Planned targets		Achievements as per I/A report or statements		Comments by project manager	Evaluation team Comments
		Quantitative	Qual	Quantitative	Qual		
Objectif 1 : 400 enfants (100 enfants à risque 7-14; 200 âgés 15- 17 ans victimes de PFTE (200 filles) dans la zone du projet reçu une éducation de base.	# enfant bénéficiaire éducation de base	400		- 104 enfants de 7 à 14 ans dont 50 filles ont participé dans les cours des écoles communautaires durant la période de Mai 2012 et juillet 2012 - 296 enfants de 15 à moins de 18 ans dont 231 de filles victimes des PFTE ont fréquenté les classes d'alphabétisation qualifiante des mois de mai à juillet 2012 dans les collectivités locales de Mboro, Darou Khoudoss, Taïba Ndiaye et Ngoudiane.			
Objectif 2 : 75 parents d'enfants alphabétisés dans chacune des collectivités locales du projet	# parents achevant le cours	600		- 324 parents des enfants victimes des pires formes de travail dont 314 femmes ont fréquenté les classes d'alphabétisation fonctionnelle (CAF) des mois de mai et juillet 2012 dans les CL d'intervention du projet - 20 parents des CAF sont formés en GERME de niveau I			
Objectif 3 : un mécanisme de suivi, de capitalisation et de valorisation de l'expérience développée dans le cadre du programme d'action mis en place et géré par les commissions locales	Rapport des bonnes pratiques			- 3 revues des performances sont réalisées dont une revue à Mboro et les deux autres à Thiès-commune avec l'ensemble des acteurs et intervenants dans les zones d'intervention du projet - Une animation pédagogique est réalisée dans chacune des quatre (4) collectivités locales avec les services de l'IDEN au profit du personnel terrain de tous les Agences d'Exécution - 5 évaluations formatives sont réalisées dans toutes les catégories d'enseignement (ECB, CAQ et CAF).			

11. **RENADES** : Réseau National des Associations de Développement pour l'Entraide et la Solidarité

Programme d'action : Programme d'Assistance aux Enfants Victimes des pires formes de travail.

Objective	Evaluator selected Indicator or evidence	Planned targets		Achievements as per I/A report or statements		Comments by project manager	Evaluation team Comments
		Quantitative	Qual	Quantitative	Qual.		
Objectif 1 : Renforcer les capacités des communautés pour un changement des comportements à l'égard des enfants victimes de pires formes	Installation de 03 comités de veilles	03		Mise en place de 03 comités de veille à Niakh, Diak I et II et Mbayene			Very difficult to find comprehensive information about this AP – nothing from UNICEF and unclear reports from RENADES.
Objectif 2 : Faciliter l'accès des services de protection aux enfants victimes de pires formes de travail des enfants	75 enfants pris en charge 15 AGR financées			15 parents d'enfants de 09 à 16 ans sont bénéficiaires des AGR			Meeting with RENADES and AP beneficiaries described in the body of the report
Objectif 3 : Renforcer le dispositif de coordination et de suivi des activités							

12. **AMAT:** Association des Moniteurs en Alphabétisation de Taïba

Programme d'action : Lutte contre le travail des enfants dans la communauté rurale de Taïba Ndiaye.

Objective	Evaluator selected Indicator or evidence	Planned targets		Achievements as per I/A report or statements		Comments by PM	Evaluation team Comments
		Quantitative	Qual	Quantitative	Qual.		
Objetif 1 : au terme du programme, la Commission Locale de Protection (CLP) est renforcée dans ses capacités à mettre en œuvre et à coordonner des actions de prévention et protection des PFTE	# enfants à risque sont maintenus à l'école	200		200 enfants à risque de déscolarisation sont maintenus à l'école			This AP seems to have done a relatively good job. AMAT specialises in literacy and would have benefitted from more support from UNICEF, particularly where reporting is concerned. Since field visits were short it was difficult to get all the details but the team worked very hard to help us meet beneficiaries.
Objetif 2 : au terme du programme, des actions de prévention et de protection des enfants exposés aux risques de PFTE sont exécutées par la CLP ;	# enfants déclarés à l'état civil # enfants reçus des cours d'alphabetisation	200 150		200 enfants sont déclarés à l'état civil			
Objetif 3 : au terme du programme, des chefs de ménages constitués en Groupements, développent des activités économiques leur permettant de à faire face aux chocs pouvant faire basculer leurs enfants dans les PFTE ;	Nombre de familles bénéficiaires des AGR	20		100 familles sont bénéficiaires des AGR			
Objetif 4 : au terme du programme, les enfants astreints aux PFTE sont réadaptés socialement et réinsérés dans le système éducatif et/ou socioprofessionnel.	# enfants déscolarisés réinsérés à l'école	200		25 enfants déscolarisés sont réinsérés à l'école			

Annexe 4 - Instrument d'évaluation concernant les questions d'évaluation

Key to stakeholders: * Donor and project administration (A); Government stakeholders (B); Wider National stakeholders (C); Partner agencies (D); Community level stakeholders (E).

Project Objective	Evaluation question	Key indicators	Data collection techniques	Location	Stakeholders involved*
Crosscutting themes: A. Protecting children from WFCL with special attention to begging children in Koranic schools.	How was <i>project design</i> :	Degree of achievement of project objectives Relevance and effectiveness of interventions Quality and depth of documentation Congruence between: NAP and PRODOC Institutional context and PRODOC Existence of gender disaggregated data and analysis of needs of vulnerable groups Existence of sustainability planning in project design Evidence of complementarity of ILO/UNICEF approaches - Changes in the partnership during the project period	Document review – especially the PRODOC Interviews and focus group discussions Stakeholder meeting discussions	Dakar Thies - project communities Saly – stakeholder meeting	A, B, C, D, E A, B, D, E A, B, D, E A, B, C, D, E A, B, C, D, E A, B, C, D, E A, B, C, D, E
	i) an assistance or hindrance to achieving project goals?				
	ii) logical and coherent:				
	- clear, realistic objectives?				
	- clear, logical linkages between inputs, activities and outputs?				
	- were different project components complementary?				
	- was the time frame for implementation logical and realistic?				
	iii) based on the socio-economic, cultural and political context of the project area?				
	-were key external factors identified?				
	-have the assumptions made proved to be true?				
-were problems and needs adequately analysed?					
iv) adapted to the NAP and existing institutional arrangements, roles, capacity and commitment of stakeholders?					
v) inclusive of gender issues in its components and outcomes?					
vi) able to clearly define the strategy for sustainability of project results?					
vii) successful in reflecting ILO and UNICEF approaches to child labour issues?					
i) How has the ILO/UNICEF partnership evolved?					
B. Collaboration between UN agencies					A, D

Project Objective	Evaluation question	Key indicators	Data collection techniques	Location	Stakeholders involved*
	ii) How effective is the partnership and how might it move forward?	- Effectiveness /coherence of interventions - Communication /common understanding	Interviews	Dakar	A, B, D
	iii) How has the project reflected and contributed to the implementation of the UNTFHS approach?	Coherence between the Project documents and UNTFHS approach	Document review	Thies Saly	A, D
Objectives:					
a) Raising awareness of WFCL among administrative authorities, elected local officials, religious leaders and communities (UNICEF)	Implementation and effectiveness (i) To what degree was each objective achieved? (ii) What foreseen /unforeseen positive and negative factors arose? How were obstacles tackled, with what effect on the project? (iii) Quality and quantity of project outputs? (iv) How effective a) was awareness raising? b) were APs in reducing WFCL and increasing child protection? c) is the CLM mechanism? (v) Any unplanned outputs / results? If so, what significance to project objectives? (vi) How were IAs and beneficiaries selected? Effectiveness of the processes?	(a) Level of awareness of WFCL b) No. of children withdrawn/prevented from WFCL/existence of coherent ABA approach c) Existence of functioning CLMS Effectiveness and relevance of interventions Changes in the lives of children and their families	TPRs, self-evaluation report and other project documentation Stakeholder interviews Community beneficiary focus group discussions Possibly children's drawings	Dakar Thies - project communities Saly - stakeholder meeting	A, B, D, E A, D, E A, D, E D, E A, D, E A, B, D, E A, B, C, D, E A, D, E
b) Reducing WFCL through developing/testing an ABA (ILO and UNICEF)	(vii) How useful was Project Monitoring Plan 3 and other programme tools/ processes/ systems for data collection, processing, analysis and reporting? (viii) Degree of access of girls/other vulnerable groups to services and resources? (ix) How has IA and other capacity to develop effective action against child labour at national and local levels been enhanced? (x) Do the results justify the costs? (xi) How has the project addressed the recommendations of the self-evaluation?	Degree of sustainability /local ownership of positive changes Evidence of gender mainstreaming and existence of gender disaggregated data Change in national/ local capacity to protect children effectively			
c) Local government, political and community leaders put in place an effective CLM mechanism to prevent WFCL (ILO and UNICEF)	Capacity building (i) How have National and local CL Committees	Degree of functionality of			

Project Objective	Evaluation question	Key indicators	Data collection techniques	Location	Stakeholders involved*
	<p>been strengthened?</p> <p>(ii) How effectively has interest and participation at local and national levels been stimulated?</p> <p>(iii) How did the project coordinate with other ILO and UNICEF projects /programmes?</p> <p>(iv) Has the project leveraged any additional resources? If so how?</p> <p>(v) How has the project mainstreamed child labour issues into efforts in areas such as education, alternative employment promotion and poverty reduction ?</p> <p>(vi) How has the project interacted with / influenced national level CL policies, debates and institutions?</p> <p>(vii) Have project planning, monitoring and evaluation tools been promoted for use at the level of NAP and by other partners?</p> <p>(viii) Has the programme influenced national data collection and poverty monitoring or similar processes?.</p> <p>(ix) To what extent has the project been able to mobilize resources, policies, programmes, partners and activities to be part of the NAP?</p> <p>(x) How effective is the process of documenting and disseminating pilot projects/models of intervention: scale up, lessons and BPs?</p> <p>Project relevance</p> <p>(i) Did the project respond to the real needs of beneficiaries /stakeholders, (specific target groups and sub national areas)?</p> <p>(ii) Do the problems and needs that gave rise to the programme still exist or have they changed?</p> <p>(iii) Did the strategy address the different needs, roles, constraints, access to resources of target groups, with specific reference to CL mainstreaming by relevant partners, especially</p>	<p>systems in place: levels of participation, activity, meetings, records...</p> <p>Synergies of impact / resource sharing initiatives /effect on implementation</p> <p>Existence of leveraged resources</p> <p>Evidence of government ownership /implementation of NAP</p> <p>Influence/knowledge of project among national stakeholders</p> <p>Evidence of wider use of project tools /influence /BPs</p>	<p>Document review</p> <p>Key informant interviews</p> <p>Focus groups discussions</p> <p>Observation</p>		<p>A,B,C,D,E</p> <p>A,</p> <p>A,D,E</p> <p>A,D,E</p> <p>A,B,C</p> <p>A,B,C,D</p> <p>A,B,C</p> <p>A,B,C</p> <p>A,B,C,D,E</p>
		<p>Degree of local ownership and participation</p> <p>Changes in lives of beneficiaries and their communities</p> <p>Changes in capacity to protect vulnerable children</p>	<p>Document review</p> <p>Key informant interviews</p> <p>Focus groups discussions</p> <p>Observation</p>	<p>Dakar</p> <p>Thies - project communities</p> <p>Saly – stakeholder meeting</p>	<p>D,E</p> <p>D,E</p> <p>A,B,D,E</p>

Project Objective	Evaluation question	Key indicators	Data collection techniques	Location	Stakeholders involved*
	<p>government?</p> <p>(iv) What is the potential for replication and scale up of the project approach?</p> <p>(v) How did project strategy fit with the NAP, national education and anti-poverty efforts, and interventions carried out by other organizations? Did the programme remain consistent with and supportive of the NAP?</p>	<p>Relevance and effectiveness of project results</p> <p>Degree of coherence between project and national policies /programmes</p>	<p>Possibly children's drawings</p>		<p>A,B,D</p> <p>A,B,C</p>
	<p>Sustainability</p> <p>(i) To what extent was a phase out strategy defined, planned and implemented? Identify partner roles and responsibilities.</p> <p>(ii) Were the phase out strategies articulated/explained to stakeholders? (Were stakeholders involved in developing them?)</p> <p>(iii) Will project outcomes last after the phase out strategy is implemented?</p> <p>(iv) What contributions has the project made to strengthening capacity and knowledge of national and local stakeholders and to encourage partner ownership of the programme?</p> <p>(v) Were socio-cultural and gender aspects reflected in the sustainability of the project and was action taken to sensitize local institutions and target groups on these issues?</p> <p>(vi) Was the programme able to leverage resources for continuing efforts to prevent/eliminate CL in the context of the NAP?</p> <p>(vii) Was there any support from private sector / employers' and workers organizations to the NAP within project activities?</p>	<p>Evidence of participatory planning and implementation</p> <p>Knowledge of strategy among stakeholders</p> <p>Systems in place to function without project support</p> <p>Changes in capacity /knowledge and degree of local/national ownership</p> <p>Degree of access of vulnerable /marginalised groups to project activities</p> <p>Evidence of leveraged resources /support for NAP from social partners /private sector</p>	<p>Document review</p> <p>Key informant interviews</p> <p>Focus groups discussions</p> <p>Observation</p> <p>Possibly children's drawings</p>	<p>Dakar</p> <p>Thies - project communities</p> <p>Saly – stakeholder meeting</p>	<p>A,B,C,D,E</p> <p>A,B,C,D,E</p> <p>B,C,E</p> <p>B,C,D,E</p> <p>D,E</p> <p>A,B,C,D,E</p> <p>A,B,C,D,E</p>

Annexe 5 - Calendrier d'évaluation sur le terrain

Date	Activité	Durée	Lieu	Personnes à rencontrer
1 octobre 2012	Arrivée mission à Dakar	Soir	Dakar	
2 octobre 2012	Briefing Directeur du BIT	Matin	BIT Dakar	- François Murangira - Directeur
2 octobre 2012	Rencontre avec Direction du Travail	Soir	Ministère du Travail - Dakar	- Mame Khar Diallo Seck , Directrice des relations de travail et des organisations professionnelles - Ibra Ndoye, Coordinateur Cellule, travail des enfants
3 octobre 2012	Rencontre avec Direction de l'enseignement Élémentaire	Matin	Ministère de l'Education - Dakar	- Abdou Diao, Directeur - Mme. Amy Sy Diouf – responsable du Programme d'action
3 octobre 2012	Rencontre avec IPEC	Matin	Maison des Projets, Fann Résidence - Dakar	- Equipe
3 octobre 2012	Rencontre avec UNICEF	Soir	Dakar	- Equipe
4 octobre 2012	Rencontre avec Intermondes	Matin	Guediawaye - Dakar	- Abdou Fode Sow, Coordinateur du Programme d'action
4 octobre 2012	Rencontre avec CEGID	Soir	Khar Yalla - Dakar	- Ms. Melissa Beausir Coordinatrice du Programme d'action
4 octobre 2012	Rencontre avec Aide et Action	Soir	Mermoz - Dakar	- Abdoulaye Samba, Coordinateur du Programme d'action
5 octobre 2012	Rencontre avec TAATAAN	Matin	Sacre Cœur - Dakar	- Ms. Dior Sarr, Coordinatrice du Programme d'action
5 octobre 2012	Préparation visite de terrain	Après midi	Dakar	
6 octobre 2012	Préparation visite de terrain	Journée	Dakar	
7 octobre 2012 après midi	Départ pour le terrain vers Thiès	Soir	Thies	
8 octobre 2012	Visite Ngroundiane	Journée du 8	Communauté rurale de Ngroundiane	- Coordinateur du Programme d'action – ONG Intermondes - Membres de la Commission Locales de lutte contre le travail des enfants
9 octobre 2012	Voyage vers Taiba Ndiaye	Matin		
9 et 10 octobre 2012	Visite Taiba Ndiaye	Journée du 9 au matin du 10 Oct.	Communauté rurale de Taiba Ndiaye	- Coordinateur du Programme d'action – ONG AMAFE - Coordinatrice du Programme d'action –

Date	Activité	Durée	Lieu	Personnes à rencontrer
10 octobre 2012	Voyage vers Darou Khoudoss	Soir		ONG TAATAAN
10 octobre 2012	Visite Darou Khoudoss	Soir du 10 au matin du 11 Oct.	Communauté rurale de Darou Khoudoss	- Membres de la Commission Locales de lutte contre le travail des enfants
11 octobre 2012	Voyage vers Mboro	Soir		- Coordinateur du Programme d'action – ONG GRAIM
11 et 12 octobre 2012	Visite Commune de Mboro	Soir du 11 et journée du 12 Oct.	Commune de Mboro	- Coordinateur du Programme d'action – ONG Aide et Action
13 octobre 2012	Voyage vers Saly Portudal	Matin		- Membres de la Commission Locales de lutte contre le travail des enfants
14 octobre 2012	Préparation de l'atelier		Saly Portudal	
15 octobre 2012	Préparation de l'atelier			
16 octobre 2012	Atelier de restitution évaluation	1 journée	Saly Portudal	
16 octobre 2012	Retour sur Dakar	Soir		
TOTAL JOURS		15 jours		

**Programme inter-institutions pour l'amélioration de la situation
des enfants à risque au Sénégal OIT-UNICEF**

Août 2012

Code Projet OIT	SEN/07/02/HSF
Code Iris OIT	
Pays	Sénégal
Durée	45 mois
Date de démarrage	Mars 2009
Date de clôture	Décembre 2012
Sites du Projet	Thiès (Ngoundiane, Darou, Khoudoss et Taiba Ndiaye)
Langue du Projet	Français-Anglais
Mise en œuvre	IPEC/OIT (organisme chef de file) UNICEF (agence d'exécution partenaire)
Financement	UNTFHS
Contribution des donateurs	1 787 640 USD (gérés par l'OIT) <u>731 463 USD (gérés par l'UNICEF)</u> TOTAL: 2 519 133 USD

Liste des Abréviations

C182	Convention de l'OIT N° 182 de 1999 sur les Pires Formes de travail des enfants
CLTE	Commission locale du travail des enfants
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EIA	Section Evaluation et Mesure de l'Impact OIT/IPEC Genève
GAP	Programme d'action mondial
HQ	Siège
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail des enfants
NU	Nations Unies
OIT	Organisation International du Travail
PA	Programme d'action
PAN	Plan d'action national
PFTE	Pires formes de travail des enfants
PPTD	Programme par pays pour la promotion du travail décent
UNDAF	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USDOL	US Department of Labor (Département du Travail des Etats-Unis d'Amérique)
UNEG	Groupe des Nations Unies pour l'Evaluation
UNTFHS	Fonds d'affectation spéciale des Nations unies pour la Sécurité Humaine
TE	Travail des enfants

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. Au Sénégal, la protection de l'enfance revêt une importance indéniable. Aussi, le pays a-t-il ratifié la Convention des Nations des Nations Unies sur l'enfance (en juillet 1990), la Convention N° 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission au travail (en décembre 1999) et la Convention N° 182 sur les pires formes de travail des enfants (en juin 2000). Donnant suite à ces ratifications, le Ministre du Travail a pris, en juin 2003, une série de décrets qui fixent l'âge minimum légal requis pour l'admission dans les différentes catégories d'emploi et de travail, déterminent les types de travaux interdits aux enfants et arrêtent la liste des travaux considérés comme dangereux pour les enfants. En avril 2005, le Gouvernement du Sénégal ratifiait la loi interdisant le trafic d'êtres humains et de toute pratique analogue (telle la mendicité des enfants). Le Sénégal est également engagé dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants (PFTE), à travers ses politiques publiques et plans nationaux, notamment dans son DSRP. Enfin, le Sénégal a élaboré et validé son Plan d'action national (PAN) sur le travail des enfants.
2. Dans ce processus, le gouvernement sénégalais a bénéficié de l'appui considérable de l'OIT – à travers son Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC), et l'UNICEF – à travers son Bureau Pays. En partenariat avec le Gouvernement sénégalais, les deux institutions ont mis au point des interventions et cadres destinés à impliquer les différents acteurs publics, les ONG et les communautés dans la lutte contre les PFTE. A cet effet, le pays s'est doté, au niveau tant national que local, de différentes structures de lutte contre les PFTE (ex. Commission Nationale de Gestion, Comités de pilotage, les Commissions Techniques locales, régionales et départementales).
3. Dans la poursuite de ses actions relatives au travail des enfants, l'OIT a lancé l'IPEC qui a pour but l'élimination progressive du travail des enfants, surtout dans ses pires formes. Ce programme se fonde sur l'engagement et la volonté politique des Etats, en coopération avec les employeurs, associations de travailleurs, organisations non gouvernementales et toute autre entité sociale compétente. En effet, l'appui apporté aux pays par l'IPEC-OIT est basé sur une stratégie multisectorielle progressive. Celle-ci prévoit: le renforcement des capacités nationales nécessaires pour traiter ces questions, l'harmonisation des législations, l'amélioration de la base de connaissances, la promotion d'une plus grande prise de conscience des conséquences négatives du travail des enfants et de la mobilisation sociale contre celui-ci et la mise en œuvre de programmes d'action (PA) à effet de démonstration directe destinés à empêcher le travail des enfants et, le cas échéant, de sortir les enfants d'emplois dangereux, en leur offrant ainsi qu'à leurs familles des solutions alternatives appropriées.
4. Toutes ces mesures stratégiques visent à renforcer le Plan d'Action National contre le Travail des enfants (PAN) et le Programme Pays pour la promotion du Travail décent (PPTD).
5. L'Afrique est un des continents où l'IPEC trouve tout son sens. Déjà en 2006, le Programme d'action mondial (GAP) insistait sur la nécessité pour l'OIT et ses partenaires internationaux de « mettre un accent particulier sur l'Afrique » dans la lutte contre le travail des enfants. Aussi, l'IPEC est-il, pour une large part consacré au continent africain, en œuvrant au renforcement des activités de la région à travers le programme « *Focus on Africa* ». Une stratégie régionale fut donc adoptée en 2011.
6. Au niveau de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'abolition du travail des enfants est une partie intégrante de ses actions en faveur des normes traduisant les principes et droits fondamentaux au travail ; normes dont le respect garantirait un travail décent à tous les adultes.

A cet effet, l'OIT apporte une assistance technique à ses trois interlocuteurs : les gouvernements, les travailleurs et les employeurs. Ce dispositif tripartite constitue un trait caractéristique de la coopération de l'OIT et c'est dans ce cadre que les activités du Programme doivent être analysées.

7. L'OIT a ensuite mis sur pied les Programmes Pays pour un Travail Décent (PPTD) qui constituent désormais un mécanisme par lequel sont définies les priorités convenues entre l'OIT et ses partenaires/ interlocuteurs nationaux, dans le contexte plus large des Nations Unies et du développement international. Pour de plus amples informations sur les actions au niveau mondial, voir :

<http://www.ilo.org/public/english/decent.htm>

pour le PPTD du Sénégal, voir :

<https://www.ilo.org/intranet/english/bureau/program/dwcp/country/africa/index.htm>

8. L'UNICEF fournit à ses partenaires, une assistance technique et financière pour la formulation et la mise en œuvre de programmes d'activités destinés à améliorer les conditions de vie des enfants en situation de risque au Sénégal. Ces programmes ont pour objet :
 - a. Un plaidoyer pour une meilleure protection des enfants contre les pires formes de travail et la violence à l'égard des enfants ;
 - b. La mobilisation sociale ;
 - c. Des campagnes d'enregistrement des naissances ;
 - d. La sensibilisation ;
 - e. L'autonomisation des familles en situation de risque ;
 - f. Le renforcement des mécanismes communautaires de protection de l'enfant ;
 - g. La promotion de la participation des groupements de jeunes et d'enfants dans la protection de l'enfant.

9. L'UNICEF a du reste une présence considérable dans le pays. Pour de plus amples informations sur les actions de l'UNICEF au Sénégal, consulter le site :

<http://www.unicef.org/infobycountry/senegal.html>

10. Le Projet est financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Sécurité humaine (UNTFHS) grâce à la générosité du gouvernement japonais. L'UNTFHS a pour but d'aider les groupes les plus défavorisés en appuyant les efforts déployés pour établir des mécanismes de protection pour les populations exposées à la pauvreté extrême. Pour de plus amples informations, veuillez consulter :

<http://mptf.undp.org/factsheet/fund/HSF00>

11. Le projet à évaluer répond aux critères de l'UNTFHS puisqu'il vise la protection et l'autonomisation des individus en partant de leurs points forts et aspirations dans un environnement politique et social favorable.

Contexte du Projet

12. Le projet est conjointement mis en œuvre par l'IPEC-OIT et l'UNICEF ; l'OIT jouant le rôle d'organisme chef de file tandis que l'UNICEF agit en tant qu'organisme partenaire.
13. Le projet a pour but d'aider les enfants en situation de risque élevé dans la région de Thiès, notamment ceux qui souffrent des PFTE (dont la mendicité imposée par des écoles coraniques).

14. Le projet doit atteindre, à son terme, les objectifs immédiats ci-après :
- a. Prise de conscience par les autorités administratives, les élus locaux, les chefs religieux et les communautés de la région de Thiès (plus précisément la commune de Mboro et les communautés rurales de Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et Ngoundiane), des conséquences négatives des PFTE (responsabilité de l'UNICEF).
 - b. Réduction des PFTE dans les zones ciblées de la région de Thiès et mise en place de modèles d'approche ABA pour l'abolition des PFTE testés et documentés, dans ces zones ciblées de la commune de Mboro et des communautés rurales de Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et Ngoundiane. (Responsabilité OIT et UNICEF)
 - c. Mise en place, par les collectivités locales, les dirigeants politiques et communautaires, d'un mécanisme efficace de surveillance du travail des enfants et de prévention des PFTE dans les zones ciblées de la région de Thiès. (Responsabilité OIT et UNICEF).
15. L'Annexe II présente les réalisations pertinentes par objectif et la responsabilité de chaque agence pour résultat attendu.
16. Le projet est mis en œuvre par l'OIT en partenariat avec l'UNICEF, avec l'appui de 14 organisations non gouvernementales, le Ministère de l'Education, le Ministère du Travail, le Ministère de la famille et les quatre CLTE des quatre sites du projet.
17. Réalisations pertinentes et résultats tels que rapportés par la direction du projet en mars 2012 :
- a. Participation active des commissions locales du travail des enfants aux activités du projet ;
 - b. 4 147 enfants, dont 58% filles, sortis de leur situation ou sauvegardés (soit 38% de plus que l'objectif initial) ;
 - c. 448 parents et tuteurs ont suivi ou suivent une formation professionnelle (cours d'alphabétisation et formation en entrepreneuriat) ;
 - d. Conclusions de la mise en œuvre de l'Approche ABA collectées auprès des communautés locales sur les 4 sites du projet ;
 - e. Etude de base pour les 4 sites.

Contexte de l'Evaluation

18. L'Organisation des Nations Unies considère l'évaluation comme partie intégrante de la mise en œuvre des activités de coopération technique. Ainsi, conformément à la politique en matière d'évaluation de l'UNEG, des dispositions sont prises pour tous les projets selon leur nature, les conditions spécifiques convenues au moment de la conception et au cours du projet, suivant les procédures établies.
19. Les évaluations des projets IPEC/OIT dans le cadre de l'UNEG, mettent un accent particulier sur l'opportunité, pour toutes les parties prenantes et partenaires du projet, de la planification et de l'enseignement organisationnels (les futurs projets et PAN). L'approche évaluation de l'IPEC/OIT prévoit un processus participatif de consultation sur la nature et les objectifs de l'exercice d'évaluation, destiné à arrêter les Termes de références définitifs.
20. Le projet a été soumis à une auto-évaluation en Mai 2012, en prélude à l'évaluation finale du projet. L'Annexe III récapitule les conclusions et recommandations de cette auto-évaluation.
21. En tant qu'organisme chef de file, l'OIT est chargée de l'exécution de tout le processus d'évaluation, dans le respect des directives de l'UNEG, mais l'effectue en collaboration avec UNICEF-Sénégal, l'organisme partenaire et en consultation avec les principales parties prenantes. Tous les acteurs doivent en effet apporter leurs contributions à la préparation de ces

Termes de Références dont un avant-projet sera communiqué à tous pour leurs dernières observations, avant que l'évaluation ne commence.

22. L'EIA, la section Evaluation et Mesure de l'Impact de l'IPEC/OIT à Genève est chargée de gérer cette évaluation, conformément à la procédure habituelle pour les projets IPEC/OIT.

II. PORTEE ET BUT

BUT

23. L'évaluation finale a pour but de :

- a. Vérifier l'efficacité du projet, c'est-à-dire déterminer si, à son terme, le projet a atteint les objectifs déclarés, quel est son impact, comment et pourquoi les objectifs ont été/n'ont pas été atteints (c.-à-d. les réalisations et déficiences dans l'exécution du projet) ;
- b. Identifier tous les changements pertinents imprévus au niveau des réalisations et de l'impact ;
- c. Evaluer l'efficacité du Projet en termes de rapport coûts/résultats ;
- d. Déterminer la pertinence de la stratégie de mise en œuvre du projet par rapport aux réalisations et au niveau de durabilité acquis ;
- e. Formuler des recommandations aux différentes parties prenantes quant à la durabilité des réalisations du projet, en s'appuyant sur les réalisations du projet dans son soutien au PAN ou à tout autre cadre institutionnel aux niveaux local et national ;
- f. Identifier les leçons à tirer ainsi que les éventuelles bonnes pratiques et la documentation dont il faudra assurer le suivi, surtout à propos des modèles d'intervention mis au point qui pourraient être répliqués dans la région Afrique et ailleurs ;
- g. Réfléchir sur les dispositifs de partenariat de la mise en œuvre conjointe par l'OIT et l'UNICEF, en vue d'identifier les principaux facteurs de succès et les leçons retenues.

Portée

24. L'évaluation portera sur le projet OIT/UNICEF indiqué plus haut ainsi que ses réalisations et sa contribution aux efforts nationaux déployés pour arriver à l'abolition des PFTE. Elle devra se pencher sur toutes les activités qui ont été exécutées du démarrage du projet au moment des visites de terrain (c.-à-d. les différents programmes d'action).
25. Il s'agira d'examiner le projet dans son ensemble, des points liés à sa conception initiale aux leçons à en tirer, en passant par sa mise en œuvre, sans oublier les recommandations utiles pour de futurs projets et la reproduction éventuelle.
26. La contribution du projet inter-institutions au processus du PAN couvre la promotion d'un environnement favorable et le rôle du conseiller technique ou facilitateur du processus de mise au point et d'exécution du PAN. L'évaluation devra tenir compte des facteurs pertinents et

développements intervenus au niveau du processus national, afin de déterminer dans quelle mesure cette contribution est effective.

27. Quant à la dimension analytique, elle devra permettre d'identifier et d'expliquer les niveaux de réalisation des objectifs, y compris facteurs imprévus ; le but poursuivi ici étant d'aider les parties prenantes à tirer les leçons de l'expérience en cours car il s'agit d'une évaluation formative à mi-parcours.

III. ASPECTS A TRAITER (PROPOSITIONS)

28. L'évaluation doit être effectuée dans le respect des normes d'évaluation applicables dans le système des Nations Unies, la stratégie et le cadre d'évaluation de l'OIT, les directives de l'OIT, les directives et notes d'orientation spécifiques à l'IPEC/OIT, ainsi que la norme de qualité pour l'évaluation de l'OCDE/CAD.

29. Elle portera sur les éléments génériques de l'UNEG tels que la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité, dans la mesure du possible, tels que définis dans les documents relatifs à l'UNEG et les Directives politiques de l'OIT de janvier 2012 concernant les évaluations axées sur les résultats : principes, justification, planification et gestion.

http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_168289/lang--en/index.htm

30. Les questions de genre devront être traitées suivant la note d'orientation 4 de l'OIT intitulée: "*Considering gender in the monitoring and evaluation of projects*" (Tenir compte des questions de genre dans le suivi-évaluation des projets) :

http://www.ilo.org/eval/Evaluationguidance/WCMS_165986/lang--en/index.htm

Toutes les données devraient être ventilées par sexe et les divers besoins des femmes et des hommes et ceux des groupes marginalisés ciblés par le programme, devraient être examinés à travers le processus d'évaluation.

31. Conformément à l'approche axée sur les résultats adoptée par l'IPEC-OIT pour identifier les résultats aux niveaux global, stratégique et du projet, l'évaluation se concentrera sur l'identification et l'analyse des résultats, en abordant les questions fondamentales relevant des principes d'évaluation et de la réalisation des Objectifs immédiats du projet, en se servant des données relatives aux indicateurs du cadre logique.

32. L'annexe I suggère des aspects à examiner dans le cadre de cette évaluation. Toutefois, d'autres aspects pourraient être ajoutés par l'équipe d'évaluation, en consultation avec l'EIA, s'ils s'avéraient pertinents eu égard aux objectifs. L'on ne s'attend pas à ce que l'évaluation couvre toutes les questions détaillées dans l'annexe ; toutefois, elle devra impérativement passer en revue les domaines-clés du projet. **L'instrument d'évaluation (présenté sommairement dans le rapport initial) devra permettre d'identifier les domaines-clés énumérés ici ainsi que tout autre aspect déterminant qui devra être couvert par l'exercice**

33. Les principales rubriques à traiter sont les suivantes :

- la conception ;
- la pertinence du projet ;
- la réalisation des objectifs (exécution et efficacité) ;

- l'impact potentiel ;
- la durabilité ;
- les aspects particuliers à prendre en charge.

IV. RESULTATS ATTENDUS DE L'ÉVALUATION

34. Les résultats attendus de l'équipe d'évaluation sont les suivants :

- Examen préliminaire de la documentation appropriée ;
- Préparation d'un rapport initial portant sur l'instrument d'évaluation, indiquant dans le détail la combinaison d'outils et d'instruments nécessaires pour traiter les différents aspects retenus ; Cet instrument devra prévoir la triangulation des données qui le permettent ;
- Visite sur le terrain des quatre zones géographiques - sites du projet ;
- Organisation à Saly (Mbour, région de Thiès) d'un atelier des parties prenantes animé par le chef de la mission d'évaluation.
- Rédaction d'un rapport d'évaluation présentant et analysant les résultats constatés lors des visites sur le terrain ainsi que le compte rendu de l'atelier des parties prenantes ;
- Préparation du rapport final d'évaluation comprenant :
 - ✓ Un résumé analytique faisant l'économie du contexte, des principales constatations, des conclusions, recommandations, leçons tirées et bonnes pratiques relevées ;
 - ✓ Une présentation claire des constatations relevées ;
 - ✓ Un tableau des principaux résultats (attendus comme non initialement prévus) pour chaque objectif (chiffres et données qualitatives) ;
 - ✓ Des conclusions et recommandations claires (avec une indication, pour ces dernières, des parties prenantes auxquelles elles s'adressent)
 - ✓ Les leçons apprises ;
 - ✓ Les éventuelles bonnes pratiques à retenir ;
 - ✓ Les annexes appropriées, dont les présents TDR, une matrice standard des instruments d'évaluation (réajustés par rapport à ceux décrits dans le rapport initial).

35. Le projet de rapport ainsi que la version finale seront rédigés en Anglais (Original) puis traduits en Français par le chef d'équipe.

36. Le rapport devra comporter un maximum de 30 pages pour le rapport principal, sans les annexes, lesquelles annexes viendront apporter des informations générales ou des détails sur des volets spécifiques du projet sous évaluation. Le rapport devra être envoyé en un seul document sous un format électronique n'excédant pas 3 mégaoctets. Si des photos devaient être incluses, elles devront être insérées dans une faible résolution, afin de contenir la taille du fichier.

37. Tous les projets de documents et leurs versions finales, pièces justificatives, données brutes et rapports analytiques compris, devront être fournis en version papier mais aussi sous format électronique compatible avec Word pour Windows. Les données issues de l'évaluation restent la propriété conjointe de l'IPEC-OIT et des consultants. Quant aux droits d'auteur sur le rapport d'évaluation, ils appartiennent exclusivement à l'OIT. L'utilisation des données dans des publications ou toute autre forme de présentation est soumise à l'autorisation écrite de l'IPEC-OIT. Les principales parties prenantes pourront faire un usage approprié du rapport d'évaluation sous réserve de respecter son but premier et de mentionner dûment la source.

38. Le rapport final sera distribué, pour examen, aux principales parties prenantes, à savoir les intervenants aux niveaux national comme local, le personnel du projet et le donateur. Leurs commentaires seront consolidés par l'EIA-IPEC/OIT puis transmis au chef d'équipe. Dans la

finalisation du rapport, ce dernier tiendra compte des commentaires. Il intégrera ceux qui seront jugés pertinents et fournira une note expliquant pourquoi les autres commentaires n'ont pas été intégrés.

V. Méthodologie de l'Évaluation

39. La méthodologie proposée pour l'évaluation est présentée ci-après. Si l'équipe d'évaluation a la latitude de proposer des changements, elle devra cependant en discuter avec l'EIA et obtenir son approbation. Il faudrait par ailleurs que lesdits changements soient dictés par les besoins de la recherche et de l'analyse et que toutes les questions indiquées soient quand même traitées, le but initialement fixé maintenu et les résultats produits selon la qualité exigée.
40. L'évaluation sera menée à partir d'un examen préliminaire de la documentation appropriée, à savoir le document de projet, le Programme de travail, le plan de suivi, les rapports d'étapes, les comptes rendus d'activités et programmes d'action du projet, les résultats de tous les processus de planification internes et tout document pertinent de sources secondaires. Au terme de cet examen préliminaire, le consultant évaluateur préparera un document sommaire ("rapport initial") indiquant la démarche méthodologique. Le plan de ce rapport initial sera remis au chef d'équipe lors de la séance de briefing.
41. Le chef de l'équipe d'évaluation s'entretiendra avec les représentants du donateur, des agents du siège et des structures régionales d'appui de l'IPEC/OIT et du Bureau de l'UNICEF au Sénégal. Les entretiens auront lieu par téléconférence, ou face à face, au tout début du processus d'évaluation, de préférence durant la phase d'examen préliminaire.
42. L'équipe d'évaluation effectuera des visites sur le terrain, dans les quatre zones géographiques - sites du projet, pour des actions directes. Les évaluateurs devront en effet s'entretenir avec les partenaires du projet et les agences d'exécution, les bénéficiaires directs (c.-à-d. les enfants) et les enseignants. L'équipe organisera un atelier vers la fin des visites de terrain.
43. Les sites à visiter seront sélectionnés en fonction de critères qui seront définis par l'équipe d'évaluation. L'on pourrait inclure :
 - a. Les sites ayant enregistré des résultats satisfaisants et non satisfaisants de l'avis des principales parties prenantes. Car, dans une certaine mesure, les cas extrêmes sont plus instructifs que les cas moyens, lorsqu'on veut comprendre comment un processus fonctionnait et des résultats obtenus.
 - b. Les sites identifiés comme offrant des exemples de bonnes pratiques ou posant des problèmes singuliers révélés par l'examen préliminaire et les discussions initiales.
 - c. Les zones connues pour une forte prévalence du travail d'enfants.
 - d. Les sites situés à proximité de grands axes routiers et d'autres éloignés des grandes routes.
44. L'atelier national sera organisé à Saly, avec la participation des principales parties prenantes. Ce sera l'occasion, pour les évaluateurs, de collecter des informations supplémentaires, de présenter leurs résultats, conclusions et recommandations préliminaires, mais aussi de recueillir des réactions.
45. L'équipe de consultants sera chargée de l'organisation méthodologique de l'atelier (liste de participants et ordre du jour). La logistique sera prise en charge par l'équipe du projet, en consultation avec le chef de l'équipe d'évaluation.

46. Le chef d'équipe sera responsable de la rédaction et de la finalisation du rapport d'évaluation. Dès réception des observations des parties prenantes sur le projet de rapport, il procèdera à la finalisation du rapport en y intégrant les observations jugées pertinentes. Il assumera la responsabilité du processus d'évaluation et de ses résultats, ainsi que celle de la qualité du rapport et du respect des délais.
47. L'évaluation sera effectuée avec l'assistance technique de la section EIA- IPEC/OIT et l'appui logistique du Bureau du projet sis à Dakar. L'EIA assurera la consolidation des observations des parties prenantes et les soumettra au chef de l'équipe d'évaluation.
48. L'équipe d'évaluation travaillera dans le strict respect des codes de conduite et normes d'évaluation les plus élevées, suivant les normes d'évaluation applicables dans le système des Nations Unies.

Responsabilités et profil de l'Equipe d'évaluation

49. Le chef d'équipe (consultant international – CI) :

Responsabilités	Profil
<ul style="list-style-type: none"> Examen préliminaire des documents du projet Elaboration de l'instrument d'évaluation Briefing avec IPEC/OIT-EIA Entretiens au téléphone/face à face avec le responsable au siège de l'IPEC, l'UNICEF et le donateur Présentation des instructions techniques au consultant national Visites sur le terrain au Sénégal Animation de l'atelier des parties prenantes Projet de rapport d'évaluation Finalisation du rapport d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Ne pas avoir été impliqué dans le projet</u> Formation pertinente en développement social et/ou économique Expérience en conception, gestion et évaluation de projets de développement, plus précisément en matière de politiques, de renforcement institutionnel et de projets de développement local Expérience de chef d'équipe d'évaluation dans le système des Nations Unies ou de toute autre organisation internationale Expérience pertinente en Afrique de l'Ouest, y compris au Sénégal Expérience dans les questions relatives à l'enfance et au travail des enfants et les approches axées sur les droits, dans un cadre normatif et une dimension opérationnelle fortement appréciée Expérience dans le domaine des politiques, de l'éducation et des questions juridiques fortement appréciée. Expérience dans le système des Nations Unies ou expérience similaire en développement international, de préférence en matière de cadres nationaux et internationaux de développement, notamment dans les DSRP et UNDAF. Maîtrise du Français et de l'Anglais Expérience en animation d'ateliers sur les résultats d'évaluation.

50. Consultant National (CN)

Responsabilités	Profil
<ul style="list-style-type: none"> Examen préliminaire des documents du projet Contribuer à l'élaboration de l'instrument d'évaluation Organiser les entretiens avec les parties prenantes ainsi que les visites sur le terrain à travers le pays. « Co- animer » l'atelier des parties prenantes (sous la supervision de chef d'équipe) Assurer la traduction en langue française pendant les visites sur le terrain. Assister à la préparation du rapport d'évaluation, grâce à une collecte systématique de données et des 	<ul style="list-style-type: none"> Formation pertinente en développement social et/ou économique Expérience en conception, gestion et évaluation de projets de développement, plus précisément en matière de politiques, de renforcement institutionnel et de projets de développement local Expérience pertinente dans le pays, de préférence dans les actions relatives au travail des enfants. Expérience dans les questions relatives à l'enfance et au travail des enfants et les approches axées sur les droits, dans un cadre normatif et une dimension opérationnelle fortement appréciée Expérience en animation d'ateliers sur les résultats d'évaluation. Maîtrise du français indispensable.

Responsabilités	Profil
contributions analytiques • Toute autre tâche confiée par le chef d'équipe	• Connaissance des langues locales des zones retenues pour les visites de terrain, un atout. • Expérience dans le système des Nations unies ou expérience similaire en développement international souhaitable.

PROGRAMME ET CALENDRIER DE L'ÉVALUATION

51. La durée totale prévue pour l'évaluation, soumission du rapport final comprise, est de deux mois à compter de la fin des missions sur le terrain.

52. Le calendrier est établi comme suit :

Phase	Responsable	Tâches	Nombre de jours	
			CE	CN
I	Equipe d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Briefing avec IPEC/OIT-EIA ○ Examen préliminaire des documents du projet ○ Briefing au téléphone avec le donateur, IPEC/OIT Siège, le Bureau régional de l'OIT et l'UNICEF-Sénégal 	5	3
II	CE et CN avec le soutien logistique du projet	<ul style="list-style-type: none"> ○ Consultations sur place avec le personnel du projet ○ Consultations des parties prenantes nationales ○ Visites sur le terrain ○ Consultations des enfants (filles et garçons), des parents et autres bénéficiaires 	14	14
III	Atelier des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Atelier avec les principales parties prenantes ○ Partage des résultats préliminaires 	1	1
IV	Chef de l'équipe d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Debriefing avec IPEC/OIT-EIA ○ Projet de rapport basé sur les consultations au cours des visites sur le terrain, l'examen préliminaire et l'atelier (versions anglaise et française) 	8	2
V	EIA	<ul style="list-style-type: none"> ○ Distribuer le projet de rapport aux principales parties prenantes ○ Consolider les observations des parties prenantes et les envoyer au chef d'équipe 	0	0
VI	Chef de l'équipe d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> ○ Finaliser le rapport sans oublier d'expliquer, le cas échéant, pourquoi certaines observations n'ont pas été intégrées. 	1	0
TOTAL			29	20

53. Programme récapitulatif

PHASES	DUREE	DATES
I	5 jours	24 – 28 septembre
II-III	15 jours	1 ^{er} – 20 octobre
IV	8 jours	22 – 29 octobre
V	10 jours	31 octobre – 14 novembre
VI	1 jour	19 novembre

54. Sources d'informations et Consultations/Réunions

Disponibles au Siège et à fournir par EIA/DED	<ul style="list-style-type: none"> • Document de projet • Directives EIA, OIT et UNEG
Disponibles au bureau du projet et à fournir par la direction du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Programmes de travail • Plan de suivi du projet • Rapports d'étape/ Etat d'avancement • Rapports techniques et financiers des partenaires et agences d'exécution • Autres études et travaux de recherche • Descriptif sommaire du programme d'action • Dossier du projet • Rapport d'autoévaluation • Plan d'Action National

Consultations avec :

- La direction et le personnel du projet (personnels de l'UNICEF et de l'OIT chargés du projet)
- Le personnel d'appui du siège et du bureau régional de l'OIT.
- Le BIT Sénégal
- L'UNICEF Sénégal
- Les organismes partenaires (agences des Nations Unies, institutions gouvernementales et ONG)
- Les programmes de lutte contre le travail des enfants présents dans le pays
- Les partenaires sociaux (Employeurs et groupements de travailleurs)
- Les acteurs gouvernementaux (ex. représentants des Ministères du Travail, du Développement Social, etc.)
- Les représentants du gouvernement et autorités judiciaires identifiées par l'équipe d'évaluation
- Les partenaires nationaux du PAN impliqués dans le développement, le renforcement et la mise en œuvre du processus national
- Le comité de pilotage national
- Les décideurs
- Les bénéficiaires directs, à savoir les enfants - garçons et filles - (en tenant compte des considérations éthiques)
- Les parents des enfants (garçons et filles)
- Les membres de la communauté identifiés par la direction du projet et le chef de l'équipe d'évaluation
- Le donateur

PROCEDURE DE SOUMISSION DU RAPPORT FINAL

55. Pour les évaluations indépendantes, la procédure suivie est ci-dessous présentée :

- L'évaluateur soumet un projet de rapport à IPEC/OIT-EIA à Genève
- L'IPEC/OIT-EIA envoie un exemplaire aux principales parties prenantes pour observations sur les questions factuelles et éclaircissements.
- L'IPEC/OIT-EIA effectue la consolidation des observations et les envoie à l'évaluateur dans les délais convenus entre l'EIA et l'évaluateur ou dès que les observations seront reçues des parties prenantes.
- Le rapport final est soumis à l'IPEC/OIT-EIA qui le transmettra officiellement aux parties prenantes, y compris au donateur.

VI. RESSOURCES ET GESTION

RESSOURCES

56. Les ressources nécessaires pour cette évaluation sont les suivantes :

- Pour le Chef de l'équipe d'évaluation :
 - Honoraires d'un consultant international pour 29 jours de travail
 - Frais de mission pour les visites sur les sites du projet (per diem local)
 - Titre de voyage du pays de résidence du consultant à Dakar, selon le règlement de l'OIT.
- Pour le Consultant national
 - Honoraires d'un consultant national pour 20 jours
 - Frais de mission pour les visites sur les sites du projet (per diem local)
- Pour l'ensemble de l'exercice d'évaluation:
 - Frais de mission pour les déplacements dans le pays
 - Dépenses liées à l'atelier des parties prenantes.

Un budget détaillé est disponible séparément.

Gestion

57. L'équipe d'évaluation rend compte à l'IPEC/OIT-EIA à Genève avec qui elle discutera toute question technique ou méthodologique qui viendrait à se poser. Les chargés de projet IPEC/OIT et le bureau du BIT à Dakar apporteront un soutien logistique et administratif à la mission d'évaluation.

Annexe I : Aspects à traiter (propositions)

Conception

- Analyser la validité de la conception du projet, voir surtout si elle a favorisé ou entravé la réalisation des objectifs du projet indiqués dans le document de projet.
- Déterminer si la conception du projet était logique et cohérente :
 - les objectifs du projet étaient- ils clairs, réalistes et réalisables dans les délais fixés et avec les ressources affectées (y compris les ressources humaines) ?
 - les liens entre ressources, activités, réalisations et objectifs étaient-ils clairs et logiques?
 - La complémentarité des différents volets du projet (renforcement des capacités, politiques et législations, sensibilisation et mobilisation sociale, actions directes au profit des bénéficiaires, etc.) était-elle clairement établie et réaliste ?
 - Le calendrier d'exécution du projet et la chronologie des activités étaient-ils logiques et réalistes?
- Analyser les informations disponibles sur la situation socioéconomique, culturelle et politique du Sénégal (dans les zones du projet) pour voir si elles ont été prises en considération et reflétées dans la conception du projet.
- Dans quelle mesure des facteurs externes clés ont-ils été identifiés et des hypothèses formulées dans le Document de projet ? Les hypothèses sur lesquels se fonde le projet se sont-elles vérifiées?
- Vérifier si les problèmes et besoins avaient été adéquatement analysés.
- La conception du projet tient-elle compte des dispositions institutionnelles existantes, des rôles, capacités et de l'engagement des parties prenantes (éducation, moyens d'existence, etc.) ? S'insère-t-elle dans les activités d'intégration existantes susceptibles d'avoir un impact sur le travail des enfants ?
- Les questions de genre ont-elles été dûment prises en compte dans la conception du projet, ses composantes et les réalisations attendues?
- La stratégie devant assurer la durabilité des résultats du projet était-elle clairement définie à la phase de conception du projet ?
- La conception du projet reflète-t-elle les approches de l'OIT et de l'UNICEF concernant le travail des enfants ?

Réalisation des objectifs (exécution et efficacité)

- Déterminer si le projet a réalisé ses objectifs.
- Comment le projet a-t-il réagi face aux facteurs positifs et négatifs (prévus et imprévus) qui se sont présentés tout au long du processus de mise en œuvre ? L'équipe du projet a-t-elle réussi à adapter la procédure et surmonter donc ces obstacles sans compromettre l'efficacité du projet ?
- Examiner les réalisations du projet en termes de qualité et de quantité.
- Quel a été le degré d'efficacité des PA et autres activités (au niveau des politiques) et comment ont-ils contribué à la réalisation des objectifs immédiats du projet ?
- Dans quelle mesure les études de référence, documents de politique et autres formes de recherche liées au projet ont-ils été communiqués aux parties prenantes intervenants concernés et/ou pris en compte dans les programmes d'activités?
- Les produits et résultats prévus avaient-ils été définis au préalable et, si oui, pourquoi étaient-ils nécessaires et dans quelle mesure sont-ils importants pour la réalisation des objectifs du projet ?
- Evaluer les critères de sélection des bénéficiaires et des agences d'exécution du projet.

- Evaluer le système de suivi du programme, à savoir le Plan3 de suivi de projet, les programmes de travail et différents processus ou systèmes de collecte, traitement et analyse de données, production de rapports, etc.
- Evaluer les activités d'intégration des questions de genre dans l'ensemble du projet (c.-à-d. au niveau national et en termes d'action directes en faveur d'accès des filles et autres groupes vulnérables aux services et ressources).
- Comment les programmes d'activités du projet ont-ils contribué au renforcement des capacités des agences d'exécution et autres partenaires concernés à mettre au point des actions efficaces de lutte contre le travail des enfants?
- Evaluer l'efficacité du programme en comparant les résultats obtenus aux ressources allouées. Les résultats obtenus justifient-ils globalement les dépenses encourues ?

Environnement favorable (Renforcement des capacités)

- Quel a été le niveau de réussite du programme, en termes de renforcement des capacités des commissions nationales et locales de lutte contre le travail des enfants ? Quels en ont été les facteurs-clés ?
- Quel a été le niveau d'efficacité du programme dans ses actions destinées à susciter l'intérêt et la participation au programme, à l'échelle locale et nationale?
- Analyser la coordination, le cas échéant, entre le projet et les autres programmes et projets de l'OIT et de l'UNICEF existants dans le pays. Existe-il des synergies d'impacts et des initiatives de partage de ressources ? Comment ces relations ont-elles éventuellement affecté la mise en œuvre du projet ?
- Le projet a-t-il réussi jusque-là à mobiliser des ressources (par exemple en collaborant avec des efforts en cours autres que les initiatives IPEC, des programmes d'appui aux processus du PAN, etc.) ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à intégrer la question du travail des enfants dans les efforts en cours dans des domaines tels que l'éducation, la promotion d'emplois alternatifs et la réduction de la pauvreté (appropriation et mise en œuvre par l'Etat des PNA) ?
- Examiner l'interaction du projet avec les politiques, discussions et institutions nationales liées au travail des enfants, pour voir s'il a pu les influencer.
- Déterminer dans quelle mesure les outils de planification, suivi et évaluation ont été promus auprès des autres partenaires et au niveau du PAN.
- Evaluer l'influence du programme sur la collecte de données nationales, le suivi de la pauvreté ou d'autres procédures similaires.
- Evaluer dans quelle mesure le projet d'appui a permis de mobiliser ressources, politiques, programmes, partenaires et activités au profit du PNA.

Pertinence du Projet

- Vérifier si le projet a réagi aux besoins réels des bénéficiaires et différentes parties prenantes, y compris des groupes cibles spécifiques et des zones infranationales.
- Vérifier si les problèmes et besoins qui ont donné lieu au programme existent toujours ou ont changé ?
- La stratégie a-t-elle pris en charge les différents besoins et rôles ainsi que les contraintes, l'accès aux ressources des groupes-cibles, notamment en termes d'intégration et donc de partenaires pertinents, surtout au niveau de l'Etat ?
- Evaluer la validité de l'approche et des stratégies pour voir si elles peuvent être reproduites et renforcées.
- Comment la stratégie utilisée dans le projet s'insérait-elle au PAN, aux efforts nationaux d'éducation et de lutte contre la pauvreté et aux interventions menées par d'autres organisations ? Le programme est-il resté cohérent d'avec le PNA et l'a-t-il appuyé?

Durabilité

- Déterminer dans quelle mesure une stratégie d'élimination a-t-elle été définie, planifiée et mise en œuvre (avec implication du gouvernement).
- Vérifier si les stratégies d'élimination ont été présentées/explicites aux parties prenantes.
- Déterminer si les réalisations constatées survivront après le projet, grâce à la mise en œuvre d'une stratégie d'élimination.
- Evaluer les contributions du projet au renforcement des capacités et des connaissances des partenaires aux niveaux national et local, ainsi qu'à l'adhésion des partenaires au programme.
- Vérifier si les aspects socioculturels et de genre ont été pris en considération eu égard à la durabilité du projet et voir si des mesures ont été prises pour sensibiliser les institutions locales et les groupes-cibles sur ces questions.
- Evaluer la capacité du projet à mobiliser des ressources pour les initiatives en cours et à poursuivre pour prévenir et éliminer le travail des enfants, dans le cadre des PAN.
- Analyser le niveau de soutien au PAN du secteur privé, des employeurs et des organisations de travailleurs, à travers les activités du projet.

Aspects spécifiques à traiter :

- Comment le projet a-t-il traité les recommandations de l'autoévaluation ?
- Evaluer le processus de documentation et de diffusion de modèles/projets d'interventions pilotes (leçons tirées, intensification, etc.).
- Comment le partenariat entre l'OIT et l'UNICEF a-t-il évolué ? Veuillez évaluer l'efficacité du partenariat et les voies et moyens de le promouvoir.
- Comment le projet a-t-il repris l'approche de l'UNTFHS et contribué à sa mise en œuvre ?

Annexe II : Objectifs et résultats du projet

1. But du projet: aider les enfants en grand risque, surtout de souffrir des PFTE (y compris les enfants des écoles coraniques réduits à la mendicité) dans la région de Thiès.

2. Résultats et objectifs immédiats

OI 2.1. Au terme du projet, les autorités administratives, élus locaux, chefs religieux et la communauté de la région de Thiès (plus précisément de la Commune de Mboro et des communautés rurales de Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et Ngoundiane), auront pleine connaissance des conséquences négatives des PFTE.

Résultats

- a. Conception et mise en œuvre de campagnes de sensibilisation des communautés des zones-cibles (UNICEF)
- b. Plaidoyer auprès des élus locaux, institutions locales et nationales et chefs religieux de la région de Thiès et soutien à toutes ces parties prenantes.

OI 2.2. Au terme du projet, les PFTE doivent être réduites dans les zones ciblées de la région de Thiès. Des modèles d'approche basés sur la zone pour l'abolition des PFTE seront à savoir la commune de Mboro élaborés, testés/mis en œuvre et documentés, dans les zones-cibles de la région, à savoir la commune de Mboro et les communautés rurales Taïba Ndiaye, Darou Khoudoss et Ngoundiane).

Résultats

- a. Education formelle/informelle et/ou formation professionnelle, ou encore apprentissage, de soins de santé et autres services offerts à 3 000 enfants au moins (environ 50% de chaque sexe) des villages-cibles (IPEC/OIT)
- b. Aide à l'autonomisation économique d'au moins 200 familles d'enfants ciblés (IPEC/OIT)
- c. Elaboration, documentation et diffusion du modèle d'approche ABA (IPEC/OIT en collaboration avec l'UNICEF)
- d. Accès à des services destinés à améliorer les conditions de vie de 1 000 enfants au moins dans les écoles coraniques des villages-cibles de la zone retenue dans la région de Thiès (UNICEF)
- e. Campagnes d'enregistrement des naissances (UNICEF)

OI 2.3. Au terme du projet, les collectivités locales, dirigeants politiques et chef de communautés auront mis en place un mécanisme efficace de suivi du TE et de prévention des PFTE dans les zones ciblées de la région de Thiès.

Résultats

- a. Système communautaire de suivi du travail des enfants testé dans les zones-cibles (IPEC/OIT)
- b. Formation des personnels de principaux organismes et partenaires, sur les questions relatives au travail des enfants et à la protection de l'enfance et gestion de programmes d'action) (OIT/IPEC, UNICEF)
- c. Enquête de référence menée en vue de fournir des informations sur les questions cruciales relatives à l'objectif immédiat 2 et une deuxième enquête destinée à évaluer l'impact des activités du projet dans la zone cible (OIT/IPEC collaboration avec l'UNICEF).

ANNEXE III : Conclusions and recommandations du Rapport d'auto-évaluation du projet, Saly Portudal, 5-7 mai 2012, pages 28-30)

Evaluation de performance du projet : l'efficacité, l'efficience et la durabilité

a) **Efficience** :

Selon les participants, les éléments qui caractérisent l'efficience du projet sont liés au choix de l'approche ABA qui permet une utilisation rationnelle des ressources disponibles au niveau de la zone, un ciblage adéquat des bénéficiaires, un contrôle régulier de la réponse aux besoins, la possibilité de produire des réalisations pertinentes dans une période courte et d'en construire la durabilité. Les points ci dessous ont été mis en exergue :

- L'harmonisation des interventions des différentes agences d'exécution pour l'élaboration d'un modèle d'intervention : sur le discours, l'installation de commissions locales et de structures relais de la commission, l'utilisation des services déconcentrés.
- La rationalisation des ressources par la spécification et la complémentarité des agences d'exécutions : approche basée sur la zone, la valorisation des compétences locales, l'utilisation des résultats d'études ou d'enquêtes faite par une agence tierce, mutualisation des personnes ressources.
- La contribution de la commission locale par sa disponibilité continue et la mise à disposition de ses locaux, du matériel informatique et de véhicules.
- La responsabilisation des acteurs dans l'exécution
- La collaboration entre Agences d'Exécution.

b) **Efficacité** :

- L'efficacité se mesure par le niveau d'atteinte des objectifs. Les participants ont mis l'accent sur les difficultés de la mise en œuvre qui ont pu réduire l'efficacité du projet telles que les procédures du BIT/IPEC et de l'UNICEF ; la faiblesse de moyens destinés à la mise en œuvre du projet (notamment les AGR). La contrainte temps liée au respect des rigueurs des procédures du BIT peut porter préjudice à l'atteinte des objectifs. La modicité des moyens n'est pas proportionnelle au volume de travail effectué. Les points forts également ont été soulignés, notamment l'accompagnement, les conseils prodigués par le BIT/IPEC et par l'UNICEF.

c) **Durabilité** :

Selon les participants la durabilité du projet repose sur la mise en place de :

- **Compétence** : les membres des commissions, les collectivités locales et certains partenaires ont été renforcés dans la maîtrise des textes relatifs au droit, à la protection, et à la législation concernant le travail des enfants. Ils ont également bénéficié de renforcement de capacités dans le management de projet à travers des formations en GERME. Les parents sont devenus conscients de l'impact du TE sur le développement de leurs enfants. Les familles, notamment les mères d'enfants travailleurs ou à risque, ont reçu la formation en GERME, elles ont bénéficié d'appui pour l'accès au micro crédit et aux AGR. Elles savent qu'elles sont habilitées à déclarer elles mêmes la naissance de leurs enfants, elles se sont engagées à le faire. Les associations de maîtres coraniques ont été sensibilisées sur le développement psycho social de l'enfant et sont favorablement disposés pour l'accès de leurs élèves à la formation professionnelle et à l'enseignement en français.
- **Dispositif** : La mise en place de commissions locales, de comités villageois, de comités de veille et d'alerte engagés dans la lutte contre les PFTE. Un réseau de prestataire de

services en appui psychosocial est disponible au niveau local. Des femmes ont été constituées en GIE pour accéder aux crédits et aux AGR.

- **Outils** : Supports didactiques ont été élaborés sur les différentes formations. Les parents ont adhéré au système mutualiste de santé, un système de garantie a été mis en place pour l'ouverture de comptes dans les mutuelles de crédit pour la facilitation de l'accès aux moyens de production. La mise en place des cahiers d'état civil dans les quartiers et les villages pour faciliter la déclaration des naissances.
- **Mécanismes** : Les capacités des communautés ont été renforcées en signalement, en information sur la situation des enfants, sur le référencement aux structures compétentes, la dénonciation et le dévoilement. L'implication des imams, chargés du rituel du baptême, dans la déclaration des naissances. Le recours aux *bajanou gox* pour l'introduction de la question de l'inscription à l'état civil lors de l'animation des cérémonies traditionnelles de baptême.
- **Appui budgétaire** des Collectivités Locales pour lutter de manière durable contre les PFTE en les intégrant dans les plans locaux de développement, notamment la prise en charge de l'équipement et du fonctionnement des Commissions Locales.
- **Perspectives d'approbation du Plan Cadre National** : il a été annoncé par le représentant du Ministère du Travail, pendant l'atelier, que le Plan cadre est en cours de finalisation et va être adopté incessamment, ce qui serait un atout de taille pour l'harmonisation et la durabilité des interventions relatives à la lutte contre le TE. Le représentant du Ministère de la Famille a rappelé l'existence d'une délégation spéciale à la protection sociale logée à la présidence qui atteste de la volonté politique de mettre en place un système de protection sociale accessible aux populations démunies.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ont été formulées d'une part par le groupe des coordonnateurs d'agence qui devaient en outre indiquer les activités qui leur restaient à mettre en œuvre dans leur PA (voir "activités restantes en annexe), d'autre part par celui des commissions locales, des représentants de ministère et de syndicat qui se sont également exprimés sur les leçons apprises et les bonnes pratiques (voir "leçons apprises, bonnes pratiques et recommandations en annexe). En outre, il y a quelques recommandations ont été dégagées à l'occasion des discussions en plénière.

Les recommandations sont adressées au BIT/IPEC, à l'UNICEF, aux AE, aux collectivités locales, aux commissions locales et aux ministères de tutelle.

A l'endroit de IPEC/BIT/ UNICEF	A l'endroit des agences d'exécution	A l'endroit des collectivités locales/ Commissions locales	A l'endroit du Ministère du travail et du Ministère de la Famille
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impliquer les AE durant tout le cycle du projet ➤ Renforcer les moyens d'action des commissions locales ➤ Mettre en place des plans d'action pluri annuels ➤ Accompagner le dispositif d'accès aux moyens de production et d'insertion au profit des enfants et des familles ➤ Inviter les partenaires techniques locaux au lancement et à la capitalisation du projet ➤ Intégrer un dispositif de gestion technique et financière de rencontres trimestrielles avec les AE ➤ Mettre le focus sur l'aspect inter agence du projet ➤ Organiser de missions conjointes BIT/ UNICEF ➤ Impliquer les commissions locales dans les missions de suivi évaluation IPEC/UNICEF ➤ Renforcer les équipes d'assistance en appui psychosocial ➤ Assurer un soutien financier aux équipes d'assistance psycho sociale pour leur mobilité en direction des groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impliquer les commissions locales durant tout le processus du projet ➤ partager les rapports d'évaluation périodiques avec la commission locale ➤ Ouvrir un bureau dans les localités d'intervention ➤ Renforcer le développement institutionnel des collectivités locales ➤ Harmoniser la planification des activités des AE ➤ Adopter le concept Gamou des enfants dans la communication et la sensibilisation ➤ Renforcer la supervision des équipes d'assistance psychosociale ➤ Renforcer les capacités des membres des comités locales en gestion administrative et financière des projets pour assurer la pérennité ➤ Résider à proximité des zones d'intervention afin d'assurer dans les localités une supervision plus régulière 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévoir un appui budgétaire aux enfants pour leur protection ➤ Affecter des locaux à usage de bureau aux AE et aux commissions locales ➤ Instituer un compte rendu régulier à la collectivité locale par la commission locale 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Associer les commissions locales au fonctionnement des CTS ➤ Créer un cadre de concertation des commissions locales ➤ Assurer une meilleure implication de l'inspecteur régional du travail de Thiès, représentant de la tutelle et chargé du contrôle et des dispositions législatives et réglementaires relatives au travail des enfants, au niveau des instances de mise en œuvre du projet. ➤ Finaliser, adopter et mettre en œuvre le Plan Cadre National